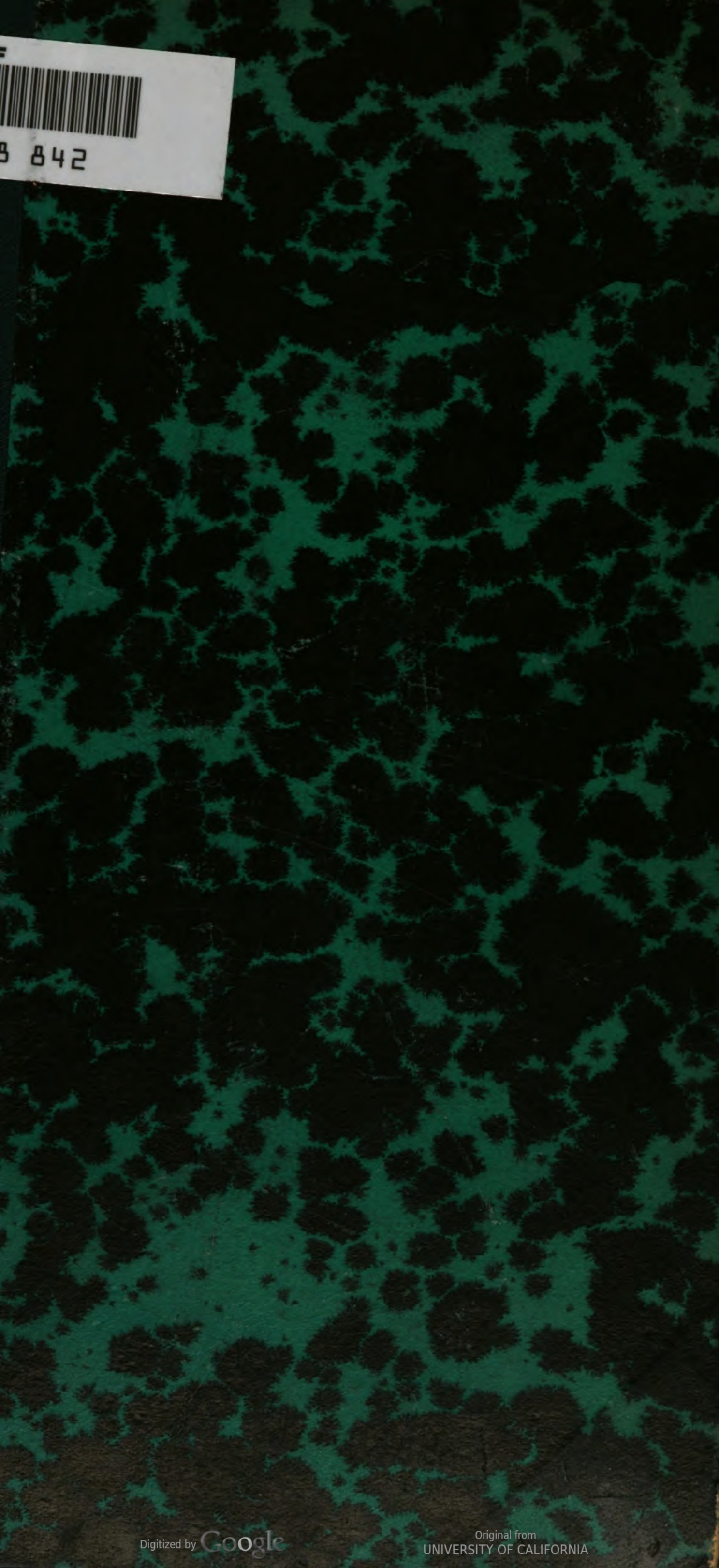

3 842





BULLETIN MENSUEL

DE LA

Société d'archéologie lorraine

ET DU

Musée historique lorrain

2e Série, Tome XVIIe (66e Volume)

1922



NANCY

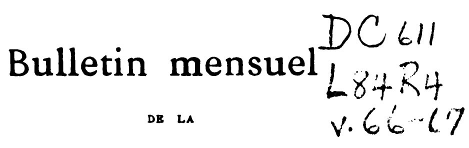
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

—

1922



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

17e ANNÉE. — Nos 1-3. — JANVIER-MARS 1922.

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 décembre 1921.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. Jehan-Robert Bolle a adressé une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Admissions.

Mme Person, MM. Bajolet, Bourgeois, Paul Carpe, Dauphin, René François, Alban Gaillard, Gouache, le lieutenant-colonel Paul de Haldat du Lys, R. Le Brun, Émile Mathiot, E. Montignot, le capitaine Piot et le docteur Paul Vernier sont admis comme membres titulaires.

Ouvrages offerts à la Société.

Pierre Thomassin devant le Tribunal de l'Inquisition, par Edmond Bruwaert. Troyes, 1896, in-8 de 17 p.

La vie et les œuvres de Philippe Thomassin, graveur troyen (1562-1622), par le même. Troyes, 1914, in-8 de 109 p., avec 6 pl.

Faverney, son abbaye et le miracle des saintes hosties, par l'abbé Louis Eberley. Luxeuil, 1915, 2 vol. in-8 de 884 p., avec nombreuses figures. (Envoi de M. J.-R. Bolle.)

Lectures.

M. Léon Germain de Maidy donne lecture de deux notices : 1° *La croix de Hongrie, emblème du roi René.* — 2° *A propos des vitraux de l'ancien prieuré de Flavigny.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 13 janvier 1922.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. Paul Carpe, Alban Gaillard, R. Le Brun et E. Montignot ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

A la suite d'une visite des *Amitiés françaises de Belgique* à Nancy et au Musée lorrain, MM. Pierre Boyé et Georges Demeufve ont été nommés membres correspondants du Cercle archéologique de Mons.

M. Émile Diderrich vient d'être élu associé-correspondant de l'Académie de Stanislas.

M. Guillaume, directeur de l'Agence Peerless, a adressé une lettre relative aux fouilles entreprises à La Mothe et sollicitant le haut patronage de la Société, ainsi qu'une subvention pour continuer ces fouilles. La Société accorde volontiers le patronage demandé et vote une subvention de 100 francs.

Présentation.

Est présenté comme membre titulaire : M. le docteur Émile **Villard,** 114, rue Saint-Dizier, par MM. Hippolyte Roy, Émile Duvernoy et Henri Louis.



Ouvrages offerts à la Société.

Copies de 12 lettres de ducs de Lorraine (Simon, Thiébaut, Mathieu, Ferry et Raoul), et de 16 lettres des comtes de Bar. — Don de M. l'abbé Modeste Demange; les originaux, communiqués à M. l'abbé Chatton, ont été détruits à Sornéville pendant la guerre.

Arc-sur-Meurthe contre Art-sur-Meurthe, par Émile BADEL. Nancy, 1922, in-8 de 35 p., avec 1 pl.

Le roi Stanislas grand-père (*1725-1766*), par Pierre BOYÉ. Nancy, 1922, in-8 de 158 p., avec 1 pl.

Recherches généalogiques sur la famille de Ramberviller, par A. DE GIRONCOURT et L. GERMAIN DE MAIDY. Nancy, 1921, in-8 de 47 p.

Souvenirs lorrains. L'impératrice Marie-Louise en Lorraine. Un Noël royaliste en 1813. La tempérance à Pompey en l'an II, par Charles SADOUL. Nancy, 1921, in-8 de 32 p.

Lectures.

M. L. GERMAIN DE MAIDY donne communication de deux notes : 1° *La famille de Lavaulx à Neufchâteau.* — 2° *L'origine barroise de la famille de Naves.*

M. Hippolyte ROY commence la lecture d'une étude sur *Les articles de luxe, de toilette et de galanterie au XVIIe siècle. De la mercerie.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 10 février 1922.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. des Robert, secrétaire annuel, présente l'importante publication dont M. Jules Vannerus vient de faire hommage à la Société. Il indique la façon dont l'ouvrage a

été composé et revisé, puis donne l'énumération des intéressants documents qui y sont contenus.

Admission.

M. le docteur Émile Villard est admis comme membre titulaire.

Présentations.

Sont présentés en même qualité : MM. Paul **Errard**, président de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse, à Thonne-la-Long (Meuse), par MM. Léon Germain de Maidy, Fernand Loppinet et Pierre Boyé ; Édouard **Salin**, ingénieur civil des mines, maître de forges, au château de Montaigu, Laneuveville-devant-Nancy, par MM. Charles Sadoul, Pierre Boyé et Paul Laprevote.

Ouvrages offerts à la Société.

Dénombrements des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny. — Tome I. Documents fiscaux de 1306 à 1537, réunis par Jacques Grob, publiés avec des additions et corrections de Jules Vannerus. Bruxelles, 1921, in-4° de 796 p.

Le cimetière barbare de Lezéville, mobilier funéraire et art décoratif francs, d'après les fouilles exécutées par M. Édouard Salin. Nancy-Paris-Strasbourg, 1922, in-4° de 146 p. avec 8 pl. en couleurs, 8 pl. en noir et 29 fig. dans le texte.

Lectures.

M. Charles Sadoul donne communication d'une notice de M. Georges Baumont : *La première solennité épiscopale à Saint-Dié. L'entrée de Mgr Chaumont de La Galaizière (28 octobre 1777).*

M. Hippolyte Roy continue ensuite la lecture de son étude sur *Les articles de luxe, de toilette et de galanterie au XVIIe siècle. De la mercerie.*

MÉMOIRES

Nicolas II de Naves, vice-chancelier de l'empereur Charles-Quint; son origine barroise.

La famille appelée *de Naves* dans le pays de Luxembourg, auquel elle a donné, pendant le XVIe siècle, quatre hauts fonctionnaires (1), est originaire du Barrois, où elle a été nommée d'habitude *de Naives* (2). Même par ceux de ses membres qui se sont éloignés, elle intéresse la Lorraine, à cause de leur postérité, de leurs propriétés et de leurs alliances. Sa généalogie, à laquelle je travaille depuis fort longtemps, présente de grandes difficultés. En 1906, M. Schaudel l'a étudiée sérieusement dans son très bon ouvrage sur les seigneurs de Breux (3), mais il n'a pu éviter des erreurs ; plus récemment, à propos des quartiers héraldiques d'une pierre tombale à Marville, M. Edm. des Robert s'est occupé de Nicolas Ier de Naves, président du Conseil provincial de Luxembourg, mort en 1546 ; notre excellent confrère n'est pas arrivé à des résultats tout à fait satisfaisants (4).

Le grand dignitaire dont il s'agit me paraît avoir été

(1) Voir Aug. NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*, Luxembourg, 1876, gr. in-4°, t. II, p. 7-9.

(2) Je crois qu'elle avait pris son nom de Naives-devant-Bar et descendait, non d'Étienne de Naives, anobli en 1425, mais d'un autre Étienne de Naives, apparemment son oncle. Je désire pouvoir revenir prochainement sur l'origine de cette famille.

(3) Louis SCHAUDEL, *La seigneurie de Breux*, Arlon, 1906, gr. in-8° (extr. des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XLI), p. 45-49.

(4) Edmond DES ROBERT, *Pierre tombale de Catherine de Housse*, dans *B. S. A. L.*, 1908, p. 220-232, et « Notes complémentaires », *ibid.*, 1909, p. 17-21.

marié deux fois, ayant épousé en premières noces *N.* d'Estalle (1) ou peut-être, plus exactement, *N.* de Vance (2), dite d'Estalle, et en secondes noces Ydron de Villers (3); cette alliance est certaine : Ydron mourut en 1523 ; le texte de son épitaphe est conservé (4). On trouve, à la même époque, un mariage entre un Nicolas de Naves et Ydron de Chénery (5) ; le prénom étant très rare, M. des Robert a pensé que cette dame pouvait être identifiée avec Ydron de Villers, mais une telle opinion me semble inadmissible. Je suis persuadé qu'Ydron de Chénery a été épousée par le fils de Nicolas Ier, c'est-à-dire par Nicolas II, mort jeune, suivant de près son père au tombeau, de sorte que certains auteurs ont douté de son existence. M. Schaudel ne l'a pas mentionné et Aug. Neyen n'a pas connu son mariage ; aussi ne lui a-t-il pas donné de postérité. Une charte de 1512 cite comme conjoints un Nicolas de Naves qui, évidemment, me semble-t-il, est Nicolas II, et Ydron de Chénery. Je ne reproduirai pas la longue analyse qui a été publiée de ce document ; c'est un accord entre les héritiers de Jean de Chénery et autres membres de cette famille ; on y voit figurer « maître Nicolas de Naves », au nom de sa femme Ydron, fille de ce Jean de Chénery (6).

(1) Ancienne forme du nom d'*Étalle*, ch.-l. de canton : Belgique, prov. Luxembourg, arrond. Virton.

(2) Cant. Virton.

(3) Il existe plusieurs famille de ce nom sur lesquelles M. Edm. des Robert a fait des recherches, sans parvenir à reconnaître celle d'Ydron.

(4) A. Neyen, *op. cit.*, p. 9.

(5) Commune de Bayonville, Ardennes, arrond. Sedan, cant. Buzancy. Cf. Raoul de Meixmoron, *L'origine de la famille de Chénery*, dans la *Revue historique ardennaise*, mai-juin 1911, p. 95-103.

(6) « Archives de Clervaux », formant le t. XXXVI, 1883, des *Publications de la Section hist. de l'Institut grand-ducal de Luxembourg ;* n° 1593.

Je présume que c'est le même Nicolas II de Naves, plutôt que son père, qui, sous la dénomination de *meyster Nyclass de Naves*, rendit, avec et à la tête de plusieurs seigneurs et officiers, une décision en faveur de l'abbaye de Clairefontaine, contre le curé d'Arlon, au sujet des novales d'une certaine terre. L'acte, en langue allemande, porte la date du 20 août 1531 (1).

Aug. Neyen fait connaître ce personnage dans les termes que voici :

« NAVES, *Nicolas II de*, fils aîné de Nicolas Ier... et d'Ideron de Villers, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des *Viri illustres* (2) : « *Nicolaus de* « *Naves, dominus in Chinnery, Luxemburgensis præsiden-* « *tis filius, S. R. Imperii vice-cancellarius sub Carolo V.* « *de quo : Caesar amat Laceras Naves et Grandia-vela* (3) : « *Lazarum Schwendi, Suevum, Navesium Luxemburgen* « *sem et Cardinalem Grandvillanum Burgundum* (4). »

« Nous ajouterons que Guicciardin en parlant de ce grand homme qui posséda toute la confiance de l'Empereur, dit qu'il égala son père en science et en prudence, et le surpassa peut-être en vertu et en crédit. Il mourut en 1547 (5). » Ce décès, postérieur seulement d'une année à celui de son père, fut évidemment prématuré.

Je suis convaincu que Nicolas II a été le père de Jean de

(1) Hipp. GOFFINET, *Cartulaire de Clairefontaine*, 1877, in-8°, p. 234.

(2) Manuscrit du milieu du XVIIe siècle ; v. Aug. NEYEN, *op. cit.*, t. I, Préface, p. II-III.

(3) Il y a là un hexamètre dactylique : *Cæsar amat Laceras Naves et Grandia vela.*

(4) Je reviendrai sur le sens de cette citation ; mais je tiens à faire remarquer tout de suite le jeu de mots sur les noms de trois hauts dignitaires de l'Empire, différents par leurs fonctions et par leur origine : *Lazarus* Schwendi, Suève ; *Naves*, Luxembourgeois ; cardinal de *Grandvelle*, Bourguignon.

(5) Aug. NEYEN, *op. cit.*, t. II, p. 9.

Naves, né le 13 novembre 1523, mort le 20 avril 1579, qui épousa Salomé de Schawenbourg et en eut deux filles.

Il me paraît curieux et utile de revenir sur la fin de la citation des *Viri illustres*, que Neyen n'a pas expliquée et où il y a évidemment un vers latin, hexamètre dactylique, et un jeu de mots sur *naves*, se rapportant à Nicolas de NAVES, *grandia-vela* au cardinal de GRANDVELLE et, ce qui est moins heureux, *laceras* à LAZARUS Schwendi, le fameux général autrichien. Les mots *laceras* et *Lazarus* se rapprochent par le nombre des lettres, le nombre et la composition de syllabes, avec semblable disposition des consonnes et des voyelles ; les consonnes sont pareilles, si l'on observe qu'en allemand le *c* et le *z* se prononcent presque de même ; la première syllabe est identique ; en outre, il y a lieu de remarquer que Schwendi est le seul des trois personnages dont on cite le prénom : c'est donc que le jeu de mots est fait sur ce prénom. Mais *laceras*, joint à *naves*, semble être défavorable au président de Naves, ce qui produit un fâcheux effet. L'auteur, non indiqué, de l'hexamètre n'y a pas regardé de si près ; il s'est amusé à faire de l'esprit sur les noms de trois grands dignitaires impériaux, d'origines différentes et de fonctions variées, et à rappeler discrètement les exploits des flottes de celui qui avait pris pour devise les colonnes d'Hercule avec le mot *Plus ultra ;* il a voulu montrer que Charles-Quint, jouissant de son immense puissance maritime, se complaisait aux récits de tempêtes et aux vastes entreprises.

L. GERMAIN DE MAIDY.



Les Montpezat en Lorraine.

Chargé d'un compte rendu de l'ouvrage de Mademoiselle Jane Hazon de Saint-Firmin (1), des trouvailles successives nous amenèrent à étendre de telle façon les limites de cette notice que, pour ne pas faire attendre plus longtemps à l'auteur la mention promise de son livre dans les publications de notre Société, nous l'avons simplement signalé (2), nous réservant d'y revenir le jour où nous aurions terminé nos recherches sur la famille de Montpezat en Lorraine.

Nous donnons ici le résultat de ces recherches, travail d'ailleurs terminé en 1914 ; nous le diviserons en quatre paragraphes, qui pourraient être intitulés :

I. — Le livre de Mademoiselle Jane Hazon de Saint-Firmin.

II. — L'erreur de Mathieu Husson l'Escossois et d'autres auteurs.

III. — La taque de foyer aux armes des Montpezat conservée au Musée lorrain.

IV. — Le dernier Montpezat.

I

C'est une figure sinistre qu'avec pittoresque et maîtrise a su faire revivre Mademoiselle Jane Hazon de Saint-Firmin, ce François II de Montpezat, baron de Laugnac, le « féroce cadet de Gascogne », le capitaine des « Quarante-cinq », le metteur en scène du guet-apens où fut assassiné le duc de Guise. Il passa lui-même obscurément de vie à trépas dans un recoin perdu du Languedoc, à peine âgé de vingt-cinq ans.

(1) Hazon de Saint-Firmin (Mlle Jane), *Un assassin du duc Henri de Guise. — François II de Montpezat, baron de Laugnac, capitaine des Quarante-cinq. 1566-1590.* Paris, A. Picard, 1912.

(2) *B. S. A. L.*, 1919, p. 72.



Le cadre de cette notice ne nous permet point de suivre l'auteur dans sa consciencieuse étude, mais nous engageons les curieux à lire le récit du *curriculum vitæ* de ce sanguinaire intrigant.

L'auteur, avant de retracer la vie du favori d'Henri III tout puissant pendant son règne éphémère, nous apprend que la maison de Montpezat (1) était la première baronnie de l'Agenais et qu'au début du XIVe siècle un Montpezat, arrogant baron, fit éclater entre la France et l'Angleterre le conflit d'où devait sortir la guerre de Cent ans.

Il paraît que plusieurs familles de Montpezat auraient la même origine ; elles portaient, armes parlantes, ou plutôt jeu de mot sur leurs blasons, une ou plusieurs balances dans leurs écus. Celle qui nous occupe spécialement avait les armoiries suivantes : *écartelé aux 1 et 4, de gueules à deux paires de balances d'or, l'une sur l'autre : aux 2 et 3, d'or à trois bandes de gueules* (2), et se divisa en deux branches principales vers la fin du XVe siècle.

La première finit, bizarre ironie du sort, dans la maison de Lorraine-Guise ; la seconde, celle à laquelle appartenait le personnage qui exerça une si extraordinaire influence sur le dernier Valois, s'éteignit en la personne d'un bâtard.

Nous établirons plus loin que le dernier mâle, semble-t-il, d'un rameau mal connu de cette maison illustre, mourut en Allemagne dans la première moitié du XIXe siècle, après avoir pris double alliance en Lorraine.

L'assassin du duc de Guise, François II de Montpezat, né vers 1566, mort en 1590, était le fils aîné de François

(1) Montpezat, cant. Prayssas, arr. Agen (Lot-et-Garonne). On peut consulter, avec réserve, l'*Histoire du château, de la ville et des seigneurs et barons de Montpezat et de l'abbaye de Pérignac*, par André de Belcombe, publiée, avec quelques additions, par G. Tholin. Auch, 1898.

(2) Sans doute Fossat : *bandé d'or et de gueules.*



de Montpezat, baron de Laugnac, et de Nicole de Livron (1), mariés en 1564.

Son frère cadet se nommait Honorat (2) et il eut une sœur : Françoise, mariée à Antoine de Stainville, en Lorraine, province à laquelle tenait par des liens étroits leur mère, Nicole de Livron, fille de François de Livron, seigneur de Bourbonne-les-Bains, et de Bonne du Châtelet.

II

Les armoriaux lorrains, à commencer par celui de Mathieu Husson l'Escossois (3), ont confondu les deux maisons de Montpezat-en-Agenais — celle qui nous occupe — et de Montpezat-en-Quercy dont le nom avait été relevé par la famille des Lettes des Prés.

L'erreur est presque excusable puisque nous voyons, sur le premier tableau généalogique, dressé par nous pour être annexé à cette étude, que Melchior des Lettes des Prés, marquis de Montpezat-en-Quercy, gouverneur du Poitou, mort en 1572, devint baron de Montpezat-en-Agenais par son union avec Henriette de Savoie-Villars, remariée ensuite avec Charles de Lorraine-Guise. Par une transaction passée au moment de cette seconde union, les enfants issus du premier mariage emportèrent les biens paternels en Quercy et renoncèrent aux possessions des Montpezat d'Agenais qui venaient de leur mère.

C'est pour Henri de Lorraine-Guise, enfant du deuxième lit d'Henriette de Savoie-Villars, que fut érigé, en 1599,

(1) Livron : *fascé de gueules et d'argent ; au franc-quartier du même chargé d'un roc d'échiquier de gueules.*

(2) Au château de Bussy-aux-Bois (Marne), appartenant au comte Frédéric de Joybert, se trouve un tableau qui passe pour être le portrait d'un Montpezat. Le personnage représenté est chevalier de l'Ordre du Roi ; c'est, selon toutes probabilités, Honorat de Montpezat.

(3) Husson L'Escossois (Mathieu), *Le simple crayon utile et curieux de la noblesse des duchés de Lorraine et Bar et des eveschés de Metz, Toul et Verdun....*, 1674.



en duché-pairie d'Aiguillon, la baronnie de Montpezat, première baronnie de l'Agenais, à laquelle étaient jointes la baronnie de Madaillan, les seigneuries d'Aiguillon, de Dolmayrac et de Sainte-Livrade.

La famille des Lettes des Prés portait : *d'or à trois bandes de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Ce sont ces armoiries qui sont gravées en tête de l'article de Husson l'Escossois, article qui concerne bien les Montpezat-Laugnac, et qui est assez court pour que nous le reproduisions textuellement ci-dessous :

MONTPEZAT

Porte, d'or à la bande de guelle de trois pièces ; au chef d'azur paré de trois estoiles d'or.

Charles de Montpezat espousa de Rocquefeuille & eut :

Alain de Montpezat, qui espousa Marie de Montlezun & en eut :

François de Montpezat qui espousa Nicole de Livron, fille de François de Livron, sieur de Bourbonne, & de Bonne du Chastellet & en eut :

Françoise de Montpezat qui espousa Antoine de Stainville, & en eut :

Antoine de Stainville, sieur de Convonges, premier gentilhomme de la Chambre du Duc de Lorraine.

Les notices données par Cayon (1), par le comte de Circourt, dans ses volumineux recueils généalogiques (2) conservés à la Bibliothèque municipale de Nancy, commettent la même erreur.

Dans un mémoire concernant une table d'horloges solaires, gravée par Appier Hanzelet, sur laquelle se trouvent les armes accolées de Françoise de Montpezat et d'Antoine de Stainville, mémoire paru dans les publica-

(1) Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine ou armorial historique et généalogique...* Nancy, Cayon-Liébault, 1850.

(2) Bibliothèque municipale de Nancy, ms. 836, 26e vol., fo 122.

tions de la Société d'archéologie lorraine (1), l'attention de l'auteur, M. Léon Germain de Maidy, avait été attirée par la divergence des armoiries et par la multiplicité des familles portant ce nom de Montpezat ; notre érudit confrère s'était livré à diverses conjectures sans parvenir à trouver la clé de ce problème héraldique et généalogique.

Guidé par l'ouvrage de Mademoiselle Jane Hazon de Saint-Firmin et surtout par les précieuses communications de M. l'abbé Marboutin, curé de Dolmayrac (2), nous avons été assez heureux pour tirer au clair cette question qui avait, jusqu'ici, embarrassé les chercheurs lorrains.

III

Au Musée lorrain, dans la galerie ogivale du rez-de-chaussée est conservée une fort belle taque carrée, ayant 78 centimètres de côté.

Au milieu, sur un cartouche ovale se voit le monogramme du Christ : I. H. S., surmonté d'une *croix ancrée* rayonnante et accompagné en pointe d'un cœur percé, surmonté lui-même des trois clous de la Passion.

Cette marque de la Compagnie de Jésus est placée elle-même au milieu d'une couronne de feuillage dite : *chapeau de triomphe*, de bon style ; au-dessus se trouve une tête de chérubin flanquée de deux écus aux armes de Lorraine complètes surmontés de deux couronnes à fleurons, vaguement fleurdelisées. Le motif central est lui-même flanqué de chaque côté d'un écu mi-parti : *à la croix ancrée* (Stainville) et Montpezat (les *bandes* sont ici remplacées par des *barres*, probablement par suite d'une erreur du fondeur).

(1) *M. S. A. L.*, 1892, p. 374 à 411, avec 1 fig.

(2) Dolmayrac, près Agen, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne seigneurie des Montpezat, de même nom, située canton de Sainte-Livrade, arr. Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Le tout est bordé d'un cadre comme on peut le voir d'après la reproduction donnée ci-contre (fig. 1).

Cette plaque de foyer porte donc l'écu d'alliance Stainville-Montpezat, armoiries qui se trouvent, non plus réunies sur un écu mi-parti, mais chacune séparément avec ce même emblème de la Société de Jésus sur la table de bronze précitée.

Sur cette table, cadran solaire horizontal ordinaire tracé pour la latitude de 48°30' sur le méridien de Couvonges, se voient gravées les principales figures de la gnomonique ; Mars et Pallas y servent de *tenants* à deux cartouches respectivement aux armes de Stainville et de Montpezat. S'y trouvent également les monogrammes de Jésus, dit des Jésuites, et celui de la sainte Vierge.

Nous renvoyons le lecteur à la planche reproduite par M. Léon Germain de Maidy dans l'article précité.

M. J. Favier, dans une étude sur *Jean Appier et J. Appier, dit Hanzelet, graveurs lorrains du XVIIe siècle* (1), après avoir mentionné la table d'horloge solaire ci-dessus, signale, comme faisant partie de la collection de M. Lucien Wiener, « une autre de dimensions beaucoup plus petites, qui, sans être signée... semble pourtant avoir été gravée par Hanzelet. C'est également une figure astronomique, mais destinée cette fois à l'impression. Dans les angles supérieurs de l'estampe, à gauche, le monogramme des Jésuites ; à droite, celui de la Vierge absolument comme dans la pièce qui précède, et, ce qu'il y a de plus caractéristique encore, dans l'angle inférieur de gauche, les armes de Stainville semblables à celles que tient un des personnages du cadran solaire. H. III, L. 143. »

La taque, cataloguée sous le n° 1494, a été acquise par le Musée lorrain en 1901 ; malheureusement le registre

(1) *M. S. A. L.*, 1890, p. 321 à 362, avec 2 pl.



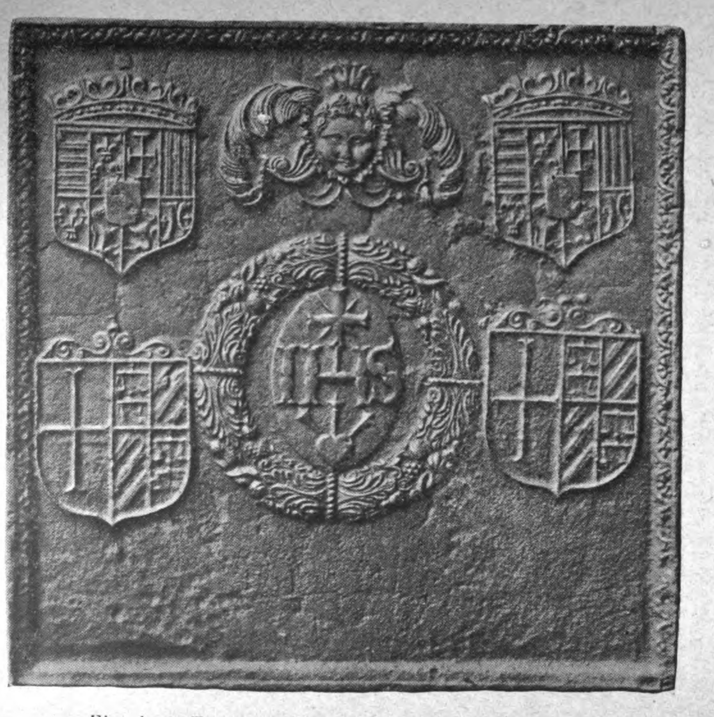


Fig. 1. — Taque aux armes Stainville-Montpezat.



Fig. 2. — Taque aux armes Stainville-Pullenoy.

d'entrée n'en fait connaître que le prix d'achat et ne porte aucune mention pouvant en faire soupçonner la provenance.

Comme nous l'établirons plus loin pour une autre taque aux armes de Stainville, elle fut certainement fondue aux forges de Morley (1).

Bonne-Françoise de Montpezat, née vers 1576, fille de François Ier de Montpezat, baron de Laugnac, et de Nicole de Livron, sœur du triste héros dont Mademoiselle Jane Hazon de Saint-Firmin raconte la vie, dut, après le décès de son père, survenu en 1581, passer son enfance chez les parents de sa mère en Lorraine. C'est là d'ailleurs qu'elle épousa, le 31 janvier 1598, Antoine III de Stainville (2), né en 1575, fils de Charles de Stainville et de Françoise du Châtelet, par conséquent son parent, puisque sa grand'mère maternelle était Bonne du Châtelet (3).

Son mari occupait une haute situation dans la chevalerie lorraine : baron de Couvonges, seigneur de Morley

(1) Morley, cant. Montiers-sur-Saulx, arr. Bar-le-Duc (Meuse).

(2) Stainville : *d'or à la croix ancrée de gueules.*

(3) La parenté des deux époux Stainville-Montpezat, assez lointaine d'ailleurs, est la suivante :

Philibert du Châtelet,
chevalier, souverain de Vauvillars,
ép. en 1res noces : Claude de Parroy,
en 2es noces : Louise de Grandson,
en 3es noces : Victoire de Germiny

Du 1er lit : Renaud du Châtelet épouse Charlotte Lalleman	Du 2e lit : Nicolas du Châtelet ép. Bonne de Cicon
Jacques du Châtelet ép. Françoise de Beauveau	Erard du Châtelet ép. Nicole de Lenoncourt
Renaud du Châtelet ép. Marie de Fresnau	Bonne du Châtelet ép. François de Livron, sgr de Bourbonne
Françoise du Châtelet ép. Charles de Stainville	Nicole de Livron ép. François I de Montpezat, baron de Laugnac

Antoine III de Stainville ép., le 31 janvier 1598, Françoise de Montpezat.

et de Sommerécourt, bailli de Bar, grand'maître des eaux et forêts du duché de Bar, conseiller d'Etat, premier gentilhomme de la chambre de S. A.; il était aussi capitaine des chevau-légers de sa garde.

Nous ne donnerons, ici, sur ce personnage, d'autres détails biographiques que ceux qui avaient échappé aux investigations de notre confrère. Veuf, Antoine III, âgé de cinquante-cinq ans, épousa en secondes noces, à Nancy, paroisse Saint-Epvre, le 9 avril 1630, Ève de Pullenoy (1), fille de Nicolas de Pullenoy, conseiller d'État, trésorier général de Lorraine et Barrois, et de Diane Bertrand de Morimont; sa seconde femme était veuve, elle-même, de Théodore, marquis d'Haraucourt.

Nous avons eu la bonne fortune de nous rappeler avoir identifié autrefois une taque aux armes accolées Stainville et Pullenoy, conservée au château de Martincourt-Lagarde (2), ayant appartenu à M. Octave Élie, puis ensuite à M. Bergerfurth, qui nous avait envoyé une photographie.

La planche n° 2 nous montre cette plaque de foyer, photographiée sur place, un peu de travers. L'écu est mi-parti aux armes de Stainville et de Pullenoy; il est surmonté d'un casque grillé, de face, cimé d'une grosse pomme de pin posée sur un croissant, cimier caractéristique des Stainville. Il est supporté par un lion et un griffon.

Une particularité intéressante de cette taque, c'est qu'elle porte l'inscription suivante, peu visible sur la reproduction: FAIT A MORLEY LE 5 AOUST 1632.

C'est donc à Morley, seigneurie d'Antoine de Stainville,

(1) Pullenoy: *d'azur à la croix alaisée recroisettée d'or; au chef d'argent chargé d'un léopard de sable, armé, lampassé et allumé d'or.*

(2) Martincourt, ferme et château, comm. Lagarde, cant. Vic, arr. Château-Salins (Moselle).



baron de Couvonges, où se trouvaient à cette époque des forges assez importantes, que fut fondue cette taque, qui nous a paru assez curieuse pour pouvoir être reproduite dans cette notice, bien qu'elle ne touche point directement aux Montpezat.

Une dernière remarque à son sujet : il pourrait y avoir doute sur l'attribution si l'indication de la fonderie et la date de la fabrication ne s'y trouvaient pas inscrites, car il y eut une autre alliance Stainville-Pullenoy, vers la même époque, entre Louis de Stainville et Jeanne de Pullenoy.

IV

Par contrat reçu à Sierck, le 10 janvier 1775, par Jolywald, notaire, Marie-Madeleine Soucelier, née et baptisée à Inglange, le 4 juin 1752, fille de Damien Soucelier (1), major de Sierck, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Bannay-Vaudoncourt, Helstroff et Itzing, et de Jeanne des Roches, épousait François-Maurice de Montpezat, né à Agen, le 26 novembre 1745, fils de Jean-Bernard de Montpezat et de Jeanne de Tapie de Monteils.

Comment ce méridional était-il venu se fixer en Lorraine, nos recherches n'ont pu l'établir ; nous avons, par contre, trouvé sur lui un certain nombre de renseignements biographiques qui vont nous permettre de suivre celui que nous considérons comme le dernier représentant de cette race fameuse des Montpezat.

Le fils du bâtard légitimé, Jean de Montpezat, épousa, en 1533, Marguerite de Roquefeuil, et autre Jean de Montpezat, origine de la branche de Poussou, épousa, à peu près à la même époque, Rose de Carbonneau. Sont-ce là deux mariages successifs du même personnage ? L'état

(1) Soucelier : *d'azur au mûrier d'or, accolé d'un serpent d'argent montant le long du pied de l'arbre et accompagné de trois étoiles d'or, une en chef et deux en flanc.*



actuel des recherches sur les Montpezat de Poussou ne permet point de répondre à cette question.

Quoi qu'il en soit, même nom, mêmes armes, même province, rang social sinon identique, du moins analogue, tout permet de croire, malgré l'absence de preuves, que les Montpezat de Poussou (1) se rattachent bien à la grande maison féodale de Montpezat.

Par acte reçu le 23 décembre 1780, par Nicolas, notaire au bailliage de Boulay, en résidence à Bannay, M. et Mme de Montpezat acquérirent de leurs beaux-parents et parents ce que ceux-ci possédaient en la seigneurie du ban de Bannay, Vaudoncourt et Helstroff (2), avec les château, cour et basse-cour, colombier, vergers, prés, vignes, bois, ainsi que le droit de haute justice avec les ban et cense d'Itzing (3), moyennant 72.000 livres argent au cours de France (4).

Le 1er juillet 1786, François-Maurice ou Maurin de Montpezat, chevalier, comme il signait, donnait procuration (5), datée de Bannay, à Charles-Benoît Vaultrin, ancien procureur du Roi au bailliage de Château-Salins, demeurant à Nancy, pour rendre en son nom foi et hommage devant la Chambre des Comptes de Nancy.

Requête était présentée ensuite à la même chambre pour

(1) Consulter Couyba (Dr), *Notice sur les Montpezat de Poussou et leurs alliances*. Villeneuve-sur-Lot, 1899.

Ce sont les recherches de M. l'abbé Marboutin, auquel nous renouvelons l'expression de notre reconnaissance pour tous les renseignements qu'il a bien voulu nous fournir, qui nous ont permis de rédiger le tableau généalogique n° II, rectifiant ce qui avait été publié jusqu'ici et même la généalogie produite en 1774 par le futur chanoine de Lyon en vue d'établir ses preuves.

(2) Bannay, cant. Boulay ; Vaudoncourt, cant. Pange ; Helstroff, cant. Boulay, arr. Metz (Moselle).

(3) Itzing, ferme, comm. Boulay.

(4) Archives de l'auteur. Ce fief venait des Boudet par l'alliance contractée en 1691 entre Jean-Nicolas Soucelier, avocat au Parlement de Metz, et Madeleine Boudet.

(5) Arch. de M.-et-M. B 11032, n° 1996.

autoriser M. de Montpezat à se faire représenter et son fondé de pouvoir à prêter foi et hommage à Sa Majesté en son lieu et place.

Après le « soit communiqué », « La Chambre a permis au suppliant de rendre, par son procureur fondé, ses foy et hommage ce jourd'huy trois heures de relevée, à la charge de fournir ses lettres reversables ou aveux et dénombrements dans quarante jours et de justifier du droit de prendre la qualité de chevalier et sans que la dite qualité prise dans la requête puisse tirer à conséquence (1) ».

M. de Montpezat se mit en mesure de justifier sa qualité ; la généalogie qu'il produisit à cet effet (2) le faisait remonter à Jean de Montpezat, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller en son conseil privé et capitaine de cinquante lances. La Chambre des Comptes ne trouva pas les preuves suffisantes et débouta M. de Montpezat de sa demande.

Pour une fois la Chambre des Comptes de Lorraine, dont certains arrêts de complaisance pour des familles puissantes sont connus de tous les généalogistes, refusa de laisser porter le qualificatif de chevalier au descendant sinon d'une race féodale, mais d'ancienne noblesse, du moins à très proche parent (neveu à la mode de Bretagne, dirions-nous aujourd'hui) de Pierre de Montpezat, vicaire général de Lyon, lequel avait fait les preuves littérale et testimoniale de ses trente-deux quartiers (3) devant l'insigne chapitre pour être reçu chanoine-comte de Lyon, épreuve autrement sérieuse que celles qu'exigeait notre Chambre des Comptes.

(1) « Fait à Nancy, en Chambre du Conseil, le deuxième août 1786. Signé : Thibaut de Monbois, de Romé ». Arch. de M.-et-M., *ibidem*.

(2) Arch. de M.-et-M. B. 269, n° 9.

(3) Arch. du Rhône, série G. Registres capitulaires du chapitre métropolitain de Lyon, vol. 196, f° 16 et *passim*, vol. 204, p. 193.



Nous donnons, plus loin, au tableau nº II, ce que nous connaissons de ce rameau des Montpezat de Poussou (1). M. l'abbé Marboutin, auquel nous avons fait de larges emprunts, puisque c'est lui qui a dressé, sur documents originaux, une bonne partie de ces fragments généalogiques, n'a pu encore établir d'une manière certaine comment ce rameau se soudait à la grande maison de Montpezat, bien qu'il reste convaincu de leur commune origine.

Les armes portées par ce rameau des seigneurs de Poussou sont identiques à celles de la branche des barons de Laugnac, et l'abbé de Montpezat, qui fit effectuer des recherches dans les archives du château de Lafox (2) pour donner, en 1774, la preuve demandée de ses quartiers de noblesse, scellait aussi ses lettres d'un cachet aux mêmes armes.

Des différences de détail existent dans les généalogies présentées par l'abbé et par François-Maurice de Montpezat, mais elles ne portent que sur les premiers degrés connus.

Achevons maintenant la biographie de François-Maurice de Montpezat.

Quand survint la Révolution, il émigra à Trèves (3) avec sa femme et son fils ; ils logèrent chez le doyen de Saint-Paulin (4), faubourg du même nom, au moins du 19 septembre 1792 au 20 juillet 1793 ; puis, passèrent à Francfort-sur-le-Mein où ils eurent un second fils : Jean-Bernard, né le 28 octobre 1794 et décédé deux jours plus tard. Leur fils aîné dut mourir prématurément, car il ne

(1) Poussou, château bâti au XVIᵉ siècle, près d'Agen.

(2) Lafox, cant. Puymirol, arr. Agen (Lot-et-Garonne).

(3) LAGER (Domkapitular Dʳ), *Französische Emigration in Trier, 1792-1793. — Annuaire de la Société lorraine d'histoire et d'archéologie*, Metz, 1910, p. 425 et 439.

(4) Le doyen de Saint-Paulin était leur cousin : Jean-Michel-Joseph de Pidoll, né et baptisé à Trèves le 16 novembre 1734, nommé, au Concordat, en 1802, évêque du Mans, mort en cette ville le 23 novembre 1819 et inhumé dans la crypte de la cathédrale, sépulture des évêques.

laissa point de traces, et nous verrons plus loin que M. de Montpezat décéda sans héritiers directs. Madame de Montpezat, née Marie-Madeleine Soucelier, mourut à Francfort le 6 août 1795.

Devenu veuf, François-Maurice de Montpezat épousa en secondes noces sa belle-sœur, Anne Soucelier, née à Sierck le 5 juin 1755, qui mourut elle-même à Francfort le 9 septembre 1813.

M. de Montpezat auquel, sur la terre d'exil, on donnait par courtoisie le titre de comte, ne rentra point dans sa patrie ; ayant perdu ses deux épouses, ses enfants, la majeure partie de ses biens, il s'était retiré dans un petit village du duché de Bade, à Deitelhausen, près Bischofsheim sur la Tauber.

Le 26 juillet 1826, il avait cédé à Charles-Antoine des Robert (1), son parent, demeurant à Metz, moyennant 1.400 francs de rente annuelle et viagère, 793 francs de rente 3 % sur les 1.323 francs que représentait la somme de 44.087 fr. 35 à laquelle avait été liquidée l'indemnité réclamée en vertu de la loi du 27 avril 1825.

Il conservait cependant quelques rapports avec ses parents et alliés, puisqu'en 1829 il fit verser, par l'intermédiaire de M. des Robert, 1.600 francs à remettre à Mesdemoiselles Adèle et Angélique de Babelon, demeurant à Majorque en Espagne, pour acquitter entièrement une dette qu'il avait contractée jadis envers Louis de Babelon (2), leur père.

(1) Charles-Antoine des Robert (1774-1840), chevalier de Saint-Louis, ancien officier supérieur de cavalerie, après avoir été alferez aux gardes wallonnes de S. M. R. et brigadier aux gardes du corps de S. M. Louis XVIII, était cousin issu de germain de Mmes de Montpezat, nées Soncelier. Sa grand'mère, épouse de Jean-Baptiste des Robert (1699-1747), chevalier de Saint-Louis, ingénieur du Roi à Longwy, était Madeleine-Anne-Françoise Soucelier, sœur de l'aïeul de ces dames, Joseph-Grégoire Soucelier, procureur du Roi au bailliage de Thionville.

(2) De Babelon, famille établie au XVIIIe siècle à Chaumont-en-Bassi-



Vers cette époque (le 5 mai 1829) le préfet du Lot écrivait à celui de la Moselle :

PRÉFECTURE
DU
LOT
—
1er Bureau
—
PARTICULIER
—

Cahors, le 5 mai 1829.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

On trouve inscrit sur la liste générale des émigrés un Montpezat de Banay, domicilié à Boulay (Moselle), et ayant des propriétés situées dans les communes de Raville et Morlange, district de Boulay.

Une famille, dont je désirerois fort rendre les recherches plus faciles, auroit grand intérêt à connoitre :

1o Si ce Montpezat de Banay seroit descendu d'un sr Georges de Trémoletti de Bucelli de Montpezat, chevalier de Bucelli, né à Montpellier (Hérault) en 1727, lequel servit, de 1744 à 1749, en qualité de Lieutenant dans le régiment de Septimanie, et se maria, à ce qu'on croit, vers cette époque, en Lorraine ou dans les trois Évêchés, où son régiment se trouvoit en garnison ;

2o S'il vit encore, et s'il a des enfants, petits-enfants, etc. ;

3o Dans le cas où il seroit décédé, s'il a laissé de la descendance, et de combien de personnes elle se compose.

Je vous serai fort reconnaissant si vous voulez bien faire recueillir des renseignements précis d'après ces indications, et si vous avez la complaisance de m'en communiquer les résultats.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

Monsieur et cher Collègue,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Préfet du Lot,

Signé : (Illisible).

A Monsieur le Préfet de la Moselle, à Metz.

gny, passée en Espagne en la personne d'Hubert de Babelon, seigneur de Saint-Martin et des Gras, près de Metz, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au service de France, entré au service d'Espagne avec permission du duc de Choiseul. Il avait épousé Marie-Antoinette d'Argens, fille d'Henri d'Argens, officier d'infanterie, et de Marie-Nicole-Scholastique des Robert. Leur fils, Louis de Babelon, fut gouverneur de Mahon de 1814 à 1820.

Le préfet de la Moselle répondit à son collègue de Cahors le 15 mai 1829 en ces termes :

15 mai 1829.

A Monsieur le Préfet du Lot, à Cahors.

Monsieur et cher Collègue,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander des informations sur M. le Comte de Montpezat qui a reçu des indemnités dans la Moselle pour la terre de Bannai dont il a été dépossédé pendant son émigration.

Je sais, Monsieur, qu'il y a deux familles de ce nom qui n'ont entre elles aucun degré de parenté ; l'une qui est du Comtât-Vénaissin, l'autre qui est originaire d'Agen. C'est à cette dernière qu'appartient Maurice-François de Montpezat qui s'est marié à une Lorraine.

Il est veuf, sans enfants ; il est âgé de 87 ans et il habite la ville de Francfort-sur-le-Mein.

Lorsqu'il est venu réclamer l'indemnité, il en a vendu le montant à fonds perdu à M. Desrobert, son parent.

M. de Montpezat a une sœur qui demeure à Agen ou dans les environs et avec laquelle il a eu un procès au sujet ou des indemnités, ou d'héritages qui lui advenaient dans cette province.

Je désire, Monsieur, que ces renseignements, les seuls que je puisse vous procurer, suffisent pour vous mettre à portée d'en obtenir de plus détaillés sur les lieux.

Signé : (Illisible).

Le 20 avril 1830, François-Maurice de Montpezat instituait légataires universels François-Simon Abendantz et Jeannette Abendantz, née Bravi, épouse de ce dernier,



voyer de cette ville ; une seconde, dite de Mureaux, lui faisait pendant, du côté nord ; celle-ci a récemment disparu, réduisant encore le nombre des vestiges survivants de l'enceinte neufchâteloise ;

2° Un fragment de tour, clôturant le jardin d'une maison située au numéro 15 de la rue Neuve ;

3° Une autre tour, encastrée dans un bâtiment dépendant d'un immeuble portant le numéro 29 de cette dernière rue ;

4° Une base de la tour, qui jadis flanquait la porte d'Allemagne, sise à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre ou des Rouliers, dans les dépendances d'une maison, numéro 28 de la rue Jules-Ferry.

Ces trois derniers ouvrages offrent le même caractère architectonique que le premier, et semblent, comme lui, également remonter au XIIIe siècle ;

5° Une statue de la Vierge-Mère, de belle tenue artistique, avec son encadrement Renaissance, portant la date de 1589, qui surmontait autrefois, comme un pieux palladium, la porte de France ou de Saint-Georges, et qui maintenant orne la façade d'une maison portant le numéro 50 de la rue Saint-Jean.

Une légende, où transpire le plus pur patriotisme lorrain des Neufchâtelois, se rattache à cet intéressant spécimen d'iconographie chrétienne. Nous nous contenterons d'y faire ici une simple allusion, car elle ne rentre pas dans le cadre spécial de notre sujet.

Il ne reste plus aucune trace apparente des fossés, qui bordaient l'ancienne enceinte fortifiée de Neufchâteau et qu'alimentait, d'après le plan susvisé, une dérivation du Mouzon. Leur emplacement est occupé, depuis les premières années du XVIIIe siècle, par des maisons particulières ou des jardins, qui couvrent ces vieux souvenirs du passé local.

Puissent les rares vestiges, que nous venons de men-

d'archéologie lorraine.
mars 1922.

ETIENNE,
r de Montpezat-en-Quercy.

Pons,
N. DE TOULOUSE-BRUNIQUEL
† vers 1135.

Armand,
ntpezat-en-Quercy.

Geoffroy,
sgr de Montpezat-en-Comminges
† vers 1160,
dont les Montpezat de Carbon
éteints vers la fin du XVIII[e] siècle.

Ils portaient : *de gueules à une balance d'or.*

IONTPEZAT-EN-QUERCY,
, Raymond DES PREZ.

PREZ DE MONTPEZAT-EN-
en 1496, Antoine II DES
chal de France, † en 1521.

DES LETTES DES PREZ
TPEZAT-EN-QUERCY.

LETTES DES PREZ, † 1572,
du Poitou, marquis DE
EN-QUERCY ; par son ma-
Henriette DE SAVOIE-VIL-
DE MONTPEZAT-EN-AGENAIS.

Gasparde DES LETTES DES PREZ DE MONTPEZAT-EN-QUERCY, ép. Christophe DE SAINT-CHAMAND qui devint sgr de Montpezat-en-Quercy.

Gabrielle DE SAINT-CHAMAND, ép. Jacques DE MITTE DE CHEVRIÈRES qui devint sgr de Montpezat-en-Quercy.

érita des domaines pater-
ercy et renonça aux pos-
s Montpezat de l'Agenais.

Le marquisat de Montpezat-en-Quercy continua ainsi à tomber en quenouille presque à chaque génération.

Jea
a

le 1

;,
DE
E.

ois, † 10 ma
Claire n
SÉGUR, † 2

exandre-
Joseph
(1760).

2e noces : Olympe de Brunet de Pujols, 15 septembre 1637.

Jean-Jacques, marié avec Marie Dordé de Rolland le 15 septembre 1667.

Claude.

Jean-Timoléon, ecclésiastique.

Marie-Olympe.

…is, † 10 mars 1771, marié … Claire de Chastenet-…ségur, † 21 nov. 1764.

…xandre-…oseph …1760).

Jean-Jacques (1761).

Marie-Thérèse (1763).

tionner, demeurer longtemps intacts ; ils rappellent en effet neuf siècles d'histoire, dont les gloires et les vicissitudes constituent les plus belles pages des annales de Lorraine.

Abbé Louis CHÉRON.

Antoine Guénard.

Dans la notice sur Fléville de la *Statistique de la Meurthe*, Henri Lepage rappelle en quelques lignes le souvenir d'un savant jésuite lorrain du xviii[e] siècle, le P. Guénard, qui vécut 40 ans à Fléville et y mourut. Alors qu'il était préfet des études au collège de Pont-à-Mousson, il composa un *Discours sur l'esprit philosophique* que l'Académie française couronna en 1757, qui fut fort admiré par les contemporains et dont Victor Cousin fait encore l'éloge dans le *Journal des savants* de 1843, p. 378-9. Mais Lepage ne donne ni le prénom de Guénard, ni la date et le lieu de sa naissance, ni la date de son décès. Ce sont ces indications d'état civil que nous voulons réunir ici, laissant de côté la doctrine de l'auteur dont l'exposé n'entre pas dans le cadre de notre *Bulletin*.

Antoine Guénard est né à Damblain, Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Lamarche, le 13 décembre 1726 et a été baptisé le lendemain ; il est le fils d'Antoine Guénard, laboureur, et de Florentine Boulanger. On le voit mentionné dans les registres d'état civil de Fléville, en qualité de chapelain du château (1), à dater de 1768. Et un de ces mêmes registres relate, à la date du 24 janvier 1806, le décès d'Antoine Guénard, âgé de 80 ans, prêtre desservant la chapelle castrale de Fléville.

(1) Sur sa vie au château de Fléville, voir les *Annales de l'Est*, 1888, p. 338-9.



Nous avons constaté jadis, à propos du grand-juge Ambroise Régnier, né à Blâmont, combien d'inexactitudes contiennent les dictionnaires biographiques sur les personnages de second ordre (1). Guénard n'a pas échappé à cette malchance. Michaud, *Biographie universelle*, Félix Bourquelot, *Littérature française contemporaine*, Joseph Quérard, *La France littéraire,* Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, le font mourir au château de Bléville *(sic)* près de Nancy, et placent sa naissance au 25 décembre de 1726 au lieu du 13. La *Grande Encyclopédie* écrit le nom de son lieu de naissance Lamblin. Louis-Antoine Michel, *Biographie de l'ancienne province de Lorraine,* le fait mourir onze ans trop tôt, en 1795. Cette date fausse est copiée par Félix Bouvier dans sa *Biographie générale vosgienne* insérée au tome IV de l'ouvrage collectif *Le Département des Vosges ;* de plus, Bouvier écrit Guinard au lieu de Guénard. Le P. Carlos Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, tome III, ne se trompe que de trois jours sur la date de sa naissance, 16 décembre au lieu du 13, place sa mort en 1806 sans quantième, et écrit correctement Damblain et Fléville ; c'est lui le moins fautif de tous ces biographes. Il renseigne sur les œuvres de Guénard et nous apprend en outre que celui-ci est entré au noviciat le 15 octobre 1744.

E. DUVERNOY.

Notes épigraphiques concernant la ville de Dieuze aux XVe et XVIe siècles.

J'ai trouvé, écrites sur les deux dernières pages blanches d'un volume de ma bibliothèque, quelques notes épigraphiques concernant la ville de Dieuze. Si elles sont

(1) *J. S. A. L.*, 1898, p. 153-6.



inédites, ce que je crois, et si les monuments où étaient gravées ces inscriptions ont disparu, ce que j'ignore, elles me paraissent dignes d'être signalées.

L'ouvrage a pour titre : « *Reverend. in Christo pa || tris ac domini, D. || Friderici episcopi Viennen. || cognomento Nauseæ Blancicampiani sa || cræ theologiæ et L. L. Doctoris, eccle || siastæ consiliariiq ; regii, || catholicarum postillarum et Homiliarū || in totius anni tam de Tempore quam || de Sanctis evangelia, || epitome sive compendium.* Coloniæ ex officina Joannis Quentel, anno Iubileo post Christi Iesu nativitatem M. D. L. »

La reliure est composée de deux ais de bois recouverts de parchemin et ornés au fer des bustes des rois de Juda; elle porte la date de 1555.

Un seul ex-libris manuscrit est écrit au verso du plat inférieur du volume : *Johannis Jacobi Wigandi Cathedralis Ecclesiæ Spirensis presbiteri ab anno 1574.*

Les notes, d'une écriture du XVII[e] siècle, sont les suivantes :

Sur la tombe devant le charnier est gravé : Hic habetur memoria quotidiana venerabilis domini Arnoldi Rintsflaichii olim curatus in Duza *fundator* huius ossarii qui obiit die 4[a] mensis januarii anno 1490.

La tombe au bout dextre montant les montées de la dite chappelle du charnier est celle de deffunt Hanss Rose, vivant dernier maire qui avoit les clefz des portes de la ville de Dieuze décédé lan 1587 : et à la senestre est la tombe du s[r] André Walroff eschevin.

D'une autre écriture :

Le 23[e] mars 1673, mourut de maladie le s[r] Fœlix, baron de Honnestain, seig[r] de Chasteauvouel major du regiment de M[r] le comte de Crehange a Hervorden en Vestphalie et enterré à Lippen evesché a Paterborn.



Sur la page qui fait suite à la précédente, et d'une troisième écriture :

Sur les vitres de la chappelle du charnier est escript

Jehan $\frac{\text{de}}{\text{von}}$ Cymont Burggrave undt Sothpflegen zu Dus anno 1484. Ses armes sont trois faulx.

Claude von Montenoy seine eheliche haus frauv. Ses armes sont trois coquilles rondes.

A. PHILIPPE.

CHRONIQUE

Versements de membres perpétuels

Ont versé la somme de 200 francs dans les conditions prévues par la délibération du 8 avril 1891 et sont, en conséquence, devenus membres perpétuels de la Société d'archéologie lorraine :

MM.

Georges HOTTENGER, docteur en droit, publiciste, membre de l'Académie de Stanislas, 18, rue Saint-Dizier ;

l'abbé HOUILLON, curé de Barbonville ;

le comte DE LAMIRAULT, colonel d'infanterie breveté en retraite, 29, rue de la Ravinelle ;

Paul LAPREVOTE, bibliothécaire-archiviste de la Société, 14, rue Victor-Hugo ;

Jean ROUPPERT, 70, rue de la République ;

Édouard SALIN, ingénieur civil des mines, maître de forges, au château de Montaigu, Laneuveville-devant-Nancy.

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

17e ANNÉE. — Nos 4-6. — AVRIL-JUIN 1922.

Procès-verbal de la séance du vendredi 10 mars 1922.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le docteur Émile Villard a adressé des remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

En raison des vacances de Pâques, la prochaine séance est fixée au 12 mai.

Admissions.

MM. Paul Errard et Édouard Salin sont admis comme membres titulaires.

Ouvrage offert à la Société.

Quatre lettres inédites de Louis XI, par Henri COURTEAULT. Paris, 1921, in-8 de 23 p.



Lectures.

M. Léon Germain de Maidy communique une note relative à *La prétendue charte d'affranchissement d'Ormes en 1189.*

M. Hippolyte Roy termine la lecture de son étude sur *Les articles de luxe, de toilette et de galanterie au XVIIe siècle. De la mercerie.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 12 mai 1922.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. Léon Dauphin, Paul Errard et Édouard Salin ont adressé des remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

MM. Georges Baumont et le docteur Donnadieu ont été élus associés-correspondants de l'Académie de Stanislas.

Sur les rapports de nos dévoués confrères MM. Albert Denis et Charles Sadoul, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle a adopté et le Conseil général des Vosges a repris à son compte, lors de la session d'avril, le vœu de la Société d'archéologie lorraine relatif à la restitution du fonds lorrain des Archives de Vienne. Au cours de sa dernière séance, le Conseil municipal de Nancy a également tenu à s'associer à ce vœu.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. :

le chanoine Eugène Mangenot, professeur à l'Institut catholique de Paris, mort à Moutrot, le 19 mars 1922, à l'âge de 66 ans; membre de la Société depuis 1892 ;



l'abbé Ferdinand Hamant, agrégé de l'Université, professeur à l'École Saint-Sigisbert, mort à Docelles (Vosges), le 12 mars, dans sa 59e année, membre depuis 1894 ;

Pierre Braun, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Metz, mort dans cette ville, des suites de la guerre, le 27 mars, à l'âge de 40 ans ;

Pierre de Lallemand de Mont, ancien secrétaire général de préfecture, membre de l'Académie de Stanislas, mort à Paris, le 13 avril, dans sa 73e année. Membre de la Société depuis 1867, c'est-à-dire pendant 55 ans, secrétaire adjoint de 1883 à 1902, vice-président de 1902 à 1907, M. de Mont était membre du Comité du Musée et de la Commission des finances.

Présentations.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : MM. A. **Fageot-Darcémont**, instituteur, à Cousances-aux-Bois, par Sampigny (Meuse), par MM. Charles Sadoul, Pierre Boyé et Paul Laprevote; le docteur Eugène **Georges**, 8, rue de Lorraine, par MM. Pierre Boyé, Charles Sadoul et Paul Laprevote; **Remy**, libraire, 25, rue Stanislas, par MM. Paul Chenut, Paul Laprevote et le commandant Thouvenin.

Ouvrages offerts à la Société.

M. le vicaire général Jérôme fait don à la Société de deux liasses de documents manuscrits (150 pièces du XIVe au XIXe siècle), concernant des localités ou des familles lorraines, particulièrement la famille Cueuillet.

La fabrique de poterie gallo-romaine de Laneuveville-devant-Nancy, par le commandant THOUVENIN. Nancy, 1922, in-8 de 12 p.

Un diplomate thionvillois ignoré. M. de Reigersberg et sa famille, par J. FLORANGE. Paris, 1922, in-8 de 17 p. avec 1 pl.



IVe Congrès de l'agriculture. Nancy, 21-23 avril 1922. Excursion du 24 avril 1922. I. Quelques mots sur la Lorraine. II. La Seille agricole. Nancy, 1922, in-8 de 16 p.

Rapport de la Commission des finances.

M. Charles Guyot donne lecture du rapport qu'il présente, au nom de la Commission des finances, pour l'exercice 1921. Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Lectures.

M. Pierre Boyé lit, pour M. Georges Baumont, une étude sur *La relation du voyage à Vienne de dom Fangé (1753)*.

Ensuite M. Léon Germain de Maidy fait une communication *Sur la charte d'affranchissement de Billy-sous-Mangiennes (Meuse)*.

Rapport présenté au nom de la Commission des finances pour l'exercice 1921.

Ainsi que les années précédentes, votre Commission a bien voulu me laisser le soin de vous rendre compte de la situation financière de la Société et du Musée pour l'exercice 1921.

Cette situation se présente comme satisfaisante, en ce sens que les budgets de l'exercice se soldent de part et d'autre par un excédent dû à l'augmentation des subventions que nous accordent actuellement la Ville et le Département. Déjà dans un précédent rapport, j'avais le plaisir d'enregistrer cet heureux événement pour la subvention municipale, portée de 1.500 à 2.500 francs ; aujourd'hui, nous constatons avec la même satisfaction le doublement de la subvention départementale qui est maintenant de 1.000 francs. Nous devons être très reconnaissants de ces libéralités au Conseil municipal de Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle ; mais nous devons aussi en

reporter le mérite à notre président, qui a su convaincre les deux assemblées et obtenir d'elles, dans les circonstances difficiles que nous traversons, le moyen de continuer nos publications et de supporter nos diverses charges, fortement aggravées depuis la guerre, et dont l'atténuation prochaine est très peu probable. Ces subventions sont accordées à la Société et au Musée ; nous avons dû en conséquence opérer une répartition entre ces deux organes de notre institution, en attribuant à la Société 1.000 francs provenant de la Ville et 500 du Département, le surplus restant affecté aux dépenses du Musée.

Cette augmentation des ressources de la Société est d'autant plus opportune que le nombre de nos membres actifs n'augmente pas, au contraire : au lieu de 523 membres dont les cotisations ont été recouvrées en 1920, ce nombre n'a plus été que de 485 en 1921 ; sans compter, il est vrai, 56 membres perpétuels, inscrits au 31 décembre dernier. D'autre part, le volume des *Mémoires*, dont la dernière partie sera payée sur l'exercice suivant, nous entraînera à une dépense probablement plus forte que celle de l'exercice actuel : pour l'impression d'abord, et aussi pour les frais d'expédition et d'affranchissement qui, conformément à une décision antérieure, seront entièrement à notre charge. Le volume, qui va être incessamment distribué, et qui est le 65e de nos publications, sera ainsi payé sur trois exercices ; le second tiers de la dépense, incombant à 1921, s'élève à 2.352 francs. L'impression du *Bulletin* trimestriel revient à une somme à peu près égale. Enfin, nous avons déboursé près de 200 francs pour les planches et illustrations, malgré la discrétion extrême avec laquelle il a été fait usage du crédit alloué pour cet objet.

Les recettes du Musée se sont maintenues et se trouvent même augmentées, grâce au produit des entrées qui est en progression constante, et qui s'est élevé en 1921 à 6.700 francs. La vente des catalogues, photographies, etc., a donné 1.290 francs. D'autre part, les acquisitions du Musée et de la Bibliothèque, auxquelles il faut joindre une subvention spéciale accordée pour les fouilles de La Mothe, n'ont guère dépassé 4.000 francs ; de sorte que, de ce côté aussi, même en tenant compte, pour une somme au moins égale, des autres charges (assurances, personnel, bâtiment), les résultats de l'exercice peuvent être consi-

dérés comme favorables. Il ne faudrait pas toutefois nous faire illusion sur cette apparente prospérité : nous ne devons pas oublier que d'un jour à l'autre les nouveaux aménagements qui nous sont promis pour le Musée nécessiteront des frais considérables, qui auront vite absorbé les modestes économies d'exercices tels que celui de 1921.

Ch. GUYOT.

MÉMOIRES

Note sur Isabelle, fille bâtarde du duc Charles II.

Dom Calmet dit que, outre deux filles légitimes, le duc Charles II « laissa cinq enfans d'une concubine nommée Alizon du May ; sçavoir, 1° Ferry de Bilistein (1), 2° Jean Pilleli-pille (2), 3° Ferry de Lunéville, 4° Catherine, et 5° Isabelle, tous dénommez dans le second Testament de Charles II » (3). Ce testament est de l'année 1424. Relativement à la dernière fille, il y est dit : « Item donnons à Ysabelle, nostre fille bastarde, demourant à Rousières (4), six cens florins pour son mariage, pour une fois tant seulement » (5).

A. Digot, qui fournit la même liste de ces cinq bâtards, ajoute que les quatre derniers « n'ont pas laissé de traces

(1) Plus communément Bildstein.

(2) Auteur de la branche de Darnieulles.

(3) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. I, Dissert., col. *clxxj*.

(4) Sans doute Rosières-aux-Salines.

(5) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III, Pr., col. *clxxxix* ; aussi 2e édit., t. VI, Pr., col. *cxxiiij*.

dans l'histoire » (1). Il est donc intéressant de reconnaître la plus jeune fille en une certaine Isabelle de Nancy qui fut dame de Saint-Dizier, auprès de cette ville, et dont la famille était restée inconnue des historiens (2).

L'identification est révélée, grâce au synchronisme, par une revendication de succession qui eut lieu beaucoup plus tard et que la table des noms de personnes contenus dans l'*Inventaire* de Dufourny (Bibliothèque municipale de Nancy) résume en ces termes : « LORRAINE. Isabelle de Nancy, bâtarde de Lorraine, mariée à Henry de Lyoncourt (3), dame de Saint-Dizier devant Nancy (4). De leur mariage sortit une fille unique, Marguerite de Lyoncourt, qui épousa Gérard de Vaudémont (5), voué de Condé (6). De ce mariage sortit Perrin de Veroncourt, leur fils unique, marié à Claude de Bournan, décédé sans hoirs. Jean de Choiseul, cousin germain et plus proche héritier de Perrin de Veroncourt, (se présenta) comme étant sorti d'Alizon de Veroncourt, sœur germaine de Gérard, et, par là, cousin germain dudit Perrin. Messieurs de Lyoncourt se présentèrent aussi à la succession (7). »

(1) A. DIGOT, *Hist. de Lorr.*, 1856, t. II, p. 349.

(2) Jean CAYON (*Ancienne chevalerie de Lorraine*, 1850, p. 117) a connu le mariage de Henri de Liocourt avec « Isabelle, fille naturelle de Charles II et d'Alizon Dumay »; il mentionne la vente qu'elle fit de Saint-Dizier au duc Jean. Mais il ne lui donne pas le nom de Nancy; il ne peut être considéré comme un historien et son assertion avait échappé à Digot ainsi qu'à Lepage. — M. Duvernoy l'a relatée (v. *infra*).

(3) Liocourt, anc. Meurthe, arr. Château-Salins, cant. Delme.

(4) Sur l'emplacement dit, plus tard, faubourg des Trois-Maisons.

(5) *Alias* Gérard de Veroncourt (*Vroncourt*, Meurthe, arr. Nancy, cant. Vézelise).

(6) Custines, cant. Nancy-Est.

(7) *Inventaire* de Dufourny, table des noms de personnes, renvoyant au t. X, partie 2, p. 173-174 ; cela se trouve mis dans « Condé-sur-Moselle »; l'analyse est conforme, sauf ceci : Perrin de Veroncourt et Claude de Bournan eurent une fille unique, Nicole de Veroncourt, qui décéda sans hoirs.

Cette analyse ne renferme pas de date ; mais nous allons en trouver. Dans son travail sur *le Village de Saint-Dizier-lès-Nancy* (1891), Henri Lepage a parlé d'Isabelle, sans avoir connu son origine, ni, ce que j'ignore aussi, comment elle devint dame de Saint-Dizier ; je croirais volontiers à une donation faite par le duc Charles, dont le legs testamentaire est de fort peu d'importance. Donc, H. Lepage a reproduit le principal d'un acte du 9 août 1457, par lequel « Ysabeil de Nancei, vefve de feu Hanry de Lioucourt », vend au duc Jean « la ville, terre et seignorie, ban et finaige de Saint Desier devant Nancey » (1), etc. Lepage a fait, de plus, connaître un dénombrement pour Saint-Dizier fourni par le même Henri de Liocourt, le 18 mars 1450 (1451 n. st.). Ainsi que le dit cet historien, c'est sans doute par suite de son mariage, que Henri de Liocourt était possesseur de Saint-Dizier (2).

En 1425, il avait figuré au nombre des membres de la haute noblesse de Lorraine, dans une déclaration relative à la succession du duché (3) ; Douët d'Arcq a décrit le sceau de ce seigneur, sceau encore appendu à l'acte, conservé aux Archives nationales (4).

Ainsi qu'on l'a vu, Henri de Liocourt et Isabelle ne laissèrent qu'une fille, Marguerite, dont le mari est nommé Gérard de Vaudémont, ailleurs Gérard de Veroncourt.

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) *M. S. A. L.*, 1881, p. 9-10.

(2) *Ibid.*, p. 9, note 3.

(3) E. DUVERNOY, *Déclarations faites par les gentilshommes lorrains le 13 décembre 1425*, dans *B. S. A. L.*, 1907, p. 179 et 186.

(4) DOUËT D'ARCQ, *Collection des sceaux conservés aux Archives de l'Empire*, t. I, 1863, p. 639, nº 2597.



La « Relation » du voyage à Vienne de dom Fangé (1753).

On sait que dom Fangé, alors qu'il était déjà coadjuteur de l'abbé de Senones, fit un voyage à Vienne, en Autriche, — en 1752, dit-il dans la *Vie* de dom Calmet (1), et il se trompe, — en 1753, rectifie-t-il dans la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones*, où il ajoute qu'il « composa à son retour la relation de son voyage qui n'est que manuscrite » (2).

Ce manuscrit se trouve à la bibliothèque municipale de Saint-Dié, avec celui du *Diarium helveticum* (3). A défaut d'une publication intégrale, impossible dans les circonstances actuelles, nous nous proposons de donner une analyse de ce document.

La *Relation d'un voyage à Vienne en Autriche en 1753* couvre 55 pages in-folio. L'écriture, de la main de Fangé, est nette et très lisible. Des notes marginales indiquent les principales étapes du voyage, et, détail curieux, les ponts. Les lacunes sont assez nombreuses : beaucoup de noms propres ont été laissés en blanc, soit que l'auteur les ignorât, soit qu'il se réservât d'en vérifier l'orthographe. En revanche, les ratures et les surcharges sont rares et ne constituent pas à proprement parler des corrections :

(1) [Fangé], *La vie du très révérend père Augustin Calmet, abbé de Senones*... Senones, Joseph Pariset, 1762, p. 297. M. le chanoine Chapelier m'a communiqué le manuscrit sur lequel fut imprimée la *Vie* : il porte 1752. L'erreur est manifeste. Fangé était à Elchingen le 22 avril, jour de Pâques : en 1753, Pâques tombait le 22 avril.

(2) *Histoire de l'abbaye de Senones*, dans les *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. VI (1879), p. 151.

(3) N° 80[ix] du *Catalogue* manuscrit de Tremsal et Gerlach (1887).

Fangé ajoute quelquefois, il n'efface presque jamais. La rédaction est définitive et les retouches qu'aurait pu y faire l'auteur n'eussent point modifié le caractère de l'ouvrage, qui est tel que Fangé eût voulu le donner au public.

Le journal d'un Lorrain pérégrinant, au milieu du XVIIIe siècle, à travers l'Alsace, la Bavière et l'Autriche, voilà qui est fait pour piquer la curiosité. On évoque le chemin qui grimpe raide à travers la forêt ou dénoue ses méandres dans la plaine, la berline cahotée aux ornières, l'arrivée tardive « dans un sauvage lieu », l'auberge bruyante, le village qu'éveille le fouet du postillon, la ville grouillante d'une foule bariolée et bavarde, la descente paresseuse au fil de l'eau entre des paysages qui glissent le long des rives, toute la poésie de la Route et du Fleuve... Nous en sommes pour nos frais d'imagination. Rien qui ressemble moins que la *Relation* à des notes et, comme nous disons, à des impressions de voyage. Fangé n'ouvre pas les yeux sur le monde extérieur ; il n'enchante point son âme au spectacle changeant des choses. Il a traversé quelques-unes des plus admirables contrées de l'Europe, mais les plus beaux paysages le laissent indifférent. Le pays, aux environs de Canstadt, forme « un vallon assez beau » ; entre Neustadt et Kelheim, le Danube coule entre des « rochers affreux » ; on pénètre dans Vienne par un « très beau canal ». Le reste est à l'avenant. Le voyageur est peu sensible au pittoresque des costumes, à la singularité des mœurs, à tout ce qui est mouvement, couleur et vie. Son admiration a quelque chose de factice et de forcé : assez beau, magnifique, il n'a guère d'autres mots pour la traduire.

A dire vrai, on ne saurait s'étonner qu'un bénédictin, et du XVIIIe siècle, promène sur la nature un regard froid et dédaigneux. Homme d'étude, formé à une

rigide discipline intellectuelle, il ne vit que pour l'étude et son horizon ne dépasse guère les murs d'une bibliothèque (1). Voyager, pour lui, c'est encore s'instruire ; raconter son voyage, instruire les autres. « J'espère, dit Calmet à la première page du *Diarium helveticum*, j'espère que cet ouvrage... ne sera pas lu sans plaisir par les hommes d'étude, surtout ceux de notre ordre... à qui le peu que je dis permettra de conjecturer et de deviner beaucoup de choses (2). » A l'exemple de l'oncle, le neveu a voulu composer un ouvrage savant. Savante, la *Relation* l'est, impitoyablement : elle ne nous fait grâce ni d'une étymologie, ni d'une date, ni d'un nom. Le monastère des filles nobles de Saint-Benoît, de Neubourg, fut fondé, ou du moins rétabli en 1007. Le grand pont de Ratisbonne fut commencé en 1135 et achevé en 1146. Passau est l'ancienne *Patavia* ou *Batavia Castra*. Tant d'érudition éblouit, étonne, — inquiète. On la suspecte bientôt. A bon droit, car elle est toute d'emprunt et de seconde main. Que Fangé décrive le palais de la diète de Ratisbonne d'après un guide que lui procura le concierge, ou la bibliothèque impériale de Vienne d'après un recueil d'estampes, nous y consentons, mais que les notices extraordinairement abondantes et précises qu'il consacre aux villes qu'il a traversées, il les découpe bonnement dans un dictionnaire géographique et les insère telles quelles dans son récit, voilà qui peut sembler exorbitant. Il en est ainsi pourtant, à la lettre. Fangé a mis au pillage le *Grand dictionnaire géographique* de Bruzen de La Martinière, qui avait fini de paraître en 1730. Qu'on en juge.

(1) G. Lanson, *L'érudition monastique aux XVIIe et XVIIIe siècles*, dans *Hommes et livres*, Paris, Lecène et Oudin, 1895, p. 33.

(2) *Diarium helveticum... domini domini Augustini Calmet...* Einsiedeln, Jean-Eberhardt Kälin, 1756, p. 1.

Fangé, *Relation*, p. 5, Neubourg.

A notre droite, sur le Danube, Neubourg, capitale du duché du même nom, à trois lieues au-dessus d'Ingolstad. La ville est comme partagée en deux : la Basse est assez mal bâtie et malpropre ; la Haute est assez bien bâtie. Il y a un château qui était autrefois la résidence de l'Electeur Palatin après que l'Empereur Maximilien eût unit (1) en 1505 après la guerre de Bavière cette ville au Palatinat, et il s'en forma une nouvelle Principauté avec titre de Duché, dont Neubourg fut la capitale.

Il y a en cette ville un collège de Jésuites. C'était autrefois un chapitre de filles nobles de l'ordre de Saint-Benoît, fondé [ou] au moins rétabli en 1007, par l'Empereur Henry II et Ste-Cunégonde, sa femme. Vers l'an 1556, le Luthéranisme s'étant introduit dans la ville de Neubourg, on assigna à chaque religieuse une pension

La Martinière, *Dict.*, s. v., t. VI, p. 100-101.

Ville d'Allemagne. Capitale du Duché du même nom, sur le Danube, dans le Diocèse d'Augsbourg, à trois lieues au-dessus d'Ingolstad. Elle est petite, mais bien bâtie....

... Après la guerre de Bavière, l'Empereur Maximilien unit, en 1505, cette Ville au Palatinat et il s'en forma une nouvelle Principauté avec titre de Duché dont Neubourg fut le Chef-lieu.

Il y a eu à Neubourg un Monastère de Filles nobles de l'ordre de Saint-Benoît : il fut fondé ou du moins rétabli en 1007 par l'Empereur Henri II et Cunigonde sa femme, née Comtesse Palatine. La dernière Abbesse fut Madelaine de Hundt et Lauttebach : elle mourut en 1555. Le Luthéranisme s'étant alors introduit dans la Ville,

(1) La faute est significative : Fangé copie La Martinière avec une si scrupuleuse exactitude qu'il ne s'avise pas qu'il n'emploie pas le verbe au même temps.

et l'abbaye fut ainsi supprimée.

Le comte Palatin Wolfgang Wilhelm ayant introduit de nouveau la religion catholique dans ses états, changea cette abbaye en un collège qu'il donna aux RR. PP. jésuites en 1618. Il se tient toutes les semaines dans cette ville un marché pour le vin.

on assigna à chaque Religieuse une pension et cette abbaye prit fin de la sorte.

Cependant le Comte Wolfgang Wilhelm ayant introduit de nouveau la Religion Catholique dans ses états, changea cette abbaye en un Collège, qu'il donna aux Jésuites en 1618... Il se tient toutes les semaines dans cette Ville un marché pour le vin.

Il suffit d'ouvrir l'ouvrage de La Martinière aux noms des villes que décrit Fangé pour y trouver intégralement ce que ce dernier en dit (1). Quand notre auteur cite Irenicus, Beatus Rhenanus, Cluvier, l'itinéraire d'Antonin, Monconis, Patin, Misson, ce n'est pas qu'il les ait lus ; il a trouvé la référence dans La Martinière (2). Celui-ci lui fournit jusqu'aux remarques qui semblent les plus personnelles, sur la dévotion des Viennois par exemple ou la confusion des races et des langues dans la capitale de l'Empire. Ces « choses vues » sont surtout des choses lues.

Fangé n'a-t-il donc rapporté de son voyage aucun beau souvenir, aucune vive impression ? Il a visité des églises, des abbayes, des bibliothèques et des musées : il les décrit longuement, il dénombre toutes les fenêtres, toutes les colonnes, tous les tableaux, toutes les vitrines : mais on cherche en vain dans ces inventaires copieux et froids la note personnelle, le mot qui trahit une émotion. Il voit

(1) Par exemple pour Ingolstadt, Ratisbonne, Passau, Lintz, Vienne, etc.

(2) Aux mots Pfortzheim, Guntzebourg, Neustatt, Grein, Wels et Munich.

tout et rien ne le frappe. Il n'est pas un artiste ; il n'est pas même un érudit. Il lui manque cette curiosité passionnée, cette dévotion au passé, cette ferveur archéologique qui font s'enthousiasmer un Mabillon en face d'un livre vénérable ou d'un précieux manuscrit (1).

Quel succès espérait-il d'un ouvrage à ce point dénué d'originalité ? à quels lecteurs songeait-il ? On ne le voit pas bien. Il est hors de doute que la *Relation* était destinée à la publication. Si l'auteur la garda en portefeuille c'est peut-être qu'à la réflexion elle lui sembla d'un intérêt un peu mince, c'est peut-être que son oncle le lui conseilla. On peut affirmer que l'érudition n'y a rien perdu. Les lettres pas davantage. Fangé écrit mal, d'un style lourd et lâché : la phrase molle, souvent embarrassée, ne serre pas la pensée. L'expression est neutre et terne. Que reste-t-il dans son récit qui puisse attacher ? Quelques détails de mœurs, quelques renseignements sur la cour impériale, quelques noms : c'est tout ou à peu près et l'on ne peut s'empêcher de trouver que ce n'est guère.

*
* *

Fangé (2) ne dit pas quelles affaires l'appelaient dans la capitale de l'Empire. Il est vraisemblable que Calmet,

(1) Lanson, *op. l.*, p. 33.

(2) Jean Fangé, 64e abbé de Senones, né le 16 janvier 1709, à Hattonchâtel, de Jean Fangé et Anne-Marie Calmet, sœur de dom Calmet. Étudie à Saint-Mihiel et à Nancy, fait profession à Munster, en Alsace, le 21 juin 1728. Envoyé à Senones pour y enseigner la philosophie et la théologie. Coadjuteur de Calmet le 6 septembre 1735, il lui succède en 1757. Il s'occupa d'achever la publication des œuvres de son oncle, gouverna son abbaye avec zèle et exactitude. Les seuls événements marquants de sa vie furent ses voyages à Vienne (1753), à Rome (sept. 1769-nov. 1770), ses longs démêlés avec le prince Louis-Charles-Othon au sujet de l'érection de Saint-Dié en évêché (1777), de la sécularisation de l'abbaye, de la séparation des religieux de Senones de la congrégation de Saint-Vanne. Il mourut en 1784. Il a publié le *Diarium helveticum*, composé une *Vie* de Calmet et un ouvrage étrange, *Mémoires pour servir à l'histoire de la barbe de*

retenu par l'âge et la maladie, délégua son coadjuteur pour présenter ses hommages au prince son souverain (1), et aussi pour faire sa cour à l'Empereur (2) dont relevait la terre de Salm, qui lui avait, à plusieurs reprises, donné de précieuses marques d'intérêt (3), et dont les religieux attendaient peut-être des avantages plus positifs, s'il est vrai qu'ils espéraient que l'abbé de Senones deviendrait le prélat ordinaire de la principauté (4). Voyage diplomatique évidemment, accompli d'ailleurs dans des conditions qui ne pouvaient manquer de rehausser le prestige de l'ambassadeur officieux. Le coadjuteur accompagnait en effet le prince Guillaume de Salm (5), fils du

l'homme, à Liége, chez Jean-François Broncart, imprimeur-libraire en Souverain-Pont, 1774. M. J. Rouyer, *Fragments d'études de bibliographie lorraine*, dans *M. S. A. L.*, 1880, p. 271, range cet ouvrage parmi les imprimés lorrains publiés sous des noms de lieux supposés. Il ajoute : « Dom Fangé, abbé de Senones, neveu de dom Calmet, passe pour être l'auteur de cet ouvrage. » Il est bien de Fangé en effet. L'exemplaire des *Mémoires pour servir...* que possède la bibliothèque municipale de Saint-Dié porte, sur la page du titre, cette mention manuscrite, d'une écriture ancienne : *Canoniæ Stiuagti Ordin. Præm. ex dono d. Fanget abbatis Senon. authoris*. Sur lui, baron Frédéric Seillière, *Documents pour servir à l'histoire de la Principauté de Salm en Vosges...*, 1898, *passim*, et notamment p. 66 (portrait), p. 103 et n., 105, etc.

(1) A la suite de la convention de 1751, les terres de Salm situées sur la rive droite de la Plaine avaient été cédées à Stanislas et firent retour à la France à sa mort ; celles de la rive gauche formèrent une principauté autonome avec Senones pour capitale et Nicolas-Léopold de Salm-Salm pour souverain ; cette principauté resta indépendante jusqu'en 1793. Seillière, *op. l.*, p. 86-98.

(2) *Relation*, p. 36.

(3) *Vie* de Calmet, p. 93-98, 297.

(4) Seillière, *op. l.*, p. 97.

(5) Guillaume-Florentin-Joseph, le dernier des dix-huit enfants de Nicolas-Léopold de Salm-Salm et de Dorothée de Salm, né le 10 mai 1745. Chanoine de Cologne, Liége et Strasbourg, évêque de Tournai en 1776, député aux États généraux en 1789, archevêque de Prague en 1793, mort à Kissingen le 14 septembre 1810. Seillière, *op. l.*, p. 119, 128 et pl. 32. Le baron Seillière dit que Fangé « rencontra » ce prince en 1753 au Theresianum ; on voit, par la *Relation*, que les choses se passèrent autrement.

prince régnant de Salm-Salm (1), que l'abbé Thelosen (2) emmenait au collège thérésien de Vienne. Faire route en équipage princier était une grande commodité et la meilleure des recommandations. Mais, sur le but de son voyage, Fangé est muet.

Les voyageurs quittent Senones le 9 mars 1753. Ils voyagent en poste et, par Ebersmunster, Strasbourg, Rastadt, Pforzheim, Canstadt, gagnent Ulm où ils arrivent le 13, après midi. Dans cette première partie du voyage, Fangé n'a guère remarqué que l'empressement des femmes de Gueslingen à offrir aux étrangers « des petits ouvrages faits d'ivoire ou d'os artistement travaillés, dont on fait un grand commerce en ce lieu, qui apparemment se fabriquent à Gueslingen ou que l'on fait venir de Nuremberg ».

A Ulm, le prince et ses compagnons logent à la *Croix d'Or*. Ils y restent deux jours, attendant que soit prêt le bateau sur lequel ils doivent descendre le Danube : on préférait souvent cette voie plus commode et plus courte (3). Fangé visite l'église principale où on lui fait voir des

(1) Nicolas-Léopold, père du précédent, wildgrave et rhingrave de Salm, né à Nancy le 25 janvier 1701, fils unique du wildgrave et rhingrave Guillaume-Florentin. Au service de l'Empereur, devient feld-maréchal en 1754 ; épouse le 25 mars Dorothée-Françoise-Agnès, fille du prince régnant Louis-Othon de Salm, devient, par suite de la donation que lui fait de ses terres son beau-père, prince souverain de Salm ; prend dans la suite le titre de prince de Salm-Salm ; mort le 4 février 1770. SEILLIÈRE, *op. l.*, p. 83-100 et pl. 28.

(2) L'abbé Jean Thelosen, conseiller intime et aumônier de Nicolas-Léopold. SEILLIÈRE, *op. l.*, p. 99, n. 1. Il y a, à la bibliothèque de Nancy (n° 381 [150] du *Catal. des mss* de M. J. FAVIER, p. 149 et 152), deux lettres, datées d'Aix-la-Chapelle, 3 et 27 février 1745, où l'abbé Thelosen demande à Calmet des renseignements sur la généalogie des princes de Salm.

(3) Voir abbé GEORGEL, *Mémoires*, t. VI, p. 7. Aujourd'hui encore c'est à Ulm que le Danube commence à être utilisé pour la navigation. Élisée RECLUS, *Nouvelle géographie universelle*, 1878, t. III, p. 653.

stalles sculptées, la bibliothèque qui compte quelques raretés bibliographiques : un manuscrit des Évangiles, du xe ou du xie siècle, un exemplaire du *de Trinitate* de Michel Servet, de 1531, la première édition « en six ou sept volumes in-f^{o} » du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais.

Le 15 mars, à huit heures du matin, on embarque. Désormais, on ne quittera plus le bateau que pour de rapides visites aux villes riveraines, Donauwerth par exemple, Neubourg, Ratisbonne où l'on passe une matinée. Le 21, à Passau, Fangé dit la messe dans la chapelle de la Vierge miraculeuse. Aux environs de la ville, on montre le château du Tailleur, ainsi nommé « parce qu'une chèvre qui paissait sur ce rocher, glissant accrocha par hasard ses cornes aux bretelles d'un tailleur, l'entraînant avec elle dans le Danube ». A Engel-Hartz-Zell, premier village d'Autriche, les douaniers visitent les bagages. Le 21 au soir, on est à Lintz, où le mauvais temps contraint de séjourner jusqu'au lendemain. Entre Lintz et Vienne, les voyageurs goûtent les émotions d'une navigation qui n'allait pas alors sans danger. Un peu en aval de Grein, il y a un rocher où le courant brise parfois les embarcations. Plus loin, c'est le terrible Wirbel qui ne rend rien de ce qu'il a pris et dont on n'a jamais pu sonder la profondeur. Les bateliers, par bonheur, furent assez habiles pour éviter tout accident, et ils ne manquèrent pas de réclamer le « trinkgeld » pour leur peine (1). Le 24, on quitte Hottenburg ; quelques heures après, Vienne est en vue.

Fangé séjourna à Vienne du 24 mars au 14 avril. C'était assez, semble-t-il, pour voir la ville en détail : le coadjuteur n'y manqua point. Toutefois, le meilleur de

(1) Le premier de ces rapides est le Strudel. Le second n'existe plus depuis qu'en 1854 on a fait sauter le roc du Hanstein. Élisée Reclus, *op. l.*, t. III, p. 196-197.

son temps fut pris par ses devoirs de société et il dut se contenter de parcourir hâtivement, le plus souvent, palais et musées. Pendant ces trois semaines, en effet, le bon bénédictin mena une vie fort agitée et mondaine. Il fait vingt visites, accepte vingt invitations, avec un naïf plaisir. Il est infatigable et ravi : pas une plainte, pas une critique : tous ses amis sont charmants, tous les grands seigneurs sont aimables. Il est dans l'enchantement. Au reste, cette liste de réceptions et de dîners offre exactement l'intérêt d'un programme de voyage ministériel. Fangé énumère complaisamment ses hôtes, les convives et leurs titres ; mais des propos qu'il échangea avec eux, des nouvelles ou des bruits qu'il recueillit, des observations qu'il put faire, nous ne saurons rien. Tout au plus apprenons-nous la recette d'un vin de Tokay économique.

Passé le premier moment d'effarement, après avoir erré de l'hôtel du *Grison* à l'auberge de *l'Homme sauvage*, pensant ne découvrir jamais de gîte, Fangé va se trouver en sympathie et en confiance parmi des compatriotes qui s'ingénieront à lui rendre son séjour plaisant. A la cour et dans l'entourage de la princesse Charlotte, il y a beaucoup de Lorrains, serviteurs du duc, qui ont suivi la fortune de l'Empereur (1). Par un heureux hasard, il se trouve que le coadjuteur en connaît plusieurs. Les uns sont de simples fonctionnaires impériaux, comme Maclot (2), de Saint-Mihiel, ancien gouverneur des princes de Furstenberg, pour l'heure secrétaire de la chancellerie, — un ancien condisciple de Fangé qui logera chez lui durant tout son séjour, — comme Laugier (3),

(1) Cf. Digot, *Notice biographique et littéraire sur Valentin Jamerai-Duval*, dans les *M. A. S.*, 1847, p. LXXII, et *Hist. de Lorraine*, t. VI, p. 186.

(2) Je n'ai rien découvert sur ce personnage.

(3) Il y a un Laugier apothicaire à Eulmont, en 1722, cité dans le *Journal du libraire Nicolas*, publié par M. Pfister, dans *M. S. A. L.*

chimiste de S. M., qui a beaucoup voyagé et dont la conversation est attachante, — comme Duval (1), bibliothécaire de l'Empereur à Florence, Briffaut (2), libraire, Richard (3), fils du procureur du roi au bailliage de Saint-Dié, Jadot (4), directeur des bâtiments. D'autres occupent des charges importantes. L'abbé Mathieu (5), ancien

1899, p. 269. Parmi les premiers membres de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, fondée par Stanislas en 1750, se trouve Jean-François Laugier, apothicaire. Pfister, *Hist de Nancy*, t. III, p. 775. J'ignore si le chimiste de l'Empereur a quelque rapport avec l'un ou l'autre de ces personnages.

(1) C'est le fameux Jamerai-Duval. Sur lui, Digot, *op. l.*, Baumont, *Hist. de Lunéville*, p. 132-134 et planche, et, en dernier lieu, Pfister, *Hist. de Nancy*, t. III, p. 248, n.2. Depuis longtemps, Duval était en relations avec Calmet. La bibliothèque municipale de Saint-Dié possède (n° 94 du *Catal.* de Tremsal et Gerlach, p. 75, 76, 77) trois lettres de lui (7 janvier, 27 mars 1732, la dernière s. d.) écrites de Lunéville à l'abbé de Senones, au sujet de livres. Il s'y montre âpre défenseur des deniers de son maître.

(2) Les relations de Calmet avec ce personnage semblent avoir commencé en 1733. Le 8 août de cette année, Briffaut écrivait de Vienne à l'abbé pour lui offrir de se charger de la vente de ses ouvrages en Autriche. Il ajoutait : « Je suis du Bassigny, sujet de S. A. S., duquel je suis très bien connu ; je sert (*sic*) l'Impératrice régnante laquelle me prend quantité de livres mais tous françois ; je sert aussi l'Empereur pour sa bibliothèque ». Il se dit « libraire de l'Université et franc de cour » (Bibl. municipale de Saint-Dié, ms. n° 94, p. 65). Cf. *Vie* de dom Calmet, p. 446.

(3) Florent-Joseph Richard, né le 1er février 1719, à Saint-Dié, de Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, anobli en 1717, et de Jeanne-Élisabeth Chambley ; devint conseiller secrétaire référendaire de S. M. impériale en son conseil du grand-duché de Toscane séant à Vienne. *Arch. municip. de Saint-Dié*, G G 4, Registre des naissances, mariages et décès de la paroisse Sainte-Croix. Pelletier, *Nobiliaire*, p. 695.

(4) Jean Jadot, né le 22 mai 1710, à Lunéville, de Jean et de Marie Jacquemin ; architecte ordinaire du duc François III en 1732, directeur général des bâtiments de Toscane. Passe ensuite au service de l'Impératrice reine, qui le fait agréger à la noblesse des Pays-Bas ; mort à Ville-Issey, près Commercy, en 1761. Lieutenant Denis, *Inventaire des actes de l'état civil de Lunéville*, Nancy, 1899, p. 61 et n. Cf. Baumont, *op. l.*, p. 117, n. 2, et Digot, *Hist. de Lorraine*, t. VI, p. 186.

(5) L'abbé Mathieu, prévôt des Églises de Mons et chanoine du chapitre de Thorn, fut chargé, après la mort de Charlotte de Lorraine, de ramener le corps de la princesse à Nancy (Lettre du duc d'Aiguillon

condisciple de Fangé, est confesseur et conseiller de la princesse Charlotte de Lorraine ; la marquise de Lenoncourt (1) remplit auprès de cette princesse les fonctions de grande-maîtresse. Et ce sont des personnages d'importance que le comte de Richecourt (2), ministre de S. M. en Toscane ; que le marquis de Bezora, qui a épousé une comtesse de Vitrimont (3) ; que le comte d'Herbéviller-Bannerot (4). Tous font à Fangé le plus cordial accueil.

Toutefois, la douceur qu'il goûte à retrouver, si loin de son pays, des gens au parler lent et au cœur chaud, ne lui fait pas négliger les visites officielles. Dès le 28, il est reçu en audience par le prince de Salm, chez qui il dîne et qui « sembla oublier en ces deux circonstances sa qualité de souverain pour... témoigner plus d'humanité »

au marquis de Monteynard, 4 décembre 1773, dans le *Recueil de pièces relatives à la mort et aux obsèques de la princesse Charlotte de Lorraine*, 1773, n° 975 [490] du *Catal. des mss. de la bibliothèque publique de Nancy*, de J. Favier).

(1) Il ne m'a pas été possible d'identifier ce personnage.

(2) Dieudonné-Emmanuel de Nay, baron de Richecourt, né le 2 janvier 1697, à Saint-Mihiel ; conseiller d'État en 1725, commissaire chargé de régler les limites de la province d'Allemagne en 1731 ; fait comte conjointement avec son frère Henry-Hyacinthe, en 1737. Serviteur dévoué de François III, il essaya, à Vienne, d'empêcher le renoncement du duc à son duché ; fut « en fait, pendant vingt ans, le maître de la Toscane ». Conseiller intime de LL. MM., président des conseils de Toscane, chevalier grand-croix de l'Ordre militaire de Saint-Étienne. Pelletier, *Nobiliaire*, p. 591 ; Digot, *Hist. de Lorraine*, p. 174 et ss ; Henry Poulet, *Les Lorrains à Florence*, dans la *Revue lorraine illustrée*, 1909, p. 65 et ss.

(3) Thérèse, fille de Pierre-Georges Le Prudhomme, premier comte de Vitrimont, mort en 1767. René de Dumast, dans son livre sur *La chambre des comptes du duché de Bar*, Bar, 1907, p. 83, la nomme dame de l'Impératrice, qui a épousé à Vienne, le 22 février 1751, Jean d'Escalar-Desbuch, marquis de Bezora, ancien chambellan de l'Empereur, chevalier de la Toison d'or. (Renseignement communiqué par M. É. Duvernoy). Voir É. Duvernoy, *Vitrimont*, dans *M. A. S.*, 1916-1917, p. 25. Fangé écrit Pesaura pour Bezora.

(4) Louis Bannerot, comte d'Herbéviller, chambellan de S. M. I., maréchal de ses armées, colonel d'un régiment de dragons et gouverneur de la Bavière pour l'Empereur. Pelletier, *Nobiliaire*, p. 25. Émile Ambroise, *Le château de Lannoy à Herbéviller*, dans la *Revue Lorraine illustrée*, 1909, p. 61.

au religieux. Il est reçu également chez M. de Schönborn, beau-frère du prince (1), chez le baron de Pfütschner (2), chez M. Toussaint (3), où il rencontre les généraux de Mercy (4), et de Spada (5), le comte de Gourcy et Bagard de Bettange (6).

Le lendemain de son arrivée, le 26 mars, il voit la cour assister, sous trois « rabaissées » de planches, à un office religieux, sur la grand'place. L'Empereur s'arrête même devant lui, intrigué par son costume. Le 27, il est reçu par la princesse Charlotte (7) qui l'entretient « près d'une

(1) Le comte Eugène-François-Erwein de Schönborn avait épousé, le 1er août 1751, Élisabeth, fille de Nicolas-Léopold de Salm et de Dorothée de Salm ; née le 4 avril 1729, elle mourut le 14 mars 1755. SEILLIÈRE, *op. l.*, p. 84.

(2) Le baron de Pfütschner était fils d'un maître d'école de Würtzbourg ; venu à Lunéville en 1707 comme professeur d'allemand, il devint confident et conseiller de François III, qu'il suivit à Florence et à Vienne. POULET, *op. l.*, p. 30. Il exerçait un véritable mécénat. Voir lettre de Jamerai-Duval à Calmet, dans abbé GUILLAUME, *Documents inédits sur les correspondances de dom Calmet et de dom Fangé*, dans *M. S. A. L.*, 1873, p. 132.

(3) Sur lui, POULET, *op. l.*, p. 76, n. 1.

(4) Antoine-Ignace-Charles-Auguste de Mercy-Argenteau, adopté en 1727 par Florimond-Claude de Mercy. Général-feldwachtmeister en 1737, feld-maréchal lieutenant en 1741, général-feldzugmeister et gouverneur d'Esclavonie en 1753, mort en 1767. C'est le père de l'ambassadeur de Marie-Thérèse à Versailles. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par D'ARNETH et FLAMMERMONT, Paris, 1883, introd..

(5) Un comte de Spada avait été page du grand-duc de Toscane. POULET, *op. l.*, p. 143.

(6) Bagard de Bettange, fils d'un médecin de la duchesse douairière de Lorraine, collaborateur souvent malveillant de Richecourt à Florence. Il dirigea notamment la lamentable entreprise de peuplement de la Maremme de Toscane par des paysans lorrains. POULET, *op. l.*, p. 70 et 75.

Fangé rencontra aussi un religieux lorrain, dom d'Étrépy, abbé de Haute-Seille, venu à Vienne pour demander à l'Empereur de soutenir les droits de son abbaye contre les prétentions du duc de Lorraine qui avait nommé, en 1747, Alliot abbé commendataire. Il n'obtint d'ailleurs rien. Voir E. DE MARTIMPREY DE ROMÉCOURT, *L'abbaye de Haute-Seille*, Nancy, Crépin-Leblond, 1887, p. 40-41.

(7) Anne-Charlotte de Lorraine, fille du duc Léopold et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, née à Nancy le 17 mai 1714, morte à Vienne,



demi-heure avec cette bonté qui forme principalement son caractère ». C'est le 29 qu'il se présente à la cour. L'Empereur l'accueille avec affabilité et pousse la bonté jusqu'à aller lui-même chercher l'Impératrice à qui le bénédictin désire présenter ses hommages (1). Il obtient la faveur d'entretenir les archiducs Charles et Léopold qui lui font « plusieurs questions proportionnées à la tendresse de leur âge », l'archiduc Joseph qui ne dément pas « cette débonnaireté qui fait le caractère distinctif de son auguste maison », les archiduchesses enfin. Quelques jours plus tard, l'abbé Mathieu le fait assister au dîner public de LL. MM. Fangé remarque que l'Empereur et l'Impératrice ne boivent que de l'eau et que le repas dure à peine une demi-heure. Il est frappé de l'air de simplicité et d'austérité de cette cour où l'Empereur donne l'exemple de l'économie et où l'on ne se ruine point en dépenses somptuaires. L'étiquette méticuleuse, la majesté froide des pompes officielles ne lui déplaisent point.

On comprend que, pris par tant d'obligations mondaines, Fangé ne puisse consacrer que peu de temps à visiter Vienne. On lui fait voir ce qu'il faut avoir vu, mais à la hâte et sans presque s'arrêter. Ce sont les églises d'abord : la cathédrale, les églises des Jésuites, des Espagnols noirs, Sainte-Croix ; puis le couvent des Capucins et les tombeaux de la famille impériale, l'arsenal où l'on montre le casque et la cuirasse d'Attila, le chapeau de Godefroy de Bouillon et l'armure de Mathias Corvin, la

inhumée dans l'église des Cordeliers de Nancy, le 23 décembre 1773. Elle était, dit Durival, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 165, « d'une beauté incomparable, bonne, généreuse ». Abbesse de Remiremont en 1738, elle demeura à Commercy auprès de sa mère, jusqu'à la mort de celle-ci (1744). En mars 1745, elle quitta Commercy pour Vienne. Après la mort de son frère l'Empereur, elle se fixa dans les Pays-Bas autrichiens, dont son frère Charles était gouverneur. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. III, p. 257. Guinot, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, Paris, Douniol, 1859, p. 301 et ss..

(1) Sur cette audience, voir *Vie*, p. 297.

bibliothèque, le théâtre que restaure un fameux peintre lorrain (1), le collège thérésien récemment fondé, la collection de porcelaines de Chine de M. de Schönborn, l'Observatoire, Schönbrunn et la ménagerie. Il ne s'attarde guère que dans le cabinet de curiosités de l'Empereur, « un des plus riches de l'Europe », qui consiste « en deux salles et plusieurs cabinets qui renferment ce qu'il y a de plus rare en pétrifications, plantes marines, cristallisations, minéraux, coquillages, pierres précieuses et figurées ». Le chevalier Baillon (2), amateur célèbre, dont la collection a été achetée par l'Empereur, fait les honneurs de ces trésors qui éclipsent les *naturalia* et les *artificialia* rassemblés à Senones par dom Calmet (3). La collection de médailles et de pierres gravées de M. de France intéresse aussi notre voyageur.

De cette course rapide à travers palais et musées, églises et monuments, Fangé ne dut garder qu'une impression assez confuse : par bonheur, au retour, il a trouvé dans ses livres de quoi préciser ses souvenirs.

Le 14 avril, à six heures du matin, il reprenait le chemin de la Lorraine, en compagnie de l'abbé Thelosen, de madame Jadot et de ses quatre petites filles. Cette fois, on empruntait la voie de terre. Voyageant plus lentement, Fangé verra plus de choses. C'est à cette circonstance peut-être que la seconde partie de la *Relation* doit d'avoir

(1) Sans doute Joseph Chamant (1700-1768), de Haraucourt, qui suivit François III à Florence et à Vienne. Baumont, *op. l.*, p. 136, n° 2. Cf. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. VI, p. 186.

(2) « La collection Baillon, François, n'est pas moindre ; mais elle excelle encore plus dans la suite des plantes marines, des marcassites et de toutes les pierres imaginables, depuis le sable qu'on foule aux pieds jusqu'aux diamants couleur de rose. Tout cela est rangé dans un ordre très propre à prendre la nature sur le fait dans la formation de ses ouvrages, et le livre chimique et physique auquel il travaille là-dessus, me parut instructif et bien digéré. J'ai retenu de bonnes leçons de sa famille. » Président de Brosses, *Lettres familières écrites d'Italie...*, l. XXIV, du 4 octobre 1739.

(3) Voir *Vie*, p. 290.



quelque chose de plus personnel et de plus vivant. Comme la route est longue et que la conversation de ses compagnons ne suffit pas, peut-être, à en charmer l'ennui, Fangé qui, à l'aller, n'avait, à l'ordinaire, jeté sur les pays qu'il traversait qu'un regard bref, semble maintenant s'accouder à la portière avec quelque plaisir. Il remarque l'aspect florissant de la campagne, les procédés de culture, le costume des habitants : « En Autriche et en Bavière les campagnes sont très bien cultivées ; les champs sont labourés en forme d'aires de jardins en leur longueur, souvent en forme de quarts de cercle. Ces espèces d'aires n'ont de largeur qu'environ trois ou quatre pieds, avec des petites rigoles entre chaque aire, pour écouler les eaux. Chaque champ est séparé de son voisin par un sillon non labouré. Chacun ferme son héritage d'une clôture, ce qui incommode beaucoup les voitures, parce qu'il faut souvent mettre pied à terre pour ouvrir ces clôtures. En certains endroits, on tire, à quelques pieds de terre, une espèce de glaise de couleur d'ardoise, que les paysans font sécher au soleil, et qu'ils répandent ensuite sur leurs champs pour les engraisser. En certains endroits, cette glaise a une autre couleur. Les forêts ne sont, pour la plus grande partie, couvertes que de sapins. Les chemins, au lieu de sable ou de pierres, ne sont faits que de ces bois de sapins, ce qui les rend très incommodes. La plupart des habitants de la campagne sont vêtus à peu près comme nos ramoneurs de cheminées. Ils portent presque tous, hommes et femmes, des petits chapeaux ronds à l'entour desquels ils mettent un ruban de couleur, de façon qu'il est difficile de distinguer d'un peu loin les hommes des femmes. La plupart des femmes sont vêtues de toile noire. »

Les villes lui réservent d'autres spectacles sur lesquels nous aimerions qu'il se montre moins avare de détails. On est alors dans la semaine sainte, qui se célèbre dans

le pays d'une façon magnifique et émouvante. Comme jadis en France, on y joue des mystères. L'admirable récit évangélique, débordant la liturgie, s'épanouit en drames dont les péripéties se déroulent sous les yeux des fidèles. Théories d'acteurs étrangement vêtus, processions de pénitents, foules se pressant autour des tréteaux dressés sur la place publique ou dans les églises transformées en lieux de spectacle, hélas, de ces visions d'un autre âge, rien ou presque n'a passé dans le sec récit du bénédictin. Il note seulement que c'est le jour du vendredi saint « pendant le sermon de la Passion » que l'on donne ces représentations sacrées, en général dans l'église où la scène se dresse sur le maître-autel, comme à Notre-Dame de Munich (1). Parfois le spectacle comporte une procession, comme à Degenbach où l'on voit défiler des pénitents bleus, d'autres rouges, accoutrés de masques de crin et de têtes d'ours, des enfants figurant les person-

(1) « On voit dans ces églises des décorations comme celles des théâtres, où l'on représente quelqu'un de nos mystères, le vendredi saint, pendant le sermon de la Passion, pour exciter le peuple à la componction. On emploie ordinairement le grand autel à cet usage. C'est ce que nous avons remarqué dans la plupart des églises de la Bavière pendant la semaine sainte. » (*Relation*, p. 40.) Sur cette coutume, cf. V. Tissot, *Vienne et la vie viennoise*, Paris, Dentu, 1880 (22e édition), p. 308 : « Au siècle dernier, le vendredi saint, à midi, on représentait, dans le chœur de la cathédrale de Vienne, le jeu de la Passion. » Au moment où l'auteur visita Vienne, on brûlait encore, le samedi saint, l'image de Judas à la porte des églises (*Ibid.*). « Récemment encore, ils [les paysans de la Haute-Bavière] jouaient avec ardeur non seulement les mystères, mais aussi les légendes du Moyen Age. » Élisée Reclus, *op. l.*. t. III, p. 662.

La Passion ou des épisodes de la vie des saints furent joués dans presque toute l'Europe, jusqu'au XIXe siècle. Au XVIIIe siècle, en Calabre, des théâtres ambulants jouaient la naissance et la mort du Christ (Voltaire, *Essai sur les mœurs*, ch. 82) ; au XIXe, en Provence, des marionnettes représentent la Passion (R. Auvray, *Comment fut fondé le théâtre du peuple*, dans Maurice Pottecher, *Le théâtre du peuple*, 1899, p. 44). Cf. Cagnat, *Les récentes fouilles d'Alésia*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1921, p. 374, et Henry Bordeaux, *La maison morte*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1922, p. 255.

nages de la Passion. Quant aux sujets, c'est « la tragédie de la Passion » ou « quelqu'un de nos mystères » : l'indication, dans tous les cas, manque de précision. A Munich, on joue le sacrifice d'Abraham, préfigure de celui du Calvaire.

De Vienne, par Melk où se trouve une fameuse abbaye bénédictine (1), les voyageurs gagnent Braunau où l'on remarque près de l'église « quantité de cercueils qui sont peints et hors de terre », et aussi le portrait du bourgmestre à la barbe prodigieuse, — Alt-Oettingen, célèbre par un pèlerinage, qui attire, certaines années, jusqu'à 20.000 fidèles. Le 18 avril on est à Munich. On y passe deux jours à visiter les églises, et, dans celle des Jésuites, l'épitaphe de Renée de Lorraine, femme de Guillaume V de Bavière (2). — Nymphenbourg, maison de campagne de l'Électeur, avec ermitage, ruines, rocailles et pavillon chinois, — le palais électoral où l'on admire entre autres splendeurs les latrines « ornées d'une manière qui répond à la magnificence de l'appartement. » Fangé va rendre ses devoirs à la comtesse de Chamisso, grande-maîtresse de la duchesse Clémentine de Bavière, et fille du baron de Schack, gouverneur de l'Académie des pages de Lunéville (3). Elle le confie au comte de Thann qui lui fait visiter la cour. C'est ainsi qu'il assiste à un office en musique dans la chapelle.

(1) Fangé y rencontre le R. P. Hiérome Pez, frère de Bernard Pez, mort le 27 mars 1734. Ce dernier avait été en relations avec Calmet. Voir CALMET, *Bibliothèque lorraine*, p. XIX et ss. Cf. lettre 36 du recueil n° 94 de la Bibliothèque municipale de Saint-Dié.

(2) Renée II de Lorraine, fille du duc François Ier (1544-1602), épouse le 21 février 1568, Guillaume, fils d'Albert III, duc de Bavière. DIGOT, *Hist. de Lorraine*, t. IV, p. 183. Cf. J.-A. SCHMIT, *Les fêtes du mariage de la princesse Renée de Lorraine*, dans *J. S. A. L.*, 1879, p. 142-148.

(3) Ulrich de Schack, nommé par François III gouverneur de l'Académie des pages, fondée par Léopold en 1730, DURIVAL, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 140. Fangé *(Relation)* dit qu'il mourut en 1752 à Lunéville.



A Augsbourg, où il loge dans une hôtellerie qui ressemble plus à un palais qu'à une auberge, il obtient une audience du prince-évêque, grâce à M. Jacquemin, d'Épinal, le maître d'hôtel du prélat, bien connu des religieux de Senones (1). Il passe les fêtes de Pâques dans une abbaye bénédictine d'Elchingen où il retrouve le P. Colomban Luz, venu jadis à Senones apprendre le français (2). Après Gueslingen, on fait un crochet pour visiter Stuttgard. Fangé y célèbre la messe dans la chapelle ducale. A Rastadt, Madame Jadot quitte ses compagnons de voyage, et prend la route de Saverne. Fangé et l'abbé Thelosen continuent par Strasbourg, Villé où ils couchent le 26. Le lendemain, ils sont à Senones.

Telle est la *Relation du voyage à Vienne,* qui ne dut probablement qu'au hasard de n'aller pas grossir dans les nécropoles littéraires le nombre des livres qu'on ne lit pas. Nous n'y trouvons ni l'agrément ni l'intérêt que l'auteur eût souhaité qu'on y prît. Cela tient à plusieurs raisons que nous croyons avoir indiquées, et à celle-ci encore qui, à dire vrai, résume toutes les autres : Fangé est semblable à ces jeunes nobles que raille quelque part Montaigne, et qui, de la « visite des pays estrangiers », rapportent seulement « combien de pas a *Santa Rotonda*, ou... combien le visage de Néron, de quelque vieille ruyne de là, est plus long ou plus large que celuy de quelque pareille médaille », sacrifiant à cette creuse

(1) Il y a, à la bibliothèque municipale de Saint-Dié (ms. 94), quatre lettres de Jacquemin à Calmet, écrites d'Augsbourg. Dans la première (20 août 1741, nº 31) il dit : « Je suis à présent maître d'hôtel chez le prince-évêque d'Augsbourg, qui est un prince de la maison de Hesse-Darmstadt. » Les autres (28 sept., 9 déc. 1741, 1er mars 1742), sont remplies d'éloges hyperboliques, de nouvelles politiques assez intéressantes et de demandes de portraits.

(2) Voir abbé GUILLAUME, *Documents inédits sur les correspondances de dom Calmet et de dom Fangé,* dans *M. S. A. L.*, 1873, p. 112.



érudition la principale utilité des voyages, qui est d'apprendre à connaître « principalement les humeurs de ces nations et leurs façons » et de « frotter et limer nostre cervelle contre celle d'aultruy » (1).

Georges BAUMONT.

Claude-Henri des Armoises, seigneur d'Hannoncelle (1660-1689).

Dans sa généalogie de la maison des Armoises (2), dom Calmet a consacré un chapitre à une prétendue branche d'Anderny (3) qui, en réalité, est simplement la suite directe de la branche d'Hannoncelle (4). On peut toutefois conserver cette division sans inconvénient, mais à condition d'enlever de la « branche d'Anderney » les deux personnages que cet historien y a rangés en tête, à savoir Claude-Henri, prétendu baron d'Anderny, vivant en 1617, 1621, 1625, qui serait fils de Philippe, seigneur d'Hannoncelle, indiqué comme le chef du dernier degré de la branche ainsi appelée, et Claude, vivant vers 1660, qui aurait eu pour père Claude-Henri et pour fils François-Florimond, seigneur d'Anderny, continuateur de la branche de ce nom. Ce Claude, — je crois nécessaire de le dire tout de suite, — doit être le même que Claude-Henri, seigneur d'Hannoncelle, que Brizion mentionne en 1689 (5).

(1) Montaigne, I, 35.

(2) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, Dissert., col. clvij-cc.

(3) En 1870, Moselle, arrond. Briey, cant. Audun-le-Roman.

(4) Commune de Ville-en-Woëvre, Meuse, arrond. Verdun, cant. Fresnes-en-Woëvre.

(5) A. Brizion, *Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Wœvre*. Verdun, 1866, in-8°, p. 45.

Le Claude-Henri de dom Calmet est un personnage tout à fait imaginaire, issu d'une confusion avec Claude de Lisseras, baron d'Anderny (car cette localité était partagée). Au prénom de *Claude* (de Lisseras), dom Calmet a joint celui d'*Henri*, sans doute par suite d'une autre confusion avec le Claude-*Henri* de 1689.

Ce second personnage a réellement vécu ; dom Calmet paraît avoir indiqué exactement son mariage, ainsi qu'on le verra ; mais l'on ne saurait, comme l'a fait cet historien, le prendre pour un fils du pseudo Claude-Henri et le père de François-Florimond. Son père était Philippe, seigneur d'Hannoncelle, cité plus haut, et il ne paraît pas avoir laissé de postérité, du moins masculine.

Dans un travail récent, je me suis attaché à prouver que le Claude-Henri de dom Calmet n'a jamais existé (1). C'est maintenant la personnalité de son homonyme ultérieur et réel que je voudrais préciser.

Il devait, ainsi que François-Florimond, être fils de Philippe des Armoises, seigneur d'Hannoncelle, d'Anderny, etc., et de sa seconde femme, Claude d'Allamont. François-Florimond hérita d'Anderny et Claude-Henri d'Hannoncelle. Dom Calmet, à l'article de la branche d'Hannoncelle, indique ce dernier comme l'aîné. Pour savoir quand est né Claude-Henri, on aimerait tout au moins connaître l'époque du mariage de ses parents. Nous pouvons seulement dire que la première femme mourut en 1628 (2). J'ajoute que Philippe, né vers 1600, mourut en 1667.

(1) *Sur le prétendu Claude-Henri des Armoises, baron d'Anderny, vers 1617,* dans l'*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine,* de Metz, t. XXIX, 1920, p. 91-94.

(2) Madeleine de Gorcy, morte le 10 juin 1628, d'après son épitaphe. Voir mon opuscule : *Recherches généalogiques sur la famille de Pillart de Naives,* Nancy, 1883, in-8°, p. 26, et R. DE SOUHESMES, *La chapelle et les tombeaux d'Aulnois-en-Woëvre,* dans la *Lorraine artiste,* 1892, p. 554-556, 572-573, pl. p. 480 et *erratum* p. 509, note.



Dom Calmet dit que « Claude des Armoises » se maria vers 1660. Je reviendrai sur cette alliance.

Je suis tenté de rapporter au même personnage ce que dom Calmet dit à la fin de l'article relatif à la branche d'Hannoncelle, après avoir nommé Claude-Henri : « En 1664, le sieur des Armoises d'Hannoncelle donne sa procuration au lieutenant général du bailliage d'Estain (1), pour une portion de bois située au ban de Meslainville (2), à lui appartenant. » Enfin, Brizion dit que l'on voit en 1689 « Claude-Henri des Armoises qualifié seigneur d'Hannoncelle (3). »

Parlons, à présent, du mariage. Dom Calmet dit que « Claude des Armoises épousa, vers l'an 1660, Françoise-Catherine Gillet, fille de Philippe Gillet, seigneur de Muzey (4) et de Xivry-les-Busancy (5), lieutenant d'une compagnie de cent Chevaux-Légers, et de Marie de Rouilly » (6). Au lieu de *Rouilly*, il faut probablement lire *Pouilly*, nom d'une famille célèbre, bien connue dans les marches du Barrois et de l'Ardenne (7). En effet, je trouve la famille « de Gillet » mentionnée dans les *Sommaires* de Caumartin ; parmi ses alliances figurent les noms de Pouilly et des Armoises. Le seul membre cité est « Estevenin Gillet, écuyer, sieur de Mairy (8), 1559 ». L'écu porte : « *D'azur à la tour d'argent, surmonté de deux croissants de même* (9). »

(1) Étain, ch.-l. de canton : Meuse, arrond. Verdun.

(2) J'ignore quelle est cette localité.

(3) Brizion, *op. cit.*, p. 45.

(4) Je ne sais quelle est cette localité. S'agirait-il de Mairy, qui sera cité plus loin ?

(5) Sivry-lès-Buzancy, Ardennes, arrond. Vouziers, cant. Buzancy.

(6) Dom Calmet, *op. cit.*, col. *clxxxij*.

(7) Pouilly, Meuse, arrond. Montmédy, cant. Stenay.

(8) Ardennes, arrond. Sedan, cant. Mouzon.

(9) *Sommaires du procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne fait par Monseigneur de Caumartin.* Paris, 1867, gr. in-8°, p. 79.

Brizion, qui a suivi les errements de dom Calmet sur le prétendu Claude-Henri de 1617, lui fait épouser « Catherine de Maircy » (1). N'a-t-il pas attribué au personnage imaginaire l'alliance de son homonyme réel, mais plus tardif ? Comparant ce nom de *Catherine* de *Maircy* avec celui de Françoise-*Catherine*, fille de François Gillet, seigneur de *Muzey*, inscrit par dom Calmet, je suis amené à me demander si Brizion n'aurait pas fait une confusion et pris le nom de *Muzey*, — peut-être écrit autrement ou qu'il a lu *Maircy*, — pour le nom de la famille à laquelle appartenait la dame en question, d'autant plus que *Gillet* a pu lui paraître un prénom.

Dom Calmet donne à Claude-Henri des Armoises et à Françoise-Catherine Gillet deux enfants : 1° François-Florimond, 2° « N... des Armoises, fille ». Je ne sais rien de plus sur cette dernière qui, si elle a vraiment existé, est peut-être morte jeune. Quant au fils, je pense qu'il y a erreur, résultant d'une confusion avec François-Florimond, second de ce nom, qui, d'après mes recherches, était fils du premier et, par conséquent, neveu de Claude-Henri.

En résumé, dom Calmet, si je ne m'abuse, non seulement a commis une confusion avec Claude de Lisseras lorsqu'il a parlé d'un Claude-Henri des Armoises comme étant baron d'Anderny en 1617-1625, mais de plus il s'est trompé en dédoublant Claude-Henri ou Claude marié vers 1660, y voyant un père et un fils : enfin, c'est à tort qu'il les a placés, tous les deux, dans la branche d'Anderny. Il y avait là de graves et dangereuses erreurs, qu'il importait de corriger.

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) Ce nom m'est inconnu. S'agirait-il d'une famille de Mercy ? Mes recherches à ce sujet ont été vaines. Peut-être Brizion a-t-il rencontré et mal lu le nom de *Mairy*, que j'ai cité plus haut, dans une note.



Antoine Guénard.

(RECTIFICATION)

En écrivant la note sur Guénard qui a paru dans le dernier fascicule du *Bulletin*, p. 29, nous avons eu le tort de reproduire sans la vérifier la date de 1757 donnée par Lepage dans sa *Statistique de la Meurthe* comme celle où l'Académie française couronna le *Discours sur l'esprit philosophique*. Il faut corriger : 1755. Un de nos confrères qui possède cet opuscule assez rare a bien voulu le mettre sous nos yeux et cette date de 1755 y est inscrite deux fois ; c'est un in-16 de 32 pages imprimé en 1756 à Pont-à-Mousson, chez Fr. Thouvenin, imprimeur de l'Université. Il a été réédité à Paris chez Guilbert en 1843, in-16, et ces éditions sont réunies sous le n° 10.412 du fonds lorrain de la Bibliothèque publique de Nancy.

Nous avons dit que Guénard a une notice dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* du P. Carlos Sommervogel. Ajoutons ici qu'on ne trouve rien sur lui dans les quatre fascicules in-4 de corrections et additions à ce savant ouvrage publiés à Toulouse, de 1911 à 1917, par le P. Ernest Rivière.

E. D.

CHRONIQUE

Versements de membres perpétuels.

Ont versé la somme de 200 francs dans les conditions prévues par la délibération du 8 avril 1891 et sont, en conséquence, devenus membres perpétuels de la Société d'archéologie lorraine :

MM.

Louis Bertrand, à Oakley, Kansas (États-Unis) ;

le docteur Eugène Georges, 8, rue de Lorraine ;

Henry Poulet, conseiller d'État, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, 20, rue de Provence, Versailles.

Pour la Commission de rédaction, le Président : Pierre Boyé.

L'imprimeur-gérant : A. Humblot, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

17e ANNÉE. — Nos 7-9. — JUILLET-SEPTEMBRE 1922.

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 juin 1922.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

La prochaine réunion de la Société aura lieu le 21 juillet.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Raymond Caen, secrétaire honoraire de la Commission des Hospices civils, mort à Nancy, le 29 mai, à l'âge de 70 ans.

Admissions.

MM. Fageot-Darcemont, le docteur Eugène Georges et Remy sont admis comme membres titulaires.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : MM. Louis **Godfrin**, pharmacien, 35, rue Saint-Dizier, par MM. Charles Sadoul, René Wiener et Léon Heck ; Arthur **Husson**, ingénieur civil des mines, 5, rue du Breuil, à Neuves-



Maisons, par MM. le docteur Voinot, Pierre Boyé et le commandant Thouvenin; le général comte **de Mitry**, 15, avenue Niel, Paris, par MM. le baron de Dumast, le comte Antoine de Mahuet et Pierre Boyé; et Léon **Simonin**, instituteur à Hoéville, par MM. l'abbé Émile Chatton, Hippolyte Roy et Émile Duvernoy.

Ouvrage offert à la Société.

Histoire de Lorraine (*duché de Lorraine*, *duché de Bar*, *Trois-Évêchés*), t. II, de 1552 à 1789, par Robert Parisot. Paris, 1922, in-8 de 347 p. avec 16 pl. h. t.

Lectures.

M. Paul Laprevote lit, pour M. l'abbé Louis Chéron, une étude sur *Un bas-relief de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau*. — M. Léon Germain de Maidy présente quelques observations sur le monument objet de cette communication.

M. Hippolyte Roy donne lecture d'un article concernant *Les princesses de la maison de Lorraine à Notre-Dame-de-Liesse*.

M. Léon Germain de Maidy parle ensuite de *Mathieu de Lorraine*, *prétendu duc de Benney*, *de Florennes et de Darney* (*1324*), et communique une *Note sur Robert Ier des Armoises* (*1302-1322*).

MÉMOIRES

La famille de Lavaulx à Neufchâteau.

Suggestionné, sans doute, par une fausse tradition dont il est nécessaire de continuer à combattre les erreurs, un zélé confrère m'écrivait de Neufchâteau en 1918 : « Dans des comptes du conseil de fabrique de l'église Saint-Nicolas antérieurs à la Révolution, j'ai

découvert la mention d'une fondation, faite par François de Lavaulx, en 1475 : une messe de *Requiem* avec *Libera*, dans la chapelle dépositaire de son tombeau. — On lui donne à cette occasion le titre de gouverneur de Neufchâteau. »

Cette communication me causa une grande surprise, car je me suis attaché à démontrer qu'à cette époque, aucun membre mâle de la famille de Lavaulx ne s'était installé dans le Bassigny, et que, dans la Généalogie officielle, François n'a été inscrit comme gouverneur de Neufchâteau que pour l'établissement d'une légende tout à fait inacceptable (1). En outre, mes recherches documentaires et mes visites à l'église Saint-Nicolas, dont j'ai relevé toutes les inscriptions, ne m'avaient révélé aucune chapelle ancienne fondée par la famille, et une telle chapelle, avec le tombeau d'un gouverneur, n'aurait guère pu manquer de laisser des traces.

Il me parut donc que la mention en question était falsifiée ou erronée. J'ai consulté sur ce sujet M. l'abbé Chéron, bibliothécaire municipal de Neufchâteau, très versé dans l'histoire si intéressante de cette petite ville. D'après son obligeante réponse, la mention du compte est, non du xve siècle, mais de l'année 1700 ; ce qui se rapporte à François est le résultat d'une tradition locale, — et l'on sait avec quelle défiance il faut traiter ces traditions, — très facile à créer sur des faits imaginaires et invraisemblables. Il s'agit, en réalité, « d'une fondation

(1) Voir : *Une légende. Les armoiries de la maison de La Vaulx*, Saint-Dié, 1894 (extr. du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, année 1894-1895). — Page 5, note 3, une absence de mémoire m'a fait dire que le P. Hipp. Goffinet *(Les comtes de Chiny)* ne fait pas mention de Louis, fils du comte de Chiny Arnulphe II ; il le cite d'après des documents de 1097 et de 1124 ; mais Louis paraît ne s'être pas marié et n'avoir pas laissé d'enfants. — Touchant l'invraisemblance des premiers degrés de la Généalogie officielle et la manière dont ils ont été fabriqués, voir mon article (polygraphié) : *Sur l'origine de la famille de Lavaulx* (extr. du *Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues du nord de la Meuse*, 3e trim. 1921 : Archéologie et histoire locale), in-8°, paginé 29-37.



faite, le 15 décembre 1700, par Claude-Antoine de Lavaulx, baron de Vrécourt, dans une chapelle funéraire annexée à l'église Saint-Nicolas, réduit, ajoute mon érudit correspondant, que je crois faussement attribué à François de Lavaulx, car le défaut absolu d'inscriptions, de documents écrits et d'armoiries, ne permet pas de l'identifier, et son style architectural prouve manifestement l'anachronisme de la tradition qui prétend fixer les origines de ce monument. Le *Pouillé* de 1711, qui contient toute la série des chapelles funéraires et bénéficiales de notre église paroissiale, ne mentionne aucunement ce petit édicule, et son silence à ce sujet ne peut que paraître très significatif. »

M. l'abbé Chéron m'écrivait de plus : « Nos registres paroissiaux, dont nous possédons la série à peu près complète, de 1615 à l'an III, sont d'un mutisme absolu, au sujet de la famille de Lavaulx, jusqu'au 10 février 1702, date à laquelle son nom apparaît pour la première fois dans nos pièces d'archives. — Il s'agit de l'acte de baptême de Catherine de Lavaulx (1), fille de Claude-Antoine, chevalier et baron de Vrécourt, et de Claire de Barbeau de Thiaucourt (2). — Claude-François Labbé, baron de Beaufremont, seigneur de Vrécourt et de La Neuvelotte, y figure comme parrain. — A ce premier acte, viennent successivement s'ajouter sept autres (cinq de baptême et deux de décès) relatifs à cette famille, durant la période de 1707 à 1782. »

Et M. l'abbé Chéron conclut en ces termes : « De mes recherches, effectuées à votre demande, un seul fait authentique ressort : l'établissement des Lavaulx, à Neufchâteau, dans les dernières années du XVIIe siècle... » Mon opinion se trouve donc absolument confirmée.

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) La Généalogie ne la cite pas : voir branche de Vraycourt, degré XVIII (*Dict.* de MORÉRI, 1759, t. X, Additions).

(2) La Généalogie, *ibidem*, nomme cette dame : *Christine* de Barbot de Thiaucourt.



Cunin Alix, précepteur du duc Henri II et grand prévôt de Saint-Dié.

Les anciens historiens de l'église collégiale de Saint-Dié mentionnent le grand prévôt du chapitre Quirin, Cuny ou Cunin (1) Alix, sans préciser quelle était sa parenté avec Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine (2), ou sans y faire même aucune allusion (3).

(1) *Cuny* et *Cunin* dérivent de *Quirin*, nom d'un saint autrefois très populaire en Lorraine, surtout dans la région montagneuse, où une de ses statues miraculeuses attirait à Saint-Quirin (Meurthe, arr. Sarrebourg, cant. Lorquin) de nombreux pèlerins. Ces trois formes d'un même prénom, devenues aussi trois noms de famille répandus dans le pays, sont simultanément attribuées à Alix par les documents contemporains. Nous adoptons *Cunin* comme la forme la plus fréquemment rencontrée, celle qu'employèrent de préférence les amis du grand prévôt et même son propre frère (cf. pièce 3 de l'Appendice). Il semble, d'après les compilations de Riguet (v. la note 3 ci-dessous), que l'intéressé ait simplement signé *C. Alix ;* mais les registres capitulaires étant en déficit avant 1685 dans le fonds de la collégiale de Saint-Dié, conservé aux Archives départementales des Vosges, la vérification est impossible. — Le cas d'Alix suffirait pour justifier les hésitations de Lorédan Larchey (*Dictionnaire des noms*) à voir, après Roquefort et le c[te] de Joubert, dans *Cunin*, ainsi que dans Cuenin, Cunet et Cuenot, une déformation, plutôt singulière, d'Étienne. L'auteur ne s'est toutefois pas avisé de la véritable étymologie.

(2) Sur le président Alix et sa famille, voir notre étude : *Qualis vir et scriptor exstiterit Theodoricus Alisius in curia rationum lotharingica prœses*. Nancy, 1898, in-8°.

(3) Jean Ruyr (*Recherches des sainctes antiquitez de la Vosge*, édit. d'Épinal, 1634, in-4°, p. 282) parle seulement, à la mort de C. Alix, du deuil de « ses nobles parents ». Les « Mémoires historiques et chronologiques pour l'insigne église de Sainct Diey en Lorraine », dus au grand prévôt François de Riguet [1659-1701] (*ms.* n° 9 de la Bibliothèque de Saint-Dié, 2 vol. in-fol.), ne nous apprennent rien sur la question. Par contre, on lit dans l' « Histoire des Grands Prévosts de l'insigne Église de St-Diez en Lorraine » (*Ibid.*, *ms.* n° 78), tirée en entier des « Mémoires », sans doute par l'auteur lui-même, cette indication assez vague (fol. 130) : « Cuny Alix étoit.... de.... Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine ». J.-C. Sommier (*Histoire de l'Église de Saint-Diez*, Saint-Dié, 1726, in-8°, p. 226) garde un complet silence sur la famille d'Alix.

Dans sa *Bibliothèque lorraine*, dom Calmet, qui consacre des notices successives aux deux personnages, ne paraît pas soupçonner qu'un lien quelconque les unissait (1). Quoique tout nous fît supposer que Cunin et Thierry étaient frères, nous n'avions pas cru, quand nous écrivions la biographie du président Alix, pouvoir, en l'absence d'un document certain, trancher la question. Du bien-fondé d'une simple hypothèse nous tenons aujourd'hui la preuve. Le grand prévôt de Saint-Dié et le premier magistrat de la Chambre des comptes étaient, l'un et l'autre, fils de Nicolas Alix, archer de la garde du duc Antoine, puis prévôt et receveur de Deneuvre, mort en 1557 (2).

En sa qualité d'ecclésiastique, il semblerait que Cunin dût être le cadet. Il était au contraire, et de beaucoup,

(1) *Bibliothèque lorraine*, col. 33 et 34. — Dom Pelletier, à l'article *Alix* de son *Nobiliaire* (p. 6), où ont place Nicolas A. et sa descendance, ne mentionne pas Cunin. — Bégin (*Hist. des duchés de Lorraine et de Bar*, 1833, t. II, p. 123) cite, parmi les hommes distingués du pays au XVIe siècle : « le président Cunin Alix, précepteur du fils de Charles III ». Il est vrai que dans la *Biographie universelle* de Michaud, nouv. édit., t. I (1854), p. 487, le même auteur, mieux informé, fait suivre de cette indication la notice qu'il consacra à Thierry Alix : « Cuny Alix, *frère du président*, chanoine et grand prévôt de Saint-Dié, a été le précepteur des enfants de Charles III. » On aimerait connaître la source de cette précision. — La confusion analogue à celle de l'*Histoire* de Bégin que l'on rencontre dans Digot, *Hist. de Lorraine*, 2e édit. (1880), t. V, p. 5 : « Ce prince (Henri II)... avait eu pour précepteur Cuny Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine », n'est pas imputable à l'auteur, mais résulte d'une omission typographique ; il faut rétablir le texte d'après la 1re édit. (1856), t. V, p. 5 : « Ce prince... avait eu pour précepteur Cuny Alix, grand prévôt de Saint-Dié, et *parent* de Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine. »

(2) Nous avons retrouvé récemment le nom de la mère de Thierry Alix : Béatrix Berman ou Bermand. En raison de la différence d'âge des frères, on pourrait se demander si, Nicolas ayant été marié deux fois, Cunin ne serait pas issu d'un premier lit. Mais il semble, d'autre part, qu'il existe une corrélation significative entre le prénom de l'aîné et cette circonstance que la famille Berman, anoblie le 30 août 1549 en la personne de Hanus Berman, était originaire de Saint-Quirin.

l'aîné. La date de sa naissance ne nous est pas connue ; mais nous savons qu'il entra comme chanoine au chapitre vers 1533 ou 1534, c'est-à-dire au moment où Thierry, né en 1530 ou 1531, n'était encore qu'un très jeune enfant. Ce n'est pas à Deneuvre, comme le président (1), qu'il vit le jour, puisque Nicolas Alix ne se fixa dans cette localité qu'en 1528, mais vraisemblablement à Nancy.

Une ample partie de l'existence de Cunin s'écoula tout d'abord à l'ombre du cloître de Saint-Dié, dans une pieuse obscurité (2). En 1554, son père a été anobli. Mais c'est seulement l'année même où Thierry, auditeur de la Chambre des comptes en 1562, est promu à la tête de cette compagnie, que le chanoine, déjà sexagénaire ou peu s'en faut, quitte, sans doute sur les conseils de son frère, sa retraite vosgienne, pour fréquenter les puissants et s'attacher à la maison ducale.

Dans l'été de 1569, nous trouvons Cunin Alix à Reims, où le grand cardinal de Lorraine, pendant ses séjours dans sa cité archiépiscopale, groupe autour de lui, en une véritable cour, différents membres de sa famille : sa mère, la vénérable Antoinette de Bourbon, venue du château de Joinville ; son frère Louis, le premier cardinal de Guise ; sa sœur Renée, abbesse de Saint-Pierre. Ce sont aussi ses

(1) Deneuvre, M.-et-M., arr. Lunéville, cant. Baccarat. — Le lieu de naissance de Thierry Alix ne peut plus faire de doute si l'on lit les premiers mots de l'épitaphe que le président avait aux Cordeliers de Nancy, et qui ne nous est connue que par la transcription, probablement fautive, de Lionnois *(Hist. de Nancy,* t. I, p. 123) : « Theodoro Alisio *Denuperano* », et non : « Theodoro Alisio *de Nuperano* ».

(2) Nous voyons Alix signer les actes capitulaires, comme secrétaire ou clerc du collège, de la fin de février 1555 (*n. s.*) à mai 1558. Le 23 août 1564, il est désigné, avec Herquel et trois autres chanoines, pour faire l'inventaire de « toutes les lettres du trésor ». Riguet, Mémoires, t. II, p. 371, 375 et 378. — Le 28 octobre 1563, le chapitre lui abandonne à perpétuité, moyennant deux sols de cens annuel, deux pièces de vigne au finage de Saint-Dié ; la dîme lui en est laissée sa vie durant. Arch. des Vosges, G. 720. — La maison canoniale d'Alix était sise, du moins dans les derniers temps, « contre » l'hôtel de la grande prévôté. Riguet, *ms. cit.*, t. II, p. 406.



neveux : Henri le Balafré ; Louis, plus tard second cardinal de Guise ; François, mort trop tôt pour succéder à son oncle sur le siège de saint Remi. Sous la haute surveillance du fondateur de l'Université, François était alors élevé au collège de Reims. Il y a pour condisciple son cousin Charles de Lorraine-Vaudémont, le futur cardinal de Vaudémont, second fils de Nicolas, l'ancien régent des Duchés, que son union, en troisièmes noces, avec Catherine de Guise-Aumale (11 mai 1569), vient de faire lui-même neveu par alliance de l'illustre prélat.

Les deux jeunes princes ont pour précepteur privé, *domesticus præceptor* (1), un nommé Macéré, qui paraît avoir assez intimement connu plusieurs chanoines du chapitre déodatien, tels les confrères préférés d'Alix, Jean Herquel (2) et Nicolas Poignant (3). Cunin, à son tour, si déjà leurs rapports n'étaient pas antérieurs, ne devait pas tarder à entretenir avec Macéré d'amicales relations, qui se continuèrent par une affectueuse correspondance.

Plus encore que Cunin Alix, ce Macéré serait ignoré aujourd'hui, sans une étrange affaire, machinée par l'un de ses proches.

Ayant quitté Paris le 10 août 1572, Jean de Monluc, évêque de Valence et frère du maréchal Blaise, s'acheminait vers la Pologne, où il allait, ambassadeur de Char-

(1) Ainsi s'intitulait soi-même Nicolas Boucher, successeur de Macéré.

(2) Jean Herquel, dit *Herculanus*, né à Plainfaing (Vosges), chantre du chapitre dès 1560 (Arch. des Vosges, G. 351), est l'auteur d'une Histoire de l'église de Saint-Dié, écrite en latin, publiée par le P. Hugo dans son t. Ier des *Sacræ antiquitatis monumenta*, puis réimprimée, dans les *Preuves* de l'*Hist. de Lorraine*, par dom Calmet, qui est aussi l'éditeur d'un *De rebus gestis et vita Antonii ducis* du même auteur. Herquel avait réuni quantité de bons manuscrits et d'éditions rares, qu'il laissa à la bibliothèque de son chapitre. Il mourut à Saint-Dié, le 31 mai 1572. Cf. *Bibliothèque lorraine*, col. 495, v° *Herculanus*.

(3) Sur Poignant, voir *infrà*.



les IX et de Catherine de Médicis, négocier l'élection du duc d'Anjou au trône des Jagellons, quand se répandit la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Monluc n'était pas seulement de mœurs dissolues. Ses convictions restaient plus que suspectes, et l'accusation qui courait sur son compte de favoriser secrètement les dissidents n'était pas la plus grave. Aussi faillit-il se voir enveloppé dans le massacre des huguenots. « Un secrétaire de l'évesque de Verdun, nommé Macéré », rapporte Choisnin, familier et compagnon de route de Monluc, « pour l'espérance qu'il avoit de faire bailler l'évesché de Valence à son frère, docteur en théologie et pédagogue des enfans d'un prince (car pour autre occasion ne pourroit-il l'avoir faict), print la poste et picqua jour et nuict pour atteindre ledit sieur de Valence avant qu'il fust sorty de Lorraine, faisant entendre partout où il passoit qu'il avoit charge du Roy de le faire tuer, en quelque lieu que ce fust. » Avec la complicité du lieutenant du gouverneur de Verdun, Manègre, et le concours de la garnison, Macéré parvint à s'emparer de Monluc, qui, prévenu du péril, s'était réfugié à Saint-Mihiel, où, sans l'énergique résistance du prévôt, l'ambassadeur, en dépit de ses lettres de créance, eût éprouvé le pire parti. Il n'en fut pas moins traîné de force à Verdun, et incarcéré jusqu'à ce que, ayant réussi à faire savoir à Paris le danger où il se trouvait, le roi et la reine-mère, comme l'explique encore Choisnin, « en écrivirent de si bonne encre qu'on le laissa poursuivre » (1). L'évêque de Verdun ne put que désavouer son trop zélé subordonné. Un an durant, dans les cachots, le maladroit secrétaire aura loisir de déplorer son impru-

(1) « Un solliciteur de l'évesque de Verdun, appelé Macéré, m'a faict mener prisonnier en ceste ville, sans montrer aucun pouvoir... » Monluc à Catherine de Médicis, de Verdun, 1er septembre 1572. Et la reine-mère de répondre, de Paris, le 5 : « Monsieur de Valence, il y a longtemps que je ne fus si marrie que j'ay esté du tour que l'on vous a faict... » (*Lettres de Catherine de Médicis*, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. IV, p. 116.)



dence, tandis que le précepteur son frère demeura fort contrit, quand parut certain *Discours au vray* (1), de se voir compromis, pour ses contemporains et la postérité, dans cette sotte mésaventure par la plume mordante de Choisnin (2).

Quel était l'état d'esprit du chanoine de Saint-Dié, transplanté à Reims dans un milieu si différent de celui où il avait vécu près de quarante ans ? Grâce à une lettre adressée à Cunin Alix par Jean Herquel, il est permis de s'en faire quelque idée. Partagé désormais entre le regret de l'existence si calme à laquelle il renonce et l'espérance de l'honorable avenir qu'on lui fait entrevoir, Alix a confié au chantre de son chapitre ses impressions, ses hésitations. Il lui a vanté la piété solide des Rémois, ce dont son correspondant se félicite, car, pour l'excellent homme, c'est là une heureuse exception, la France, jadis si remarquable par sa science et sa religion, n'étant plus qu'une caverne de voleurs, d'incendiaires et de factieux. Le frère du président vient d'assurer Herquel qu'au cours d'un repas, l'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, a daigné parler de lui. L'intéressé y croit peu. L'éléphant se soucie-t-il d'une mouche? *Idque ex musca elephantem.* D'ailleurs, cet enfant de Plainfaing fait faible cas des vanités mon-

(1) *Discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du Roy de Polongne*, divisé en trois livres. Faict par Jehan Choisnyn de Chastelleraud, secrétaire du Roy de Polongne. Dédié à la Royne mère des Roys. Paris, N. Chesneau, 1574, in-8°. — Dans la réédition du *Panthéon littéraire*, t. XXI, chroniques, 1836 (v. p. 686), de même que dans celle des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, de Michaud et Poujoulat, t. XI, 1838 (v. p. 288), le nom de Macéré est omis.

(2) Outre le *Discours au vray*, voir sur cette affaire : N. Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*. 2e édit., Bar-le-Duc, t. II, 1864 ; p. 25. — Abbé Gabriel, *Étude sur Nicolas Psaulme, évêque et comte de Verdun (1518-1575)*. Verdun, 1867, in-8° ; p. 117. — Et surtout : Mis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*. Paris, 1867, 3 vol. in-8° ; t. I, p. 97-99. — Tamizey de Larroque, *Notes pour servir à la biographie de J. de Monluc, évêque de Valence*. Paris, 1869, in-8°.



daines, et à savoir Alix près d'y sacrifier, il ne se retient pas d'être un rien moraliste. Il s'étonne, non sans une aimable ironie, qu'environné des séductions d'une cour, son confrère se souvienne encore des heures de liberté goûtées en commun. Après la fièvre du début, percera l'amertume d'une splendide misère et surgiront les inconvénients d'une douce servitude. Herquel engage cependant Alix à s'avancer dans cette voie. Qu'il ne se décourage pas ; qu'il persiste jusqu'à ce que s'offre pour lui l'occasion d'une honnête mission ; et qu'alors il ait grand soin de la saisir : *nam occasio fronte capillata, occipitio calva* (1).

Cette mission devait être, bientôt, un préceptorat au palais ducal de Nancy. Au service de princes du même sang, Alix et Macéré, ainsi que l'écrivait ce dernier à Cunin, vont courir pareille fortune.

Au commencement de 1570 (*n. s.*), le duc Charles III avait, de son mariage avec Claude de France, deux fils et trois filles, tous cinq encore exclusivement confiés aux soins des femmes. Henri, marquis de Pont-à-Mousson, dit « Monseigneur le Marquis », né le 8 novembre 1563, n'a pas quitté sa nourrice, Didière Mittat, comme son frère « Charles Monsieur », « Charles Monseigneur », né le 1er juillet 1567, reste sous la garde de la sienne, Nicole Hurel ; l'aînée des sœurs, Christine, « Madame la Princesse », née le 6 août 1565, sous la garde de Michelle Guérin ; et « Madame Antoinette », née le 26 août 1568, sous celle de Jeannon Suisse. Quant à la petite Anne, venue au monde le 10 septembre précédent, elle ne saurait se passer de la sienne, Anne Harmant. Avec la gouvernante, Mademoiselle Champier, qui en assume la direction, et l'aumônier, Jean de Lespinette, quatre filles et

(1) Jean Herquel à Cunin Alix, de Saint-Dié, 4 juillet 1569. La lettre est en latin. Nous la reproduisons *in extenso* à l'Appendice : voir pièce 1.



deux valets de chambre, plus un valet porteur de bois, ont jusqu'ici suffi à compléter le modeste personnel affecté à cette jeunesse (1). Mais, maintenant que le marquis du Pont est entré dans sa septième année, la « maison des enfants », comme inscrit en tête de chapitre, sur son registre, le receveur général de Lorraine, exige une extension et un remaniement, Sous l'autorité du gouverneur, M. de Beauvau, un gentilhomme de la chambre, un maître d'hôtel, des pages, un secrétaire, un contrôleur et argentier, des clercs d'office et de chapelle, un tailleur, un écuyer de cuisine, un fruitier, un maître queux, un pâtissier et leurs aides, bientôt au total une cinquantaine de personnes, vont entourer, servir, nourrir et vêtir les princes et princesses, y compris naturellement un précepteur (2). Ce précepteur est Cunin Alix, dont les gages, à courir du 1er janvier, ont été et resteront fixés, tout comme ceux du maître d'hôtel, à six cents francs (3).

Non moins que son étroite parenté avec le président de

(1) Compte du trésorier et receveur général des finances de Lorraine et Barrois pour 1569. Arch. de M.-et-M., B. 1152, fol. 188, 219.

(2) *Ibid.*, B. 1155 (année 1570), fol. 191, 223 ; 1158 (1571), fol. 202, 232 ; 1160 (1572), fol. 203 v°, 217 ; 1161 (1573), fol. 202 à 208. — Parmi les officiers et serviteurs plus spécialement attachés aux deux princes, citons encore : le premier valet de chambre du marquis et le valet de chambre de Charles Monsieur, le panetier et le sommelier du marquis. Les pages ont eux-mêmes un maître d'école, un gouverneur et un sous-gouverneur. Henri a parfois un prédicateur spécial. En 1571, par exemple, Frère Guillaume François est mandé de Paris ; il reçoit 400 fr. « pour ses peines et labeurs d'avoir presché durant le caresme devant la personne de Monseigneur le Marquis » et 24 fr. pour frais de voyage ; son compagnon, Frère Didier Colet, est également gratifié d'une somme de 24 fr. « pour luy avoir une robbe ». (*Ibid* , B. 1158, fol. 254 v°.)

(3) « A maistre Cugny Alix, prévost des chanoines de Nancy et précepteur de Monseigneur le Marquis, la somme de six cens frans, monnoye de Lorraine, que la grace de notre souverain seigneur a ordonné luy estre paiez pour ses gages de l'année mil cincq cens soixante dix. » Mandement du 21 mai 1571. (*Ibid.*, B. 1158, fol. 226 v°. ; fol. 231 v°, gages de 1571, mandement du 29 décembre 1571 ; etc.) — Le gouverneur touchait 1.800 fr. ; l'aumônier et les nourrices, 100 fr.

la Chambre des comptes, sa réputation de savoir et de piété (1) avait contribué à cette désignation du chanoine de Saint-Dié. Au contraire de plusieurs de ses confrères du chapitre, qui se sont acquis par leurs travaux un renom durable, Alix n'a cependant rien écrit. Comme Thierry, dont il est fort possible que ce docte aîné ait fait l'instruction, outre le latin et le grec (2) Cunin connaissait l'allemand. En dérogation à l'usage, il n'y eut pas, tant qu'il fut en place, de maître « ès langage germanique » à la cour de Nancy.

Le précepteur ne tarda pas à gagner la complète estime, la faveur du duc et des siens. Aussi, peu de mois après son entrée en charge, quand mourut, en octobre, le grand prévôt de la collégiale Saint-Georges de Nancy, fut-ce Alix que Charles III désigna expressément aux suffrages des « vénérables », qui l'élurent (3). C'était là, à vrai dire,

(1) Calmet (*Bibliothèque lorraine*, col. 34) nous dit qu'Alix « était un personnage également recommandable par sa piété et par sa science ».

(2) Signalons, à propos de ce savoir étendu du président, un détail intéressant. Sur le feuillet de garde postérieur du registre connu sous le nom de « Cartulaire de Bar » (1225-1303 ; Arch. de la Meuse, B. 256), Thierry Alix, qui eut l'occasion de le consulter, outre cette mention: *Alysius postridie nonarū Maij 1560*, a de sa propre main inscrit trois sentences, en latin, en grec et en allemand.

(3) « De par le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc. Vénérables, chers et bien amés. Ayant Dieu appellé à soy Me Hector de Ligniville, cy devant prévost de vostre église, et désirant que vostre dicte église ne soit longuement despourveue d'un chef qui la puisse bien et vertueusement gouverner, vous prions bien instamment que, incontinent ces présentes veues, vous procédez à l'élection d'un prévost, en laquelle vous nous ferez service d'avoir esgard aux bonnes mœurs et conversations de nostre cher et bien amé Me Cunin Alix, précepteur de nos enfans, et le préférer à aultres. En ceste, vostre obeyssance et commun suffraige nous sera tant aggréables que nous donnerez occasion d'avoir en plus grande recommandation vostre dicte Église et les droitz et privilèges d'icelle. A tant Vénérables, chers et bien amez, le créateur vous ayit en sa saincte garde. De Nancy, ce xve jour d'octobre 1570. Charles. *Et plus bas*: Merlin. » (Arch. de M.-et-M., G. 348.) — La date exacte de l'élection ne nous est pas connue.

non seulement la récompense de services bien récents, mais un lustre prêté à la fonction même. Hector de Ligniville, que remplaçait Alix, n'avait-il pas été le précepteur du duc (1)? Et le grand prévôt Jean de Mousson sera-t-il autre que le précepteur du troisième fils — encore à naître — de Charles III, François Monsieur, comte de Vaudémont, qui, durant quelques jours, devait régner sous le nom de François II (2).

Il ne tint pas à la cour de Lorraine, ni même à la cour de France, qu'à cette dignité, recherchée par les plus illustres familles du pays (3), Cunin Alix ne joignît simultanément celle d'abbé de Saint-Remy de Lunéville.

Au lendemain du décès de François Porsieux, abbé régulier de cette maison, les religieux avaient élu, le 16 décembre 1562, Michel de Grand. Mais un compétiteur s'était présenté en la personne de Claude de Xaintes, chanoine régulier français, théologien du roi au concile de Trente, désigné par le pape. Parvenu, non sans peine, à évincer ce concurrent, Michel de Grand avait fini par obtenir ses provisions à Rome, en avril 1567, et par pouvoir ainsi prendre possession de l'abbaye, le 18 octobre suivant. Quelque vingt ans plus tard, il résignera, moyennant une pension, au profit de Joseph Magnien, chanoine du monastère, dont les bulles furent scellées le 28 janvier

(1) Le prévôt en charge étant à toute extrémité, Charles III, alors âgé de quatorze ans, écrivait de Fontainebleau, 5 mars 1557, au chapitre, pour lui recommander Hector de Ligniville « mon précepteur », et le 15, également de Fontainebleau, Nicolas de Vaudémont, se disant averti du décès, insistait aussi en faveur du « précepteur de Monsieur mon neveu ». (Arch. de M.-et-M., G. 348.)

(2) Né le 27 février 1572. Durant le préceptorat d'Alix, naquit aussi, le 3 novembre 1573, sa sœur Catherine de Lorraine, la fameuse abbesse de Remiremont.

(3) Pour la liste complète des grands prévôts, voir H. Lepage, *L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy*, dans *M. S. A. L.*, t. I, 1849, pp. 157 et *sq.*; I-LXXVI. Sur leurs droits et privilèges honorifiques, lire aussi Chr. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. I, pp. 226-227.

1588. Voilà, en substance, tout ce que nous apprenaient jusqu'ici sur cette période des annales de Saint-Remy : et ce qui subsiste de ses archives et la *Gallia christiana* (1). Un autre épisode doit être, en réalité, ajouté à l'histoire de l'abbatiat de Michel de Grand, qui le rend encore plus mouvementé. En 1570 déjà, l'abbé de Lunéville s'était décidé, de plus ou moins bonne grâce, sur les instances de Charles III, à se démettre ; et cela, au profit du précepteur du marquis du Pont.

Mais la résignation du titulaire acquise, il s'agissait pour Cunin Alix d'emporter l'agrément de Rome. Or, l'on était trop près des décisions du concile de Trente, pour qu'il fût facile d'y porter atteinte avec pareille désinvolture, Afin de passer outre, on tenta les plus hautes démarches. Le 5 octobre 1570, Catherine de Médicis signe, de Paris, une requête pressante à Pie V (2); et Charles IX, à son tour, insiste en ces termes auprès du souverain pontife :

Très sainct Père, Noz très chers et très amez neveux Henry (3) et Charles de Lorraine, enfans de notre très chère et très amée seur la duchesse de Lorraine, ayans esté par cy devant instituez et nourris, tant en la crainte et vraye amour de Dieu qu'en tous autres préceptes de vertu et prudence, par Me Cunin Alix,

(1) Arch. de M.-et-M., H. 1507. — *Gallia christiana*, t. XIII, édit. Piolin, 1874, col. 1367.

(2) Bibliothèque nationale, Collection de Lorraine, vol. ms. n° 608, fol. 11. Cette pièce ne figure pas dans le recueil des *Lettres de Catherine de Médicis*, où se trouve cependant (cf. t. IV, p. 116) une lettre datée de Paris, 3 septembre 1572, dans laquelle la reine-mère prie Grégoire XIII de donner l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire à Claude Sublet, sieur de Saint-Étienne, aumônier du roi son fils et ci-devant précepteur de ses filles.

(3) Charles IX était en outre le parrain du marquis du Pont. Le baptême avait été célébré à Bar, par le cardinal de Lorraine, le 7 mai 1564, et à cette occasion le roi écrivait à M. de Saint-Sulpice : « Je le nommai Henry, étant le plus bel enfant, le plus grand pour son âge et le mieux formé qu'il est possible. » Cf. Chr. Pfister, *op. cit.*, t. II, p. 252.



leur précepteur, lequel, avec ung grand soing et assidüe vigilance qu'il y employe, nous faict desjà veoir, avec l'aage et leur naturelle vertu, accroistre et reluire en eulx l'heureuse promesse que nous avons de leurs merveilleux principes ; et désirant, en ceste considération, recongnoistre envers luy les bons et recommandables services qu'il leur a faictz, et par mesme moyen luy donner couraige et affection de persévérer et continuer de bien en mieulx à les instruire et nourrir en la pure et saincte religion catholicque, apostolicque et romaine; Nous avons bien voulu supplier votre Saincteté, tant et sy affectueusement que faire pouvons, que le bon plaisir d'icelle soit, en notre faveur et pour l'amour de nous, accorder audict Cunin Alix la permission et dispense de pouvoir tenir en commande l'abbaïe de Lunéville en Lorraine, ordre de sainct Augustin, à luy puis naguère résignée par le dernier possesseur d'icelle, et par mesme moyen le vouloir dispenser et excuser de la résidence actuelle qu'il seroit contrainct faire en ladite abbaïe, pendant le temps qu'il vacquera à l'instruction de nosdicts neveux ; lesquelz nous désirons singulièrement estre enseignés et instruictz par ledict Alix, pour la parfaicte cognoissance et entière confiance que nous avons de sa personne, bonne et saincte vie et doctrine catholicque. Et pour éviter le danger qu'ilz ne puissent tumber èz mains de quelques autres qui tiennent secrettement quelque sinderesse ou maulvaise opinion en eulx, par le moyen desquelz leur jeunesse fust plustost desvoiée que conduicte et dirigée dans la voie que nous, la Royne nostre très honorée dame et mère et noz très chers et très amés frères et seurs avons esté nourris, et voulons sur toutes choses suivre toute nostre vie comme au semblable nous espérons qu'elle sera imitée et ensuitte par ceulx qui nous attouchent de sy près que ceulx là. Et parce que nous espérons que vous trouverez nostre requeste plus appuiée de justice et raison que de faveur, et qu'elle sera audict Alix par votre Saincteté favorablement accordée, suivant la prière que nous vous en faisons : Nous supplions le créateur vous donner, Très Sainct Père, la grâce de vivre longuement et heureusement au régime, gouvernement et administration de nostre mère Saincte Église. — Escrit à

Escouen, le dix-neufième jour d'octobre mil cinq cens soixante et dix (1).

Le même jour, le roi de France mandait encore au cardinal de Rambouillet, son ambassadeur auprès du Saint-Siège :

Monsieur le Cardinal, Encores que je n'eusse esté instamment prié comme je suis par ma seur la Duchesse de Lorraine, en faveur de Me Cunin Alix, précepteur de Henry et Charles de Lorraine, mes neveux, si est ce que je ne scaurais moins faire pour mesdicts neveux que d'aymer et favoriser tous ceulx qui taschent à les instruire et faire accroistre en toute vertu et piété, du nombre desquels estant ledict Alix, qui s'y emploie et travaille avec un tel soing et vigillence qu'il est impossible de plus, j'ay bien voulu, pour luy faire congnoistre de combien me sont sesdicts services agréables, supplier notre Sainct Père à ce que son bon plaisir soit, pour l'amour de moy et en ma faveur, accorder audict Alix la permission et dispense de pouvoir tenir en commande l'abbaïe de Lunéville en Lorraine, ordre de Sainct Augustin, à luy puis naguère résignée, et par mesme moyen le vouloir dispenser et excuser de la résidence actuelle qu'il est tenu faire en ladicte abbaïe, pendant le temps qu'il vacquera à si bon et vertueux œuvre que l'instruction et bonne nourriture de mesdicts neveux ; chose qui n'est (comme vous scavez) de moindre prix et mérite que la résidence à ung bénéfice, laquelle n'est inventée que pour renger ceux qui demeurent ailleurs inutiles, et d'aultant que je désire sur toutes choses qu'ilz soient enseignez par ledict Alix, tant pour la parfaicte et entière confiance que que j'ay de sa bonne et saincte vie catholicque et conversation irreprehensible, que pour le grand soing et assidüe vigilance qu'il a toujours eu de les nourrir en la crainte et amour de Dieu que en tous autres principes de vertu et sagesse, comme il continue encores de présent. A ceste cause je vous prie, Monsieur le Cardinal, de tant faire et intercéder envers

(1) Bibliothèque nationale, Collection de Lorraine, *ms. cit.*, fol. 10.— Les lettres de Catherine de Médicis et de Charles IX sont de teneur presque identique. Nous donnons de préférence celle du roi comme la plus complète.



sadicte Sainctetè que, suyvant la très humble prière et requeste que je luy en faictz, elle luy vueille accorder les susdictes provisions et dispenses, l'expédition desquelles vous me ferez plaisir très agréable de poursuivre et requérir telles que vous congnoistrez estre nécessaire, affin que, recepvant ce bien faict de moy et à ma faveur, il demeure tant plus estroictement obligé et adstrainct à l'instruction de mesdicts neveux : Ainsi que je m'asseure que vous scaurez trop mieulx faire et considérer, qui est cause que, m'en remectant entièrement sur vous, je ne vous en diray autre chose sinon pour prier Dieu, Monsieur le Cardinal, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escrit à Escouen, ce dix-neufième jour d'octobre mil cinq cens soixante et dix (1).

De leur côté les Alix, Cunin et surtout Thierry, paraissent n'avoir rien négligé pour la réussite des négociations. Par l'intermédiaire de Macéré, avec qui le président de la Chambre des comptes en a conféré à Paris, les deux frères essayèrent notamment de s'assurer, mais en vain, l'appui du cardinal de Lorraine. Le 2 novembre, depuis Reims, le précepteur de François de Guise et de Charles de Vaudémont, devenu récemment celui de Louis de Guise, s'excusait auprès de son collègue de Nancy d'avoir échoué dans son intervention et de n'avoir pu obtenir quelques lettres au Saint-Père « pour tenir, lui dit-il, votre abbaye en commende.... Soyez asseuré et vous prie le croyre, Monsieur et frère, que ayant faict ce que je peu, j'en feu reffusé tout à plat, me respondant Monseigneur que cela estant contre les concordatz d'Allemaigne et l'obéissance de Lorraine, telles lettres, veu l'estat qu'il tient, seroient trouvées fort mauvaises et que, si fut aultre plus grande chose, il la feroit pour l'amour de vous fort volontiers (2). » L'affaire n'aboutit pas. Cunin Alix dut renoncer à « son abbaye ». Cette première résignation de l'abbé régulier de Lunéville resta sans objet.

(1) Bibliothèque nationale, Collection de Lorraine, *ms. cit.*, fol. 11vo et 12.

(2) Voir cette lettre à l'Appendice, pièce 4.



Ajoutons que les pouvoirs ecclésiastiques ne se montrèrent pas toujours aussi rigoureux défenseurs de ces sages principes. Sous le règne de l'élève de Cunin, il y sera dérogé pour un bâtard du sang. En 1621, le bénéficiaire de la seconde démission de Michel de Grand est contraint de se démettre au profit de Charles de Remoncourt, abbé de Gorze, fils naturel de Charles III (1). Magnien meurt l'année suivante (2), de douleur, dit-on, de voir ainsi triompher derechef l'abus de la commende.

De la perte du bénéfice de Lunéville, Alix, qui jouit tout au moins, à ce titre de commendataire, du prieuré de Saint-Vincent de Neuves-Maisons (3), devait, trois ans plus tard, recevoir un dédommagement cher à son cœur de chanoine vosgien. Au milieu de l'année 1573, la disparition prochaine du grand prévôt de la collégiale de Saint-Dié, Nicolas de Reynette, paraissant imminente, Charles III n'attend pas ce décès pour aviser le chapitre de ses préférences au sujet d'un successeur. Le plus digne est Alix. « D'autres princes » joignent leurs recommandations à celle du duc (4). Le 16 août, lendemain de la mort de Reynette, les voix des chanoines se réunissent sur le candidat de la cour, qualifié dans l'acte d'élection: *liberorum illustrissimi et serenissimi principis et domini Caroli Lotharingiæ ducis præceptor celeber-*

(1) Qui obtint ses bulles le 1er juillet 1623.

(2) Le 2 septembre 1622.

(3) Neuves-Maisons, M.-et-M., cant. Nancy-ouest. Nous ne pouvons fixer l'époque à laquelle ce bénéfice fut accordé à Alix. Il le possédait dans le courant de 1578, année où, en sa qualité de prieur de Saint-Vincent, il a une difficulté avec Jean de Lenoncourt, seigneur de Maron, au sujet d'une vigne sur ce ban, qu'il a fait transformer en terre arable. Arch. de M.-et-M., H. 1921. Cf. Paul Fournier, *Chaligny, ses seigneurs et son comté*. Nancy, 1907, in-8° ; pp. 470-471.

(4) En principe, l'élection du prévôt devait être laissée au libre choix du chapitre. En fait, les ducs de Lorraine, puis les rois de France, et les papes vont de plus en plus fréquemment imposer leurs préférés. De même en sera-t-il pour la dignité de doyen.

rimus (1). Aussitôt averti, Charles III, alors à Pont-à-Mousson, remerciait, dès le 19, le chapitre (2). Le 22 août, Alix arrivait prendre personnellement possession de la prévôté (3). Le 26 septembre, la formalité était renouvelée par procureur, en vertu de provisions de Nicolas Psaume, légat *a latere* dans les duchés de Lorraine et de Bar (4).

Revenons au préceptorat que n'interrompit pas cette nouvelle dignité d'Alix. La teneur des lettres adressées au pape par Catherine de Médicis et Charles IX est, à cet égard, intéressante. Il est d'abord de toute évidence que,

(1) Les chanoines posaient toutefois quelques conditions, d'ordre intérieur, exposées en sept articles. Riguet, Mémoires, t. II, pp. 390-391. Cf. Hist. des grands prévôts, *ms. cit.*, p. 131. — « Le 20 aoust (*lire* 16) ensuyvant, les Doyen et Chapitre s'estant disposé pour élection d'un autre prélat, trouvèrent leur commune intention suyvie plausiblement par lettres du Sérénissime Charles troisième, et d'autres princes, en faveur d'un de leurs confrères, le sieur Cunin Alix... Ce rencontre de soubhaits et suffrages si favorables moyenna la nomination du susdit sieur Cunin Alix, personnage vrayement doüé de pieté non dissemblable à sa doctrine dès long temps recognüe aux Ecclésiastiques de ladite Église, lesquels à ce moyen l'esleurent, et conformément à la confirmation apostolique l'installèrent en ce premier grade. » (Ruyr, *op. cit.*, p. 282.) — J.-C. Sommier, *op. cit.*. p. 266. — Calmet (*Bibliothèque lorraine*) reproduit l'erreur de date de Ruyr.

(2) « De part le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc. Vénérables, chers et bien amez. Nous avons receu ung grand contentement quant nous avons veu par voz lettres l'élection qu'avez faicte à la dignité de grand prévost en vostre église, vacante par le décez de maistre Nicolas Reynette, de la personne du précepteur de noz très chers et très amez filz, vostre confrère, en vertu des privilleges à vous octroyez et concédez par noz sainctz pères les papes. En quoy vous avez procédé sincèrement en sachant bien que le personnaige par vous esleu s'aquictera fort bien de cette charge. De nostre part, comme luy avons octroyé nostre placet pour en prendre la possession, nous tiendrons main à le maintenir et conserver [en] son bon droict au cas qu'aulcun le voulust querreller à la possession. Et sy auront de plus en plus le bien de vostre église en singulière recommandation, aydant Nostre Seigneur, lequel je supplye vous donner, Vénérables, chers et bien amez, sa très saincte grace. Du Pont à Mousson, ce xix aoust 1573. Charles. *Et plus bas :* Gleysenove. » (Arch. des Vosges, G. 256, n° 9.)

(3) Riguet, Mém., p. 391. Cf. Hist. des grands prévôts, p. 131.

(4) Riguet, Mém., p. 392. — Sommier, *op. cit.*, p. 266.



dans leur désir d'être entendus, la reine-mère et le roi ont exagéré sinon les mérites, en tout cas l'ancienneté des services de l'éducateur de leurs petits-fils et neveux. Il y a seulement neuf mois que Cunin est en place. Que croire, en outre, de ce que la grand'mère et l'oncle avancent des espérances données par ces enfants, en qui, grâce aux soins et à la vigilance d'Alix, s'accroît avec l'âge « leur naturelle vertu » et « reluit l'heureuse promesse de leurs merveilleux principes » ? Charles n'a pas encore trois ans et demi (1). Que pensait d'eux, surtout, le précepteur lui-même ? Dans leur correspondance Alix et Macéré s'entretenaient de leurs élèves. Mais il ne nous reste que trois lettres du second ; aucune du premier. On le regrette à lire les détails conservés dans ces quelques pages sur l'instruction du cardinal de Vaudémont. Un seul passage concerne Henri II. « J'ay faict veoir à Monseigneur, écrit Macéré, l'article de vos lettres faisant mention du bon portement et advancement de Monsieur votre petit maistre tant en son allemant qu'au latin, et croy que je ne luy eusse sceu faire plus grand plaisir. Je prie Dieu qu'il luy face la grace de si bien continuer et proffiter, comme il vient de bon lieu et que tous ses bons commencemens et phisionomie y tirent, et je m'asseure qu'il ne trouvera son pareil en tous exercices de vertu. De quoy, après Dieu et ses parens, il vous aura la première et plus grande obligation (2). » L'indirect et vague témoignage est vraiment insuffisant pour que l'on soit

(1) Ce n'est qu'à la fin de 1571, ou au début de 1572, que Charles Monsieur n'eut plus sa nourrice. Nicole Hurel reçut alors, outre 200 fr. « pour se mettre en ménage », une pension de pareille somme. La nourrice de Henri lui conserva également ses soins jusqu'à cette époque. En 1672, Didière Mittat, gratifiée d'une pension de 100 fr., devient l'une des femmes de chambre de Madame. Arch. de M.-et-M., B. 1160, fol. 203 v°., 217 et 223. Jusqu'à la fin, Alix est exclusivement qualifié sur les registres du receveur général de « précepteur de M. le Marquis ».

(2) Macéré à Alix, de Reims, s. d. Voir Appendice, pièce 5.



fondé à conclure que l'ingrate adolescence de ce prince médiocre démentit les dons de sa prime jeunesse.

La mission de Cunin Alix dura environ quatre ans et demi. Pour quelle raison, déclin de son crédit, lassitude physique ou découragement à constater l'insuccès de ses efforts, le précepteur abandonna-t-il son poste ? Nous n'avons pas à nous prononcer. Toutes ces suppositions sont plausibles (1) ; mais toutes restent gratuites. Ce qui est certain, c'est qu'en juin 1574, Alix commençait par renoncer à sa prébende et à sa quasi-prélature de Saint-Georges (2), et que, bientôt après, il regagnait à jamais Saint-Dié. Il laisse l'héritier des Duchés aux soins d'un nouveau maître, Nicolas Le Lombard (3), tandis que Charles Monsieur, qui vient d'accomplir ses sept ans et qu'il quitte déjà tonsuré et coadjuteur de l'évêque de Metz (4),

(1) « Ce savant ecclésiastique ne négligea rien pour faire du jeune prince (Henri) un digne successeur du meilleur duc que la Lorraine eût encore vu ; néanmoins il ne tarda pas à reconnaître que ces efforts ne seraient pas couronnés de succès. Son élève possédait, même à un haut degré, la plupart des qualités morales dont la réunion constitue l'homme de bien ; il lui manquait ce qui est nécessaire à un souverain. » (DIGOT, *Hist. de Lorraine*, 2e édit., t. V, p. 5.)

(2) « De par le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc. Vénérables, très chers et bien amez. Pour ce que nous avons pourveu Jean Danglures de la prébende et canonicat vacant en vostre Église, par la résignation pure et simple que nous en a faict maistre Cunin Alix, précepteur de nos enfans, dernier détenteur et possesseur d'icelle. Et que nostre volonté et intention est telle qu'il soit pourveu de la dignité de la prépositure ou prévosté en ladicte église, de laquelle scavons ledict maistre Cunin Alix se vouloir demectre entre voz mains, nous vous prions que, suyvant nostre volonté et pour nostre respect, vous preniez et eslisiez entre vous en prévost ledict Jean Danglure..... De Nancy, le xxvije jour de jung 1574. CHARLES. *Et plus bas* : HENRY. » (Arch. de M.-et-M., G. 348.)

(3) Arch. de M.-et.-M., B. 1164, fol. 220 ; 1166, fol. 200 v°. — Nicolas Le Lombard, auditeur en la Chambre des comptes, resta en fonction jusqu'en 1584 inclusivement. Il mourut en 1585, la même année que Alix. *Ibid.*, B. 1208, fol. 241.

(4) C'est le 29 mars 1573 que Louis de Lorraine, cardinal de Guise, choisit le second fils de Charles III pour son coadjuteur au siège épiscopal de Metz ; le 26 décembre suivant, Pierre du Châtelet, évêque de Toul, lui avait conféré la tonsure, *in sacello palatii*.



va, à la rentrée prochaine, figurer, avec son cousin Charles de Vaudémont, l'ancien disciple de Macéré, en tête de la première liste des élèves de l'Université de Pont-à-Mousson, fondée par le grand cardinal de Lorraine, son parrain (1).

(*A suivre.*) PIERRE BOYÉ.

Une clef d'arcade armoriée à Pont-à-Mousson offrant la date de 1725.

Les bombardements de Pont-à-Mousson, pendant la dernière guerre, y effondrèrent la maison n° 29 de la rue Victor-Hugo, autrefois rue Notre-Dame (2), qui se trouve juste en face de l'ancienne rue des Murs. L'édifice se composait de deux étages : sous le rebord du toit était une clef d'arcade représentant un cartouche avec écusson armorié et daté ; il rappelle une famille noble locale et mérite d'être signalé. Cette clef est restée à peu près intacte ; elle se trouve aujourd'hui, à Nancy, chez l'auteur du présent article, grâce à l'obligeance de M. Guépratte, propriétaire et restaurateur de la maison. Au-dessous du cartouche, à la hauteur de deux fenêtres éclairant le grenier, on voyait naguère une gerbière avec poulies, affectant la forme d'une porte cintrée et qui avait été aveuglée par une maçonnerie en briques. Mais il semble que le cartouche ne formait pas la clef de cette arcade ; il devait être placé au-dessus de la porte de la maison : le déplacement a eu lieu lors d'une reconstruction partielle, et la date de 1725 a été ajoutée pour témoigner de ce fait.

(1) Abbé Eug. MARTIN, *L'Université de Pont-à-Mousson (1572-1768)*, pp. 24, 26.

(2) Ou encore : de la porte de Maidières.

La clef dont il s'agit, haute de 0^m28 (1), est en forme de claveau, surmonté d'une corniche, et offre un écusson ovale, posé sur un cartouche à volutes. L'écusson est partagé en deux parties égales par une *fasce* rétrécie ; dans la partie supérieure se voient deux roses, l'une complètement épanouie, l'autre sur le point d'éclore ; dans la partie inférieure se lit la date : 1725.

Des recherches multiples auxquelles nous nous sommes livré, il ressort que ces armes se rapportent à une branche de la famille noble Richard, branche qui, sans doute, tomba en roture et dont un membre, en 1834, vendit la maison au sieur Mehut, beau-père de M. Antoine Henriot ; cette famille en est restée propriétaire de 1857 à 1910.

Une *fasce* et des roses se retrouvent dans les armoiries de trois principales familles de la même ville, alliées aux Richard, à savoir les Maillette, les Mauljean et les Nicolas.

M. L. Germain de Maidy (2) a fait connaître douze familles qui portent les mêmes armoiries, variées dans les détails ; elles paraissent se rattacher les unes aux autres et remonter indirectement à une famille Xandrin qui existait dès le xve siècle. Nous retrouvons là nos familles mussipontaines, fréquemment alliées entre elles.

Jean MAULJEAN, natif de Pont-à-Mousson et y demeurant, fut anobli en 1570 ; il portait : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux roses de même*. Cette famille très importante est citée à Pont-à-Mousson dès 1445 et elle paraît y avoir toujours tenu un rang élevé.

Didier NICOLAS, lieutenant du conservateur des privilèges de l'Université de Pont-à-Mousson, reçut des lettres de noblesse en 1598 ; il portait : *d'azur, à la fasce d'or,*

(1) Largeur à la base : 0^m16 ; à la corniche : 0^m25.

(2) Léon GERMAIN, *Pierre tombale de deux fils de Charles Hiérosme, de Dieulouard ;* Nancy, 1885, in-8°, 15 pages.

accompagnée en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un lion issant d'or, armé, lampassé et allumé de gueules, tenant entre ses pattes une rose d'argent.

Il avait épousé une fille de Jean Mauljean qui précède, et descendait sans doute d'un autre Didier Nicolas, de Vic, anobli en 1501, qui reçut pour armoiries : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois roses de même...*

Jean MAILLETTE, citoyen de Pont-à-Mousson, qui obtint son anoblissement en 1630 : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.* Il était fils de Daniel Maillette et d'Anne Nicolas, fille de Didier Nicolas et d'Anne Mauljean déjà connus.

Enfin, trois membres de la famille Richard furent successivement favorisés de lettres de noblesse :

Antoine RI HARD, 1606, licencié en droit, maître échevin de Pont-à-Mousson, etc., reprit la noblesse et les armes de sa mère, Méon Mauljean ;

Arnould RICHARD, 1619, fils du précédent, commissaire de l'arsenal de Pont-à-Mousson : *d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses de même et en pointe d'une étoile d'argent* ;

Marc RICHARD, 1626, frère d'Antoine : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses de même.*

On trouvera de nombreux renseignements sur ces familles dans le *Nobiliaire* de dom Pelletier. Plusieurs de leurs membres furent inhumés dans l'église des Clarisses de Pont-à-Mousson et à l'église paroissiale Saint-Laurent (1), où existait une chapelle dite des Mauljean et une autre, dite de Lorry, fondée par Didier Nicolas et Catherine Mauljean. Une partie de leurs épitaphes, copiées au XVIIe siècle, ont été retrouvées et publiées par le comte E. Fourier de Bacourt : il nous suffira de renvoyer à ce précieux travail (2).

(1) C'est sur cette paroisse que se trouve la maison Richard ornée de l'écusson qui nous occupe.

(2) *Épitaphes et monuments funèbres inédits de l'ancien diocèse de*



Malgré la manière un peu libre dont les roses héraldiques ont été traduites (1), il ne saurait guère y avoir de doutes sur l'attribution de notre écusson à la famille Richard.

Abbé Léon-Albert PARISOT.

Note sur Robin Ier des Armoises (...1302-1322...).

Pour l'établissement d'une généalogie régulière de la célèbre famille des Armoises, il convient, ce me semble, de compter comme chef du premier degré Robert Ier ou Robin, qui vivait en 1302, 1322, et dont le père est resté inconnu. Selon toute apparence, l'aïeul paternel de Robert était Gobert ou Gobin, fils de Nicolas Dagars, le plus ancien membre direct de la famille que Henri Vincent ait pu retrouver, mais il ne portait pas encore le nom des Armoises (2). En partant de Robert Ier, il faut laisser de côté le fameux Nicolas ou Colard dit le Gueulart des Armoises, le premier de la famille qui paraisse être venu de l'Ardenne dans le Barrois, où il joua un rôle assez important ; mais l'inconvénient n'est pas grand, d'autant plus que ce personnage paraît n'avoir laissé que des

Toul. — L'une de ces épitaphes, dans ce qui reste de l'église des Clarisses, existe encore : c'est celle de *Jehan Maljehan Marchant*, mort en 1536 ; M. Duvernoy l'a publiée, avec une planche : *B.S.A.L.*, 1911, p. 88-89 ; v. un *erratum*, 1912, p. 55-56.

(1) Nous croyons ne pas devoir attacher d'importance au fait que l'une des roses est incomplètement éclose : l'un des monuments de la chapelle de Lorry, à l'église Saint-Laurent, offrait les armoiries des Mauljean surmontées d'un cimier formé d'un « rosier avec roses *naissantes* ».

(2) Voir H. Vincent, *La Maison des Armoises, originaire de Champagne*, dans les *M. S. A. L.*, 1887, p. 205.



filles (1). Je crois devoir rappeler ici un autre membre de la famille, que H. Vincent appelle Baudoin II des Armoises, sans montrer qu'il ait fait usage de ce nom ; il était arrière-petit-fils de Nicolas Dagars et mourut peu après 1310 ; il épousa Julienne de Vandy, fille de Baudoin, chevalier, sire de Vandy ; on la verra se remarier avec Robin. De son premier époux, elle eut quatre enfants, Baudoin, Jean, Isabelle et Alice (2).

Voici en quels termes H. Vincent a parlé de Robin :

« *Robert Ier* ou *Robin* des Armoises, seigneur de Saint-Pierremont, village voisin des Armoises, paraît être le petit-fils de Gobert ou Gobin, frère de Baudoin Ier, et le parent de Baudoin II, dont il épousa la veuve. Lors de cette seconde union, il avait eu d'un premier mariage : *Jean* et *Colart*.

« En 1302, Thomas de Bar, chevalier, reconnaît pour lui et ses hoirs, avoir repris en fief de Henri, comte de Bar, ce qu'il avait acquis de Robin des Armoises (Arch. de la Meurthe, Trésor des Chartes, Bar-ville, I. 11). Robert est rappelé au cartulaire de Rethel, nº 235, comme tenant en 1322 « le ban et la justice de Sorcy en Rethelois, à foi « et hommage de Miles de Cornay ». Il possédait en même temps les terrages de Resson près Rethel, lui venant « de sa femme » qui « fu femme à Baudet (3) jadis » (*loc. cit.*, nº 300) (4). »

Dom Calmet a mentionné l'acte, cité plus haut, de 1302 et qui est du mois d'août. Thomas, dit-il, reprend en fief-lige « ses maisons de Bar et ce qu'il a à Longeville (5),

(1) Dans son travail, d'ailleurs si érudit, H. Vincent s'est trompé lorqu'il a fait mourir le Gueulart en janvier 1303 ; l'épitaphe porte : *le deisime jour des kalandes* de janvier 1303, ou 1304 *n. s.*, donc le 23 décembre 1303.

(2) H. Vincent, *loc. cit.*, p. 215.

(3) C'est-à-dire Baudoin des Armoises.

(4) H. Vincent, *loc. cit.*, p. 216.

(5) Canton de Bar-le-Duc.

acquis sur Robin des Armoises (1) ». Il est probable que le mot *acquis* se rapporte à Longeville et non aux maisons de Bar. La table de l'Inventaire de Dufourny cite également cette pièce et ajoute un renseignement précieux, le prénom de la première femme : « Robert ou Robin Desarmoises vend à Thomas de Bar ce qu'il a à Longeville. *Jeanne*, sa femme, 1302. »

Ainsi que j'ai eu occasion de le dire ailleurs (2), je crois que cette dame, restée inconnue de H. Vincent, était la fille de Jacques de Briey, seigneur de Boinville (3), et de Hable de Florange (4). Jeanne avait dû hériter de cette terre.

Un peu auparavant, au mois de juin de la même année 1302, Robin et sa femme vendirent ce bien, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant analysé dans l'Inventaire de Dufourny : « La 48e (pièce) de Robinet des Armoises et Dlle Jeanne, sa femme, qui reconnoissent avoir vendu à noble homme M. Joffroy d'Aspremont tout ce qu'ils avoient et pouvoient avoir à Boymville (5) et Parfontet (6), et appartenances, et généralement tout ce que feu Jacques de Boymville (7), chevalier, avoit, pour la somme de xxvc livres. Fait l'an 1302, en juin. »

Il parait qu'à Joffroy d'Apremont était associée sa femme, Isabelle de Kievrain, et qu'ils cédèrent aussitôt leur acquisition à Jean de Richericourt, évêque de Verdun ; car, le jeudi 27 du même mois de juin, ce prélat donna

(1) Dom CALMET, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. V, Dissert., Généalogie de la maison des Armoises, col. CLVIII.

(2) *Sur la dame de Boinville et le tournoi de Chauvency (1284)*, dans le *B. S. A. L.*, 1921, p. 107-112.

(3) Meuse, arrond. Verdun, cant. Étain.

(4) V. l'*Addendum*.

(5) Boinville.

(6) La fin du mot est douteuse : il s'agit assurément de Parfondrupt, même canton que Boinville.

(7) Il semble bien résulter de cette citation que Jacques de Boinville était le père de Jeanne ; cependant il pourrait, à la rigueur, être son oncle, dont elle aurait hérité.

acte qu'après sa mort, la terre dont il s'agit reviendrait aux vendeurs. Voici l'analyse de ce document, où les noms de Robin, qualifié d'écuyer, et de sa femme, sont répétés : « La 46e (pièce) de Jean, évêque de Verdun, comme il ait acheté à sa vie de M. Joffroy, seigneur d'Aspremont, et d'Ysabelle de Kievraing, sa femme, tout ce qu'ils avoient à Boinville et les appartenances, qui sont du diocèse de Verdun, qu'il avoit acheté de Robinet des Armoises, escuyer, et de Jeanne, sa femme, il consent qu'après son décès lesdites choses retourneront audit Joffroy et à sa femme. L'an 1302, le jeudy après la saint Jean en juin (1). »

On ne trouve plus trace de Jeanne de Boinville après 1302 ; Robin se remaria, sans doute peu après 1310, à Julienne de Vandy. On les perd de vue tous les deux après 1322.

A propos du premier mariage de cette dame, H. Vincent dit encore : « Les fils reprirent plus tard les biens de leur mère... ; les filles entrèrent en possession immédiate des biens de leur père, ainsi qu'il résulte du texte suivant (Cartul. de Rethel, no 286) : 1er décembre 1322. Aveu de « Juliane, dame de Vendi et des *Amoises* »... Et ce que Bauduins, mes fils, tient de mi, et ce que Jehan de Nueville, mes fils, tient à Assonmuese, et tout ce que je tieng aux Amoises, et à Siy, etc... (2). »

J'ai trouvé plusieurs exemples d'un usage remarquable qui, aux XIIIe-XIVe siècles, existait en Lorraine. Avant d'être reçus chevalier les membres de la noblesse portaient un diminutif de leur prénom ; puis, lorsque les éperons d'or leur avaient été accordés, ils prenaient leur nom sous sa forme parfaite et se commandaient un sceau nouveau, plus grand que celui dont ils se servaient anté-

(1) Invent. de Dufourny, t. I, p. 471, renv. à la layette Apremont II, 74 (en déficit aux Arch. dép.).

(2) Id. ; *loc. cit.*, p. 215.



rieurement, où étaient indiqués leur nom et leur grade. Étant demeuré écuyer, notre personnage s'est toujours appelé Robin, et non Robert.

On a vu que Robin des Armoises eut, de sa première femme, deux fils, Jean et Colart Ier, qui furent les auteurs des deux grands embranchements de la famille. Le nom de Jean passa à plusieurs de ses descendants. Dans la postérité de son frère se trouvent les Colard, les Robert, les Richard, les Simon, qui occupèrent de très hauts rangs dans les offices des duchés de Lorraine et de Bar. Le premier embranchement offre moins de célébrités ; mais beaucoup de ses membres ont tenu aussi une place considérable dans l'histoire régionale et il a duré plus longtemps, par les branches de Commercy et d'Anderny, les dernières de la famille, éteintes seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (1). Cet embranchement, surtout dans ses débuts, me paraît offrir de grandes difficultés généalogiques ; les erreurs abondent dans ce qu'en a dit dom Calmet : aussi me paraît-il nécessaire, pour y répandre quelque lumière, de procéder par certaines recherches individuelles : c'est pourquoi j'ai tenu à poser nettement le point de départ.

L. GERMAIN DE MAIDY.

ADDENDUM sur Hable de Florange. — Ayant eu à dire que Robin des Armoises épousa Jeanne de Boinville, dont la mère était sans doute Hable de Florange, je crois devoir saisir cette occasion pour compléter les renseignements que j'ai donnés précédemment sur cette dame, dont je ne savais quels étaient exactement le père et la mère. La maison de Florange formait une branche de la maison de Lorraine, issue de Gilles, l'un des fils du duc Simon Ier. L'unique fils connu de Gilles, nommé Philippe, mort en 1293, eut plusieurs enfants, dont une fille, ainsi indiquée par Viton de Saint-Allais : « *Habile*, qui épousa

(1) Quelques filles vivaient encore à l'époque de la Révolution.



Jean sire de Maresch (1), en 1312 (2). » Lorsque je fis mes recherches, je n'avais pas songé à rapprocher ce nom de celui de *Hable*, me trouvant sous l'influence des auteurs qui appelaient *Jeannette* la dame de Boinville ; mais il en est autrement à présent. — J'ajoute que, revenant sur un renseignement fourni alors, M. Jules Florange a bien voulu me citer *Hebele* de Florange, qu'il croit la femme de Jean, sire de Mersch, chevalier, et non de Jean de Sierck. « Cette dame, ajoute-t-il, était fiancée en 1317 à Thierry de Brandebourg (Luxembourg). » Elle ne saurait être autre que *Habile*, fille de Philippe.

Il me paraît impossible que cette personne, mariée à Jean de Mersch en 1312, fiancée à Thierry de Brandenbourg en 1317, puisse être la même que Hable, femme du seigneur de Boinville en 1284 ; elle serait plutôt sa nièce ; par suite, la première aurait pour père Gilles Ier de Lorraine, seigneur de Florange, et pour aïeul le duc Simon. La seule femme connue de Gilles est appelée « *Desmundes*, fille d'Oalde, comte de Boulay » (3).

On comprend que le poète ait fait dire à Hable que son père était un « prodome » (4), un « bon signor » (5).

Une épitaphe de l'abbaye de Belchamp. Claude de Haraucourt, écuyer, mort en 1490.

Parmi les épitaphes recueillies au XVIIIe siècle par le curé Welter (6), il s'en trouve une, de l'abbaye de Bel-

(1) Il s'agit de Mersch, grand-duché de Luxembourg.

(2) VITON, *Hist. généal. des Maisons souveraines de l'Europe*, t. II, 1812, 2e partie, p. 45.

(3) VITON, *loc. cit.*, p. 42. — Boulay, ch.-l. de cant. Moselle, arrond. Metz.

(4) *Prud'homme*, qualification très élogieuse à cette époque.

(5) Jacques BRÉTEX, *Les Tournois de Chauvenci*. Valenciennes, 1835, vers 2509.

(6) Sur ces papiers, v. *J. S. A. L.*, 1895, p. 62.



champ (1), qui se rapporte à un membre de la famille de Haraucourt. Le texte, probablement abrégé, en est ainsi reproduit :

CY GIST CLAUDE, ESCUYER, FILZ HANRY DE HARAUCO[RT] ET DE JEHANNE DE LENONCO[RT], SA MERRE, QUI TRESPASSA LAN 1490.

Ce personnage, sans doute mort prématurément, n'est mentionné, que je sache, dans aucune généalogie de sa famille.

Son père, Henri de Haraucourt, était seigneur de Bayon, Ubexy (2) et Magnières (3) ; sa mère, que Husson-l'Escossois et le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye des Bois, nomment Blanche, était fille de Philippe de Lenoncourt et de Marguerite Bayer de Boppart.

La famille de Haraucourt, dont plusieurs membres tenaient des fiefs relevant du duc de Bourgogne, combattit pour Charles le Téméraire contre le duc René II. Dans ses *Commentaires*, H. Lepage a cité brièvement le père de Claude : « *Henri d'Haraucourt*, fils de Jacques d'Haraucourt, en son vivant bailli de Nancy ; il fut tué au siège de cette ville par René II (4). »

D'après les généalogies, le père d'Henri était, non pas Jacques de Haraucourt, mais Gérard III, sénéchal de Barrois, époux de Catherine de Chaufour. Henri fut inhumé à Magnières, ainsi que sa femme, morte le 2 mai 1482. Leurs épitaphes n'y ont pas été retrouvées par Alexandre Joly, lorsqu'il étudia, en 1867, les pierres tombales de l'église de ce lieu (5).

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) Commune de Méhoncourt, M.-et-M., arr. Lunéville, cant. Bayon.

(2) Vosges, arr. Mirecourt, cant. Charmes ; on prononce *Ubsi*.

(3) M.-et-M., arr. Lunéville, cant. Gerbéviller.

(4) H. LEPAGE, *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*. 1859, p. 10-11.

(5) A. JOLY, *Statistique monumentale...*, dans *M. S. A. L.*, 1867, p. 99-106, 5 pl. — V. des Notes complémentaires de Henri de Hautoy, *J. S. A. L.*, 1870, p. 101-103, et de moi, *ibid.*, 1886, p. 85-94.

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gerant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

17e ANNÉE. — Nos 10-12. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1922.

Procès-verbal de la séance du vendredi 21 juillet 1922.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. A. Fageot-Darcémont et Remy ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

M. Hippolyte Roy vient d'être élu membre titulaire de l'Académie de Stanislas.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. le général de Lardemelle, mort à Nancy, le 18 juin, dans sa 78e année.

Admissions.

MM. Louis Godfrin, Arthur Husson, le général comte de Mitry et Léon Simonin sont admis comme membres titulaires.



Ouvrages offerts à la Société.

Conférences lorraines. Hiver 1921-1922. Nancy, 1922, in-8 de 85 p. — Don de M. le vicaire général Jérôme.

Jetons des maisons de Lorraine-Vaudémont et de Lorraine-Guise, supplément à l'Armorial du jetonophile (par J. Florange). Paris, 1922, in-8 de 55 p. avec fig. dans le texte. Exemplaire sur papier de luxe.

Lecture.

M. Georges Hottenger commence la lecture d'une étude sur *Les minières de Saint-Pancré.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 13 octobre 1922.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. Arthur Husson, le général comte de Mitry et Léon Simonin ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

La Direction des Beaux-Arts organise au Musée des Arts décoratifs (Pavillon de Marsan-Palais du Louvre), pour le mois de janvier prochain, une exposition de l'œuvre des architectes de l'École française depuis le second quart du xvie siècle jusqu'à 1850 environ. La Société invite ses membres à renseigner la Direction des Beaux-Arts sur les documents anciens conservés dans les collections publiques ou privées de la région, plans originaux, estampes, tableaux ou même portraits d'archi-



tectes, dont le prêt pourrait être sollicité par l'Administration.

Le Ve Congrès international des Sciences historiques se tiendra à Bruxelles du 8 au 15 avril prochain.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Victor Royer, instituteur en retraite, mort à Villette, le 31 août dernier, dans sa 72e année ; le docteur Paul Briquel, mort à Lunéville, le 8 octobre, à 44 ans ; René Saint-Joire, avocat à la Cour d'appel, mort à Nancy, le 11 octobre, dans sa 65e année, membre de notre Société depuis 40 ans.

Présentations.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : MM. Henri **Cosserat**, membre du Conseil du protectorat de l'Annam, à Hué, par MM. Edmond des Robert, Pierre Boyé et Paul Laprevote ; le docteur **Germain**, à Bruyères (Vosges), par le docteur Eugène Georges, Charles Sadoul et Pierre Boyé ; Joseph **Hansen**, professeur à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), par MM. Pierre Boyé, Charles Sadoul et Paul Laprevote ; Adrien **Humblot**, imprimeur-éditeur, 6, rue d'Auxonne, par MM. Alfred Crépin-Leblond, le comte Antoine de Mahuet et le commandant Thouvenin ; R. **de Morry**, maison-forte Randin, à Écully (Rhône), par MM. Léon Germain de Maidy, le comte Antoine de Mahuet et Paul de Rozières.

Ouvrages offerts à la Société.

Guide pour collectionneurs de porcelaine et de faïence, par Graesse et Jaennicke. 16e éd., Berlin, 1922, in-8 de 405 p. — Don de M. Léonce Voirin.



Les municipalités de Metz (1789-1922), par Jean-Julien BARBÉ. Metz, 1922, in-8 de 176 p. avec portraits. — Don de la Ville de Metz.

Mon amoureuse (La place Stanislas de Nancy), par Émile BADEL. 2e éd., Nancy, 1922, in-8 de 39 p. avec fig.

Lectures.

M. Georges HOTTENGER termine la lecture de son travail sur *Les minières de Saint-Pancré.*

M. Léon GERMAIN DE MAIDY donne communication d'une notice *Sur les anciens vitraux de l'église d'Ormes, transportés en Amérique.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 10 novembre 1922.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

La Société d'archéologie lorraine s'associe à la protestation de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc contre le vandalisme dont les objets d'art en général et *le Squelette*, chef-d'œuvre de Ligier-Richier, en particulier, sont actuellement l'objet.

Admissions.

MM. Henri Cosserat, le docteur Germain, Joseph Hansen, Adrien Humblot et R. de Morry sont admis comme membres titulaires.



Présentation.

Est présenté en la même qualité : M. André **Lemoine**, peintre-verrier, 98, rue du Faubourg-des-Trois-Maisons, par MM. Paul Laprevote, Charles Sadoul et Georges Demeufve.

Ouvrages offerts à la Société.

L'Annam, guide du touriste. Hanoï, 1922, in-8 allongé de VII-124 p., 5 cartes h. t. et fig. dans le texte. — Offert par M. H. Cosserat.

Le comté de Bar, des origines au traité de Bruges (*vers 950-1301*), par Marcel GROSDIDIER DE MATONS. Paris, 1922, in-8 de VIII-737 p. avec 1 carte.

Catalogue des actes des comtes de Bar de 1022 à 1239, par le même. Paris, 1922, in-8 de 172 p.

Le président J.-B. de Mahuet (*1649-1721*) *et le traité de Paris* (*1718*). — *M.-A. de Mahuet, secrétaire d'État* (*1643-1717*), par le comte Antoine DE MAHUET. Nancy, 1922, in-8 de 47 p., 2 pl. h. t.

La dévotion à la Sainte Vierge dans le diocèse de Toul, par l'abbé Eugène MARTIN. Nancy, 1922, in-8 de x-280 p., 8 pl. h. t.

Dictionnaire des patois romans de la Moselle, première partie, A.-E., par Léon ZELIQZON. Strasbourg-Paris, in-8 de IX-256 p.

Renouvellement du Bureau.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau.

M. le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part.

Le dépouillement donne les résultats suivants : Votants : 19 ; majorité absolue, 10.

Obtiennent :

Pour les fonctions de Président : M. Pierre Boyé, 17 voix ; M. Edmond des Robert, 1 voix ; 1 bulletin blanc.

Pour celles de Vice-Président : M. Justin Favier, 17 voix ; M. de Mahuet, 1 voix ; M. Bruneau, 1 voix.

Pour celles de Secrétaire : M. Edmond des Robert, 17 voix ; M. Paul Laprevote, 1 voix ; 1 bulletin blanc

Pour celles de Secrétaires adjoints : MM. Émile Duvernoy et Marcel Maure, 18 voix ; M. Hippolyte Roy, 1 voix ; M. Robert Parisot, 1 voix.

Pour celles de Bibliothécaire-archiviste : M. Paul Laprevote, 18 voix ; M. Charles Sadoul, 1 voix.

Pour celles de Bibliothécaire adjoint : M. Charles Sadoul, 18 voix ; 1 bulletin blanc.

Pour celles de Trésorier : M. le commandant Thouvenin, 18 voix ; M. de Gironcourt, 1 voix.

En conséquence, la composition du Bureau n'est pas modifiée.

Lectures.

M. Léon Germain de Maidy présente une *Note sur le « Sépulcre » d'Huilliécourt (Haute-Marne).*

M. Hippolyte Roy donne lecture d'une notice *Sur le Palais ducal de Nancy. Incendie du « château » dans la nuit du 7 juillet 1627.*

M. Pierre Boyé communique des *Observations sur les dates de naissance et de décès du cardinal de Vaudémont.*



MÉMOIRES

Cunin Alix, précepteur du duc Henri II et grand prévôt de Saint-Dié.

(*Suite et fin.*)

Parti chanoine et rentré grand prévôt, c'est-à-dire chef religieux non seulement de la ville mais de tout le « val de Galilée » (1), Alix retrouvait à Saint-Dié son ancienne prébende, le chapitre lui en ayant, le 22 octobre précédent, malgré la démission d'usage et sous de légères réserves, maintenu la jouissance (2). Il recommence à signer sur les registres capitulaires, le sixième par ordre d'ancienneté, à la suite de Claude Mittat reçu jubilaire, après quarante années de canonicat, le 30 mai 1573 (3). Ce Mittat était probablement un parent de la nourrice de Henri II. Didière Mittat, en tout cas, compte depuis peu un fils même au chapitre (4) ; et le grand prévôt ne saurait

(1) Sur les droits reéls, prérogatives et obligations du prévôt de Saint-Dié, comme sur les autres dignitaires et l'organisation du chapitre, voir Ch. Pfister, *Tableau de Saint-Dié au XVII[e] siècle*, dans *Les Marches de l'Est*, t. V, 1913-1914 ; pp. 127-135.— Paul Boudet, *Le chapitre de Saint-Dié en Lorraine des origines au seizième siècle*, 1[re] partie, dans *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 90[e]-97[e] années, 1914-1921 ; pp. 88-109.

(2) Étant grand prévôt, Alix ne peut et ne doit être « capitulant » ; par conséquent il ne participera en rien « ez gros fruicts procédans dudit chapitre », mais il jouira de tous ceux, gros et menus, de sa prébende, à condition cependant de faire son « stage » annuel, c'est-à-dire d'accomplir le temps de résidence exigé à cet effet des autres chanoines. Riguet, Mém., t. II, p. 392. Cf. Hist. des grands prévôts, p. 132.

(3) Riguet, Mém., t. II, pp. 390, 400. — Claude Mittat, ou Mittet, avait pris possession de son canonicat en 1532. Il mourut le 1[er] septembre 1584.

(4) A partir du 1[er] janvier 1568 (*n. s.*), Charles accorde « à Didière Mittatte, nourrice de Monseigneur le Marquis », une somme annuelle

manquer de s'intéresser affectueusement au frère de lait de son élève. Jean Herquel n'est plus (1). Mais Nicolas Poignant vit toujours. Pour l'un de ses premiers actes, Alix aura la satisfaction d'instituer son ami grand doyen, comme le regret, sur l'opposition de Rome, de ne pouvoir le maintenir (2).

Son gouvernement fut paisible. Aussitôt son retour, désireux « de vivre en bonne amitié et tranquillité » avec le chapitre, Alix a demandé l'élaboration d'un *modus vivendi* fixant des obligations respectives. Cet acte a été

de 100 fr., « pour l'ayder à nourrir et entretenir aux escoles François et Bernard, ses enfants. » Arch. de M.-et-M., B. 1152, fol. 219 ; etc. En 1573, le duc lui fait remettre 120 fr. « octroiés en don à son filz pour achepter une maison canoniale au lieu de Sainct Diey ». *Ibid.*, B. 1161, fol. 263 v°.

(1) Cf. *suprà*, p. 72, n. 2.

(2) Nicolas Poignant, ou Pugnant (*Pugnantius*), docteur en théologie de la faculté de Paris, avait été choisi en 1559 pour coadjuteur par le chanoine Jacques de Menoncourt. Par lettres du 12 juillet de cette année, datées de Paris, Charles III faisait savoir au chapitre de Saint-Dié qu'en cas de mort du titulaire, il n'aurait à en recevoir aucun autre « que ledict Poignant ». Le chapitre lui avait accordé en 1568 la cure de Wisembach et Girmont. Le 5 septembre 1574, le collège élisait Poignant, *sacræ paginæ doctor celeberrimus*, grand doyen et dressait l'acte de sa présentation à Alix afin d'en obtenir l'institution. Mais le légat du pape imposa pour cette dignité un autre chanoine déodatien, Jacques Fournier. Élu président du chapitre le 10 janvier 1575, Poignant mourut le 12 octobre de la même année. Arch. des Vosges, G. 348, 407. — Riguet, Mém., t. II, p. 362, 373, 384, 394-396, 401. — Depuis 1571, Nicolas Poignant, « docteur en théologie et chanoine de Saint-Dié », recevait de la cour de Lorraine une pension de 100 fr. En 1572, le receveur général le désigne par inadvertance sur son registre comme « docteur en médecine ». Arch. de M.-et-M., B. 1160, fol. 156 ; 1161, fol. 214v° ; etc. Le chanoine avait une importante bibliothèque. Dans son testament, du 10 septembre 1574, il demande que tous les livres mis à part soient incontinent brûlés et que « le reste de sa librairie, qui est belle », soit vendu. Sur l'expédition authentique faite par J. Lignarius, officier du chapitre, et conservée aux Archives des Vosges (G. 407), ce testament est daté de « l'an mil cinq cens et quatorze ». L'omission du mot *soixante* explique l'erreur de Riguet (Mém., t. II, p. 314) qui, comme plus tard l'*Inventaire sommaire* des Archives, fait remonter la rédaction de l'acte à *1514*.

dressé le 4 septembre 1574 (1). Revenu de son goût passager des honneurs, Cunin, à l'exemple de Jean Herquel, a maintenant liberté pour travailler, méditer les textes saints et se recueillir, puisque, somme toute, comme, aux jours d'attente de Reims, le lui avait écrit le vieux chantre, « rien ne vaut en cette vie mortelle que d'acquérir des connaissances, de pratiquer la vertu et de suivre humblement les traces du Christ » (2).

Le 12 mai 1585, enfin, « comblé de vieillesse et d'infirmité », nous rapporte Ruyr, Alix « rendit à Dieu le tribut de nature, non sans plainte du Collège, de ses nobles parents et du peuple qui le chérissoit respectueusement » (3). Neveu des deux prédécesseurs du défunt,

(1) Alix avait demandé aux chanoines de lui exprimer leur volonté relativement à certains points douteux, notamment en ce qui concernait la perception et la jouissance des rentes de sa prébende, ainsi que le droit d'assister aux réunions du chapitre et d'y opiner. Ils décidèrent de lui accorder : 1° tous les fruits de sadite prébende ; 2° l'entrée au chapitre, mais lorsqu'on l'y appellerait « et non autrement » ; il y sera admis à la gauche du doyen et c'est après celui-ci qu'il donnera sa voix, quand il y sera invité. Riguet, Mém., t. II, p. 394.

(2) Voir Appendice, pièce 1. — En 1578, Alix exprime le désir d'avoir accès au chapitre non plus comme grand prévôt, mais comme simple chanoine. Il est fait droit à sa demande « sans conséquence à l'avenir », à condition qu'il prendra séance selon l'ordre d'ancienneté des canonicats, qu'il sera soumis aux mêmes obligations et charges que ses confrères et puni comme eux en cas d'absence. Riguet, Mém., t. II, p. 403. Cf. Hist. des grands prévôts, p. 135. « Le 16 juin, Révérend M. Cuny Alix, chanoine, ayant désir de s'absenter, a demandé s'il n'avoit pas achevé son stage annuel. Répondu que puisqu'il avoit commencé la veille de Noël et persisté jusqu'au 12e du présent mois inclusivement, il avoit satisfait à sondit stage. » (Riguet, Mém., t. II, p. 404, d'après le livre des actes capitulaires, année 1579.)

(3) Ruyr, *op. cit.*, p. 282. — Le grand prévôt laissait une certaine somme pour venir en aide aux malheureux. A la fin du xviie siècle, le fonds du legs Alix se montait à 1.400 francs. Cf. Compte des pauvres de la ville de Saint-Dié pour 1695. Ms. appartenant à la Société philomatique vosgienne et déposé à la Bibliothèque de Saint-Dié ; in-fol. de 23 ff. ; v. fol. 6. — Le sceau de Cunin Alix n'a pas été retrouvé. V. Edouard Ferry et Gaston Save, *Sigillographie de Saint-Dié*, dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, t. XIV, 1888-1889 ; p. 132.

Gabriel de Reynette fut élu en sa place, le surlendemain. Ce fut à l'occasion de cette mort et de cet avènement, que l'auteur des *Sainctes antiquitez de la Vosge* et des *Triomphes de Pétrarque* composa, semble-t-il (1), la première pièce en date de ses *Mélanges :*

Comme le sainct rayon qui le monde décore
Eslongnant l'Hémisphère auquel nous habitons,
Fait succéder à luy les vagues tourbillons
Et ténébreux séjours, que tout humain abhorre,

Et comme au frais matin la rousayante Aurore
Guidant, hastant le cours de ses bruslez Phlégons,
Fait reluire à noz yeux les renaissans rayons
Du Titan qui gaillard toute moisson redore.

De mesme nostre Chœur du grand Phébus Alix
(Qui fut à noz Héros docte et pieux Phénix,
Et prélat en ce val surnommé Galilée)

Déploroit tristement l'abscence et le trespas,
Mais le sieur De Rennette à son alme arrivée
Eschange ses ennuis à noz premiers esbats (2).

A ce moment, l'héritier des Duchés, débile, sans volonté, négligé de son père, n'a joué encore aucun rôle. Il reste le marquis du Pont. Charles, qui a pris en 1578 possession des revenus de la mense épiscopale de Metz et va, dans quelques semaines à peine, se voir remettre l'administration du temporel, réside à Mayence. Comme il le fera l'année suivante à Trèves, il y effectue pour un canonicat le stage prescrit. On n'aurait probablement pas étonné beaucoup, vers la fin de sa vie, l'ancien précep-

(1) Georges Baumont, *Jean Ruyr poète*, dans *M. S. A. L.*, t. LXV, 1920-1922 ; p. 104.

(2) « Sur le décès de R. P. Monsieur M. Cunin Alix, grand prévost de S. Dié. » Cf. Ruyr, *Les Triomphes de Pétrarque mis en vers françois par forme de dialogues, avec autres Meslanges de diverses inventions...* Troyes, Claude Garnier, 1588, in-8° ; p. 104, sonnet 7.



teur, en lui énumérant les multiples dignités qui s'accumuleraient sur la tête du jeune prince (1). S'il avait été, à Nancy, observateur sagace, l'eût-on davantage surpris en prédisant que tant d'honneurs et de prébendes n'assureraient au bénéficiaire ni la santé, ni le repos ? Torturé longuement dans son corps, à l'âge de quarante ans le cardinal Charles terminera tristement, au palais ducal, une existence douloureuse.

Le président de la Chambre des comptes survécut neuf années au grand prévôt de Saint-Dié. Il mourra le 21 mars 1594. En souvenir de l'aîné disparu, cet infatigable copiste eut l'idée de reproduire, dans un recueil de missives historiques, quelques-unes des lettres écrites en faveur de Cunin ou à lui adressées (2). C'est en partie grâce à cette attention, qu'il nous a été possible de remettre en lumière une figure trop oubliée. Cunin Alix n'est pas indigne d'avoir sa place, plus modeste il est vrai, à côté de son célèbre frère, dans la galerie des portraits lorrains.

PIERRE BOYÉ.

(1) Cardinal (1589), légat du Saint-Siège en Lorraine (1591), évêque de Strasbourg (1592), primat de Lorraine (1602), etc.

(2) Bibliothèque nationale, Collection de Lorraine, vol. 608. La mention portée au dos de ce volume : *Registre de lettres missives, 1654-1655*, est trompeuse et ne s'applique qu'à la dernière série des documents y insérés (fol. 53 et *sq*.). Les fol. 1 à 52 contiennent exclusivement des transcriptions de la main de Thierry Alix ; soit : du fol. 1 au fol. 32, des lettres missives, dont celles que nous donnons en appendice ; puis, du fol. 39 au fol. 52, des formules diverses. Sur le fol. 33, a d'ailleurs été collée au XVIII[e] siècle cette note de l'archiviste Lancelot : « Lettres missives de différentes personnes et années recueillies par M. Alix. Il y en a d'historiques et curieuses. La plus récente est de 1580. Il y en a de 1515. A la fin sont des formules de lettres patentes, d'actes, etc. »

APPENDICE

1

Jean Herquel a Cunin Alix (1)

Herculanus Cunino Alysio suo.

Mirum est te hominem aulæ delitiis irretitum libertatis qua fruebaris dum apud nos ageres recordari, præsertim cum aulica vita sit splendida, blanda et applaudens servitus, non equidem quibusvis obvia, sed iis tantum quos bracteata fortuna in profundum oblivionis soporem demersos, ad blandientes miserias evehere solet. Sed, ut video et quantum ex tuis possum intelligere litteris, excitatus es et tum demum percipis splendidæ miseriæ amaritudinem et blandæ servitutis incommoda. Suadeo tamen et hortor infracto animo ut persistas, et in sporta semel nancta adornanda perseveres, etiam cum ætatis et temporis dispendio, donec felix quædam occasio honestæ missionis sese offerat, quam sine mora arripere curabis ne aufugiat. Nam occasio fronte capillata, occipitio calva. Gratulor Remensibus quod tam religiosè christianam et catholicam pietatem colant. Dominus Deus pro sua misericordia omnium civitatum Galliæ incolis immittat, horum exemplo, cultum sibi gratum exhiberi : quo Gallia olim florentissima tum eruditionis tum religionis merito, nunc certè (ut experimur) raptorum, incendiariorum et seditiosorum receptaculum et spelunca, aliquantum resipiscat. Ridiculum est quod inducere me vis ut credam

(1) Sur les circonstances dans lesquelles fut écrite cette lettre, v. *suprà*, pp. 71-75. — Calmet (*Bibl. lorr.*), qui fait peu de cas de la critique de J. Herquel et de son exactitude chronologique, reconnaît qu'il « s'expliquait passablement en latin ».



Reverendissimum Episcopum Virdunensium (1) de me verba fecisse inter prandendum, idque (ut dicitur) ex musca elephantem. A magnis laudari non infima laus est; tamen ex hujusmodi laudibus nil aliud mihi ascribo quam me esse omnium infimum. Nonnihil est in hac vita mortali et caduca eruditionem sectari, virtutem amplecti et amare, sed omnium maximum demissè Christi Servatoris vestigia sequi. Proinde orthodoxorum lectione quantum per negotia communitatis licet horis subsicivis me oblectans, hos postremæ ætatis dies malos, conscientia in dies quantum possum purificata, beatæ spei præmium expectans, pertranseo. Condonabis quod liberius tecum agam, compensaturus in eo quod tui commodi gratia significabis me præstare posse. Vale a Sancto-Deodato, 4 nonarum julii 1569.

Bibliothèque nationale, Collection
de Lorraine, vol. 608, fol. 22.

2

MACÉRÉ A CUNIN ALIX

Monsieur et frère, Je receu la sepmaine de Pasques (2), à l'arrivée de Mademoyselle Marguerite (3) avec Madame de Guyse (4), voz lettres du dix-huictième febvrier, que me rendit la fille qui

(1) Nicolas Psaume, Pseaume ou Psaulme, évêque de Verdun de 1548 à 1575. V. sur lui : GABRIEL (abbé), *op. cit.* — Psaume avait de fréquentes relations avec le grand cardinal de Lorraine et le cardinal de Guise. Le premier l'intéressera à la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson ; le second, trop mêlé à la politique pour s'occuper des affaires spirituelles et temporelles de l'évêché de Metz, que son oncle a résigné en sa faveur (1568), vient d'en confier l'administration à Psaume.

(2) En 1570, Pâques tombait le 25 mars.

(3) Marguerite, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont (Monseigneur de Vaudémont), premier duc de Mercœur, et de sa seconde femme Jeanne de Savoie-Nemours. Née le 14 mai 1564. Mariée : 1° à Anne, duc de Joyeuse (1581) ; 2° à François de Luxembourg-Piney, prince de Tingry (1599). Morte sans postérité le 20 septembre 1625.

(4) Antoinette de Bourbon-Vendôme, duchesse douairière de Guise veuve de Claude Ier. Morte le 20 janvier 1583, à 89 ans.



avoit acconduit madicte demoyselle, par où j'ay veu la continue de la bonne souvenance que voulez avoir de moy, de quoy je vous remercie de tout mon cueur. J'ay présenté voz révèrences et salutations à Madame et à Messieurs, voz recommandations à toutes leurs compagnées, à Monsieur l'Aulmosnier de Sainct-Remy et Monsieur le grand Archediacre (1). Ilz vous en sçavent tous merveilleusement bon gré, et réciproquement de leurs recommandations chacun en son endroict, désirans vous veoir bien tost icy et vous y faire joyeuse chère en bonne santé. Je ne fay aucune doubte de votre entière affection en mon endroict et des grandes démonstrations qu'en faictes quand vous estes près de Monseigneur de Vaudémont, ou ailleurs en bonne compagnée, vous remerciant mesmement de faire entendre à Monseigneur le Cardinal (2), à l'occasion, le petit debvoir et service auquel avez congneu comme je m'employe. J'en suis et seray d'autant obligé à vous dont je vous promectz et asseure que je sçauray bien avoir ma revange quand j'en auray le temps, la commodité et le moyen, vous laissant ce pendant la disposition de mon petit pouvoir pour vous obéir.

Vous m'escrivez que le voyage de Monseigneur de Vaudémont en ce pays pour le printemps continuoit en febvrier. Je doubte qu'il soit rompu, tant pour n'en ouyr plus parler que pour le voyage du Roy qui se dresse en Lorraine (3), où l'on dict que Monseigneur le Cardinal de Guise (4) et Monseigneur de

(1) Pierre Remy, grand archidiacre de Reims (1570-1586).

(2) Charles, cardinal de Guise, puis de Lorraine, *dit* le grand cardinal de Lorraine. Né au château de Joinville, le 17 février 1525. Archevêque de Reims (1538), cardinal (1547). Ministre de François II et de Charles IX. Mort à Avignon, le 26 décembre 1574. Voir sur lui : J.-J. Guillemin, *Le cardinal de Lorraine, son influence politiqae et religieuse au XVIe siècle*. Paris, 1847, in-8°.

(3) Ce voyage du roi n'eut pas lieu. Charles IX avait séjourné à Nancy, avec Catherine de Médicis, du 19 au 24 février 1569. Il n'y reviendra plus. Lorsque la cour de France, conduisant jusqu'à Blâmont le duc d'Anjou appelé au trône de Pologne, s'arrêtera de nouveau dans la capitale lorraine, le roi, tombé malade à Vitry-le-François, n'aura pu l'accompagner. Cf. Chr. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. II, pp. 252-253.

(4) Louis de Lorraine, premier cardinal de Guise, frère du cardinal de Lorraine (21 octobre 1527-29 mars 1578). Évêque de Troyes (1545),

Guise (1) seront bien tost pour aller aux baings (2), avant que Sa Majesté y arrive. On en dict aussy, hors les baings, autant de Monseigneur le Cardinal de Lorraine, que l'on attend ici à la fin du moys de may. Vous en aurez apprins toutes nouvelles et certainnes par Monsieur de la Chagne qui, venant de la Cour, passa hier par cy pour à cest effect s'en aller en Lorraine faire quelques préparatifz.

Il n'y a encores rien arresté de paix ou de guerre, à ce que l'on dict, sy est ce que les plus grandz et plus entenduz tiennent la paix faicte, car les Majestéz la veulent et désirent (3). Dieu veuille qu'elle soit à son honneur, chose trop difficile *his temporibus et personis*. Ce pendant les hugenotz ont tout ruiné à dix lieux environ Tholoze, n'ayant laissé pierre sur aultre en toutes les terres des catholicques, signamment des gens de justice de ladicte ville (4). Nonobstant tout cela, la gendarmerie et la fanterie est mandée à Gergeau (5), près d'Orléans, pour la fin de ce moys, et asseure l'on qu'il y a neuf à dix mil Suisses pour le Roy à Challon (6). J'espère que nous en serons bien tost esclairciz.

Une des plus grandes consolations que j'aye en ces maulx et troubles est que Messieurs noz maistres et Dames se portent

d'Albi (1550), cardinal (1553), archevêque de Sens (1561), évêque de Metz (5 octobre 1568), etc.

(1) Henri Ier de Guise, *dit* le Balafré, neveu des cardinaux Charles et Louis. Né le 31 décembre 1550. Assassiné à Blois le 23 décembre 1588.

(2) Les bains de Plombières.

(3) Le 11 juillet de cette année 1570, un armistice sera en effet conclu avec les protestants, et le 8 octobre sera signé l'édit de pacification de Saint-Germain.

(4) On sait combien fut impitoyable la dévastation du Toulousain par Coligny. L'amiral fit brûler les immeubles et piller les biens des magistrats et des bourgeois de la ville qui s'étaient prononcés contre les huguenots.

(5) Jargeau, Loiret, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orléans, ancienne place forte sur la Loire.

(6) Sur ces mouvements de troupes au début de 1570, lire Claude Haton, *Mémoires contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie*, édit. F. Bourquelot (*Doc. inédits sur l'hist. de France*), t. II; pp. 590 et *sq.*).



très bien (grace à Dieu), fors Madame de Sainct-Pierre (1), qui heust la sepmaine de Pasques deux accès de fiebvre accompaignez de grandes faiblesses qui luy ont donné autre assault ceste nuict passée et aujourd'huy, principalement ce soir, auquel j'ay parachevé ces lettres commancées, après que Messieurs (2) ont eu souppé auprès de Madame de Guise et d'elle. J'espère que cela s'en ira dans deux ou trois jours sinon plus tost, comme les médecins nous en donnent espérance. Ce sont ces grandes abstinences et austérités de l'advent et de quaresme qui se ramentenent.

Pour venir aux nouvelles du collège (3), Monsieur d'Au-

(1) Renée de Lorraine, troisième fille de Claude Ier, duc de Guise ; par conséquent sœur des cardinaux. Née le 27 septembre 1522. Bénédictine (1536), grande prieure de Fontevrault (1543), abbesse de Saint-Pierre de Reims (1546). Morte le 3 avril 1602.

(2) Les deux élèves de Macéré, appelés aussi dans la suite des lettres : *Charles Monsieur* et *François Monsieur*.

Charles de Lorraine, *dit* le cardinal de Vaudémont, deuxième fils de Nicolas de Vaudémont et de Jeanne de Savoie ; donc frère de « Mademoiselle Marguerite ». Né à Nancy en novembre (?) 1559. Créé cardinal par Grégoire XIII le 22 février 1578 ; élu évêque de Toul et préconisé administrateur du diocèse le 7 mars 1580 ; évêque de Verdun en 1585 ; obtient le 25 novembre 1586 la consécration épiscopale. Mort à Toul, le 29 octobre 1587.

François, cinquième fils de François de Lorraine-Aumale, deuxième duc de Guise, et d'Anne d'Este-Ferrare, né le 31 décembre 1559. Élevé d'abord par sa grand'mère au château de Joinville. Le cardinal de Lorraine le fit venir, à l'âge de six ans, au collège Saint-Patrice de Reims, pour l'instruire et le préparer à la carrière ecclésiastique. Coadjuteur désigné de son oncle dans son archevêché en 1572, chanoine de Reims l'année suivante, il mourut au collège même, le 24 octobre 1573. — « Quatuor igitur quum haberet Guysius adolescentes Principes : secundum duas illas literarum et armorum virtutes eos dispersit. Dat Carolo fratri literis instituendos Ludovicum (v. *infrà*, p. 115, n. 2) et Franciscum. Henricum vero natu majorem et Carolum (*Mayenne*)... in usum armorum retinet. » (N. Boucher, *Caroli Loth. card. et Francisci ducis Guysii literæ et arma*, fol. 63vo). Les deux autres fils de François de Guise : Antoine, le quatrième, et Maximilien, le sixième, n'atteignirent pas l'âge de raison. Ils étaient morts quand Cunin Alix vint à Reims.

(3) Au moment où le grand cardinal fondait à Reims une Université sur le modèle de celle de Paris, et dont l'une des deux nations fut attribuée à la Lorraine, tous les établissements d'instruction de la ville venaient d'être transférés au vieux collège des Bons-Enfants. Le cardinal utilisa et augmenta les bâtiments ; la chapelle Saint-Patrice,

ge (1) a prins possession de la principaulté et l'exerce dès le premier jour de ce moys. J'espère qu'il fera florir ce pauvre collège qui s'en alloit décheoir et flestrir sy ce bon heure ne luy fut advenu pour le moins ; il y prend grand peine et n'y épargne rien. Messieurs se portent fort bien et se recommandent bien affectueusement à vous. La sepmaine saincte, les féries de Pasques, la coulture (2) et la venue de Madame de Guise n'ont guères advancé nos estudes, notamment d'allemand. Madicte dame partie, qui sera demain, s'il n'empire à Madame de Sainct-Pierre, nous nous remettons à tout de bonne sorte. Combien que je vous puisse asseurer que tout va merveilleusement bien et principalement à l'endroict de Charles Monsieur qui, sans aucune infirmité, sans préservatif, sans difficulté, sans manger œufz ni viande, a gaillardement passé le quaresme et se porte mieulx et plus dispoz qu'il ne feit oncques. Il s'advence fort èz fondemens de la langue latine, lict et décline jolyment en grec, de façon que j'ay bonne fiance que Monseigneur de Vaudémont en aura contentement et nous honneur.

Je ne vous puis pour le présent aultre chose escrire, sinon que je désire estre recommandé de bonne marque aux bonnes graces de Monsieur le Président votre frère, Monsieur votre bon amy Herculanus et notre maistre Pugnant (3). Monsieur et frère, je supplie au créateur de tout mon cœur qu'il vous conserve en très longue et très heureuse vie, vous donnant accomplissement de voz souhaitz et bons désirs et à moy votre bonne grace à laquelle je me très recommande aussy affectionnement que je désire votre accroissement et repos à votre souhait.

De Reims, ce treizième avril mil cinq cens soixante et dix.

Ibidem, fol. 12-13vo.

qui y fut annexée et agrandie, donna son nom à ce nouveau collège de l'Université. Cf. dom G. Marlot, *Hist. de la ville, cité et université de Reims.* Reims, 1843-46, 4 vol. in-4° ; t. IV, p. 320 et *sq.* — N. Boucher, *op. cit.*, fol. 67vo.

(1) Daniel d'Auge.

(2) Nom de la fameuse foire de Pâques, établie à Reims, en 1170, au faubourg Saint-Éloi, puis transférée sur la place de la Couture. En 1570, la « foire à la Coulture » s'était ouverte le jeudi 30 mars. Cf. *Journalier* ou *Mémoires* de Jean Pussot, maître charpentier en la Couture de Reims. Édit. E. Henry, Reims, 1856, in-8° ; p. 4.

(3) Nicolas Poignant ; v. *suprà*, p. 104, n. 2. 8

3

MACÉRÉ A CUNIN ALIX (1)

Monsieur et frère, J'ai receu votre lettre du premier jour d'avril par la voie de Verdun où est encores à présent notre maistre Adenet (2) ; pour le moins il n'est encores de retour. Je pense avoir receu toutes les aultres que m'aviez escrittes au paravant. Je n'ay loysir de vous faire le dénombrement, mais vous en pourrez estre asseuré par les responces que je vous y ay faictes, que j'ay mises en si bonne main que je ne crain que ne les ayez receues ; ou fault que je vous die que, nonobstant que vos lettres ayent esté et soyent comme elles doibvent estre plus que très agréables, m'ont apporté les dernières et tristesse et douleur pour l'article qui me prive de votre honeste conversation et d'un si bonne et doulce compagnée ; qui m'est chose d'autant plus aigre que je ne l'ay faict que gouster jusques à maintenant, espérant m'en rassasier à l'advenir. Or ay-je deux maulx, dont le premier est la perte que je fay de votre présence, et le second l'appréhension que j'ay de votre malaise et de sa durée. Vous pouvez dire à bon droict ce que dict Horace :

Spectatum satis, et donatum jam rude, quæris,
Mæcenas, iterum antiquo me includere ludo, etc. (3).

Vray est que le grand proffict et fruict que ferez à l'endroict d'ung sy grand prince de la vérité et effect de ce mot de

(1) La transcription de Thierry Alix porte : « Macéré à Monsieur le Grand-Prévost de Sainct-Diey Me *Cunin Alix.* »

(2) Frère Adenet, ou Adnet, qui avait déjà donné le sermon de l'Assomption précédente devant Charles III, venait de prêcher le carême de 1570 à la cour de Lorraine. « Au docteur en théologie nommé Monsieur Adnet, vingt escuz sol à quatre frans l'ung, qu'il a pleu à la grace de nostre souverain seigneur luy donner ceste fois, de grace especialle, en considération du sermon qu'il a faict le jour de l'Assumption Nostre-Dame. » Mandement dudit jour 1569. (Arch. de M.-et-M., B. 1152, fol. 234vo.) « A frère Adenet, prédicateur, lequel a presché le caresme commençant mil vc soixante neuf (*v. s.*) par devant la grace de nostre souverain seigneur, 400 frans. » (*Ibid.*, B. 1155, fol. 241vo.)

(3) *Epist.*, lib. I, 1 ; *Ad Mæcenatem.*



Mecænas qui se pratique en la personne de Monseigneur de Lorraine (1), donnent grand allègement à votre travail. Et puis *principibus placuisse viris*, etc. Somme qu'il fault que vous et moy ayons patience et nous entretenions d'esprit et de lettres, puisque de corps et de veue ne pouvons. Ce que je vous prie faire, et de ma part j'en feray si bon debvoir que je feray paroir comment est bien fondé l'amytié que j'ay bastie avec vous. Ce me sera ung grand bien et heur si je puis quelquefois icy voir Monsieur votre frère, Monsieur le président, tant pour le désir que j'ay d'avoir sa congnoissance et luy offrir ce qui est et dépend de moy pour luy obéir et servir, que pour l'image vive de vous que j'auray recouvrée et voirray si près de moy. Il sera le plus que très bien venu en toutes sortes.

Je vous remercye tant qu'il m'est possible de la bonne volonté que voulez continuer pour moy à l'endroit de mon bon seigneur et maistre Monseigneur de Vaudémont. Asseurez-vous de la pareille pour vous par tout où j'en auray le moyen. J'ay présenté vos recommandations à Madame, à Messieurs et à toutes leurs bonnes compagnées. Recevez tout ensemble et de toutes partz une milliare de bonnes volontez, de souhaitz et de recommandations, non sans regret de votre personne.

Charles Monsieur se porte très bien et estudie diligemment. Il a triomphé de dire et exposer ses leçons devant Monseigneur le Cardinal de Guise, comme il vous pourra plus amplement estre dict et racompté par plusieurs de ceste compagnée. Cela m'a tourné à grand plaisir. Quant à luy envoyer ung page ou aultre pour luy continuer son allemand, je ne vous en diray sinon ce que Madame m'en a dict, c'est que Monseigneur le Cardinal passant par cy pour aller chez vous, en estant advisé par moy, en dira à Monseigneur de Vaudémont toutes nouvelles. Madame de Saint-Pierre a esté fort malade, comme aussi a esté, sur le chemin et icy, Monseigneur le Cardinal de Guise. Mais, grace à Dieu, ilz se portent assez bien maintenant. La haste que j'ay de donner ordre au voyage de Loys Monsieur (2),

(1) Le duc Charles III.

(2) Louis de Lorraine, second cardinal de Guise, né à Dampierre le 6 juillet 1555. Au décès de son frère cadet François (v. *suprà*, p. 112, n. 2), il le remplace dans son canonicat et comme coadjuteur

pour aller conduire Messieurs ses oncles et frère jusques à Challons, me fera remettre le reste de mes confuses pensées à une aultre fois et finir la présente par mes bien humbles et plus affectionnées recommandations que je présente, Monsieur et frère, à votre bonne grace et de Monsieur le président votre frère, priant le créateur vous donner à tous deux très longue et bien heureuse vie.

De Reims, ce vingt-neufième avril mil cinq cens soixante et dix.

Ibidem, fol. 24 et v°.

4

MACÉRÉ A CUNIN ALIX

Monsieur et frère, J'ai veu par les lettres qu'il a pleu à Monseigneur de Vaudémont m'escrire du vingt-cinquième d'octobre, qu'il n'a receu mes lettres que je luy ay escrittes depuis mon partement de Reims, par où je fay conjecture qu'aussy n'avez celles que je vous avoys quant et quant envoyées pour vous remercier affectueusement de la bonne souvenance qu'avez heue de moy, non seulement m'escrivant bien au long de vos nouvelles, mais me faisant démonstration de votre singulière volonté par ung présent excellent des deux beaux livres que j'ay icy receuz par la voye de Verdun. Je vous en remercye encores une fois infiniment pour récompenser la faulte.

En recongnoissance je vous représente la mesme volonté de vous obéir et servir partout où l'occasion sera et auray le moyen que je vous ay, long temps a, obligé pour estre à toujours vostre, estant merveilleusement desplaisant d'avoir failly à la première chose qui s'est offerte pour en faire démonstration, comme a esté d'obtenir lettres de Monseigneur (1) au

désigné de leur oncle. La mort du cardinal de Lorraine le fait, dès la fin de l'année suivante (1574), archevêque de Reims. Cardinal le 21 février 1578; ordonné prêtre le 2 février 1579. Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, 31 décembre 1579. Assassiné à Blois, le 24 décembre 1588.

(1) Le cardinal de Lorraine.

Sainct-Père pour tenir votre abbaïe en commande, suyvant l'advertissement que m'en fit Monsieur votre frère à Paris (1). Soyez asseuré et vous prie de croyre, Monsieur et frère, que, ayant faict ce que je peu, j'en feu reffusé tout à plat, me respondant Monseigneur que cela estant contre les concordatz d'Allemaigne et l'obéissance de Lorraine, telles lettres, veu l'estat qu'il tient, seroient trouvées fort mauvaises et que, si fut aultre plus grande chose, il la feroit pour l'amour de vous fort volontiers (2). Sy il fu lors marry, je le vous laisse à penser, et de faict j'en fu sy malplaisant que je ne peu faire le recueil à Monsieur votre frère que je désiroy et que sans cela je luy eusse faict, estant honteux de ne pouvoir de ce peu de chose seconder sa courtoysie, qui me sembla encores plus grande que ce que j'en avoy ouy dire. Et fault que je vous die que je ne tien cela pour veüe, désirant en avoir ung aultre plus à propos. Cela pourtant n'empeschera que je ne m'esjouysse avec vous de votre bon heur et fortune, la vous désirant encores meilleure jusques à ce que soyez parvenu à honneur et degré digne de voz mérites, que le bon Dieu semble vous préparer peu à peu, et que je ne me recommande aussy humblement que affectueusement à la bonne grace de Monsieur votre frère, vous suppliant tous deux excuser ce deffault d'heur en moy, de sorte que votre bonne volonté et opinion n'en diminue.

Je laisseray ce propos pour vous dire que je suis rentré de fiebvre en chauld mal, suyvant Loys Monsieur avec Monseigneur

(1) Macéré qui, comme le prouve sa précédente lettre, ne connaissait pas encore Thierry Alix, vient de se rencontrer avec lui à Paris. Les comptes du receveur général permettent de fixer la date approximative de leur entretien. Ils indiquent, en effet, le 21 octobre 1570 comme « jour du partement de Monseigneur de Nancy pour aller en cour de France, jusqu'au 1er mai 1571 que fut le jour du retour de mondit Seigneur ». Ils mentionnent, d'autre part, le payement de 528 fr. 2 gr. « à Mre Thiry Alix, président des comptes de Lorraine.... pour remboursement de pareille somme qu'il a frayée en un voyage qu'il a faict en court de France vers la grace de Monseigneur et pour ses importantes affaires » ; mandement du 3 mars 1571 (*n. s.*). (Arch. de M.-et-M., B. 1158, fol. 261 et 287vo).

(2) Sur cette tentative de mise en commende de l'abbaye Saint-Remy de Lunéville au profit de Cunin Alix, v. *suprà*, pp. 78-83. — Le cardinal de Lorraine avait insisté au concile de Trente sur la nécessité de la résidence.



son oncle en court et par tout ailleurs, jusques à ce que nous allions en Italye, qui sera une autre nouvelle peine pour cest esté. Vray est qu'elle est colorée et honorée de promesses et d'administration générale d'affaires, mais c'est toujours cela. et ainsy vous et moy courons mesme fortune. Mais la mienne est plus hazardeuse et moins paisible. Le bon traictement que me font Messieurs mes maistres, et aussy l'honneur qu'est faire tel service à telz princes, me console grandement et me donne couraige de continuer toute ma vie. Entre autres regretz n'est des moindres qu'il faut que je laisse Charles Monsieur et Françoys Monsieur, discontinuant le bon service que je me déliberoys faire en cest endroict à Monseigneur de Vaudémont, chose qui me grève beaucoup. Monseigneur a mis à ma place pendant qu'avons esté à Paris Monsieur notre maistre Boucher (1), homme que cognoissez de bien, et bien docte, et croy bien (encores qu'il n'en ait encores déterminé) qu'il luy en donnera la charge (2). J'en escrit à Monseigneur de Vaudémont, et vous

(1) Nicolas Boucher, né le 14 novembre 1528, à Cernay-en-Dormois (Marne), maître ès arts de l'Université de Paris, docteur en théologie. Protégé du cardinal de Lorraine, il fut professeur de philosophie et septième recteur de l'Université de Reims ; premier principal du nouveau collège ; supérieur du séminaire de 1568 à 1574. Chanoine de Reims en 1566 ; évêque de Verdun en 1588, au décès de son ancien élève, le cardinal de Vaudémont ; mort sur ce siège le 19 avril 1593. Cf. dom Marlot, *op. cit.*, t. IV, p. 322. — Moréri, *Dict. hist.*, édit. 1759, t. II, p. 110. — N. Roussel, *op. cit.*, pp. 36-42.

(2) Boucher se vit, en effet, confier l'éducation des deux élèves que laissait Macéré. François de Guise mort, il accompagna, l'année suivante, Charles de Vaudémont à l'Université de Pont-à-Mousson, où il eut également à veiller sur les études de Charles de Lorraine, dont Alix avait commencé l'instruction. Aux deux princes et cousins « in academia mussipontana scholasticis », le précepteur a dédié son livre : *Caroli Lotharingi card. et Francisci ducis Guysii, literæ et arma...* Paris, Fr. Morel, 1577, in-4°. La dédicace est datée : « Ponti ad Mosonium castrum, ex Bibliotheca vestra, 10 calend. Maij 1576. » On trouve dans cet ouvrage de curieuses pages consacrées au souvenir de « François Monsieur » ; le maître nous retrace avec détails sa vie au collège Saint-Patrice, nous fait assister à sa fin et, dans une touchante apostrophe au disparu, déplore sa perte prématurée. L'Angevin Jacques Tigeou, chancelier et chanoine de la cathédrale de Metz, a donné, en 1579, une traduction du livre de Boucher, sous ce titre *La conjonction des lettres et des armes des deux très illustres princes lorrains Charles, cardinal de Lorraine... et François, duc*

prie l'ayder de votre parolle envers mondict Seigneur selon qu'en avez cogneu et ouy dire. Je vous en écriray une aultre fois plus à loysir.

Quant aux nouvelles de Charles Monsieur, elles sont bonnes. Il a heu la petite rougeolle dont il est maintenant guary, sans qu'il s'en sente aulcunement. Il est de retour au collège, de la sixième classe, soubz ung précepteur que Monsieur d'Auge et moy luy avons choisy et a assez bien estudié, comme il faict encores et cognoistrez bien tost par épreuves latines de son stile que j'espère il vous escrira. Il continue son allemand, adjoustant à la lecture ordinaire du matin interprétation de la lecture qui se faict incontinant après le disné et le souppé, comme scavez, où Arnetz faict debvoir et maistre Guerin aussy, assistant ordinairement ausdictes lectures et collocques que se font en ceste langue, où il se tient fort subject, et malaisément croiriez-vous comme ledict sieur Guerin y a proffité. Didier faict aussy fort bien son debvoir et se tient bien subject près Monsieur son maistre. J'escri de tout ce que dessus à Monseigneur de Vaudémont, le remercyant, ou plus tost commanceant action de graces de l'honneur que j'ay receu de luy faire service, au cas qu'il m'en faille départir à l'occasion que dessus. Je vous prie, sy la commodité s'offre, m'ayder et advancer en cest endroict en sa bonne grace et m'y continuer comme il vous a pleu heureusement commencer.

Changeant propos, le Roy sera incontinent en poste à Mézières, où nous allons, et y sera le mariage célébré (1). Ayant veu les magnificences incroyables des nopces de Monseigneur de Guise à Paris (2), je ne m'amuseray guères à veoir celles-cy, mais

de Guyse, frères. Reims, J. de Foigny, in-4°. Elle est dédiée au frère aîné de Charles de Vaudémont, Philippe-Emmanuel, second duc de Mercœur.

(1) C'est le 26 du même mois de novembre 1570, que Charles IX épousera à Mézières Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II.

(2) Le mariage du Balafré avec Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, fille de François de Clèves, duc de Nevers, et veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcien, avait eu lieu à Paris, le 4 octobre précédent, en l'hôtel d'Anjou. Charles IX, réconcilié avec le duc de Guise, tint à solenniser cette cérémonie par de pompeuses réjouissances. De son



bien à vous escrire, si je trouve moyen de vous faire tenir mes lettres. Mondict Seigneur de Guise se foulla sy fort au pied où il fut blessé (1), qu'il en a esté en quelque danger, duquel l'opinion nous a retenuz quelque temps en tristesse à Paris. Nous l'y avons laissé, graces à Dieu, en bonne santé et marchant, combien que à peine, en espérance qu'il en sera bien tost parfaictement guery. Je ne puis finir la présente, tant je prends plaisir de deviser avec vous, et toutesfois je suis contraint de rompre ce cours. A tant, Monsieur et frère, je me recommanderay bien humblement et non moins affectueusement à toutes vos bonnes graces et de Monsieur le président votre frère, suppliant de tout mon cœur au créateur vous donner très longue et très heureuse vie. De Reims, le deuxième novembre [1570].

Ibidem, fol. 13vo-15.

5

MACÉRÉ A CUNIN ALIX

Monsieur, J'ay receu votre lettre du pénultième de l'autre moys avec tant de plaisir et obligation pour la peine qu'avez prise de me mander de voz nouvelles et de me démontrer la bonne souvenance qu'avez de moy, que je ne tiens ceste lettre, ny toute la revanche que je vous pourroys faire, de ma part suffisante pour m'en acquiter. Mais je vous tiens pour sy doulx et gratieux créditeur, que vous prendrez bien en payement l'entière affection que j'ay de vous faire plaisir et service en tous les endroictz que vous me vouldriez employer. J'ay esté

côté, le cardinal de Lorraine avait donné, le 9 suivant, aux invités une fête splendide. Cf. René DE BOUILLÉ, *Hist. des ducs de Guise*, t. II, pp. 465-466.

(1) « Coutumier de toujours bien faire », comme l'écrivait le duc de Montpensier à la reine-mère, Henri de Guise avait été atteint à Moncontour (3 octobre 1569), « sur le col du pié », d'un coup de feu qui le fit longtemps boîter. — Catherine de Médicis à la duchesse de Nemours, du Plessis, 10 octobre 1569 (*Lettres*, t. III, p. 279). — R. DE BOUILLÉ, *op. cit.*, t. II, pp. 449-450.



bien aise de veoir les recommandations de Monsieur Brissony (1) de la bonne souvenance qu'il a de ses amys, et vous supplie, sy vous luy écrivez, luy mander que je suis tousjours à son commandement et bien désireux de luy faire service.

J'ay faict veoir à Monseigneur l'article de vos lettres faisant mention du bon portement et advancement de Monsieur votre petit maistre (2) tant en son allemant qu'au latin, et croy que je ne luy eusse sceu faire plus grand plaisir. Je prie Dieu qu'il luy face la grace de si bien continuer et proffiter, comme il vient de bon lieu et que tous ses bons commencemens et phisionomie y tirent, et je m'asseure qu'il ne trouvera son pareil en tous exercices de vertu. De quoy, après Dieu et ses parens, il vous aura la première et plus grande obligation. Je vous supplie luy baiser très humblement les mains de ma part, l'asseurant qu'il y aura toute ma vie aultant de puissance comme mon propre maistre, et vous comme mon propre frère, espérant que le peu de congnoissance que vous en avez encore s'augmentera par expérience que vous en aurez toutes les fois qu'il vous plaira m'employer.

Je ne fauldray de trouver moyen de vous faire tenir ce que me mandez, ou pour le moins, s'il n'y en avoit autre que ceulx que Monsieur porte encore, je vous en envoyeray le patron. Ne vous pouvant mander autre chose de noz nouvelles, après ung petit mot que j'en escrit à Monsieur N. *(sic)*, qui est si peu qu'il ne mérite redicte. Et pour ce, ne vous feray plus longue lettre, sy n'est pour me recommander très humblement à voz bonnes graces, et supplie à Notre Seigneur vous donner entièrement, Monsieur, ce que mieulx désirez. (*Sans date.*)

Ibidem, fol. 23 et v°.

(1) Brissoni, chanoine de Saint-Dié. Ruyr lui a dédié le sonnet 12 de ses *Mélanges* (p. 132), intitulé : *Des œuvres de charité.*

(2) Le futur duc Henri II.



Monographie architecturale de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau.

[NOTE COMPLÉMENTAIRE ET RECTIFICATIVE (1).]

Page 403. — La charte de Ricuin, évêque de Toul, du 17e jour des calendes de juillet 1123, se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle, layette B. 833, nº 1 *bis* (orig. parch.). L'archiviste, M. Duvernoy, l'a signalée sous le nº 25 du *Catalogue des actes de Ricuin*, publié par lui dans le *Bulletin philologique et historique* du Comité des travaux historiques, 1917.

P. 452. — Chapelle de Lavaulx. Il serait imprudent d'en attribuer la construction à François de Lavaulx, dont la présence à Neufchâteau en 1475, à titre de gouverneur de la ville, est contestée. L'existence, dans la chapelle voisine, d'une pierre tombale qui serait celle de Jeanne de Lavaulx, morte en 1577, ne suffirait pas pour attribuer à cette famille la construction de l'édicule qui nous occupe. La présence des Lavaulx à Neufchâteau n'est officiellement constatée qu'en 1700, à l'occasion d'une fondation faite par Claude-Antoine de Lavaulx, baron de Vrécourt, dans une chapelle funéraire annexée à l'église Saint-Nicolas. Peut-être pourrait-on attribuer à ce personnage la construction de la chapelle en question, et cela malgré son style ogival, encore parfois exceptionnellement employé à cette époque, comme on le constate, sans aller plus loin, dans l'abside de l'église, construite en 1704, ainsi que nous l'avons précédemment exposé. L'histoire et la tradition locales se trouveraient dès lors d'accord.

P. 453. — Chapelle Vrai. Elle paraît devoir être attribuée avec plus de sûreté aux Pourcelot ou des Porcelets, bourgeois notables de Neufchâteau, qui portaient : *d'or à trois porcs de sable 2 et 1.* Elle renferme une pierre tombale très usée qui, d'après les vestiges d'inscription qui subsistent, pourrait être celle de Jeanne de Laval, fille de Jean de Laval ou Lavaulx, sénéchal de La Mothe, et femme de Nicolas Médart, écuyer, morte en 1577.

François de LIOCOURT.

(1) Voir *M. S. A. L.*, t. LXV, années 1920-1922, pp. 403-470.



CHRONIQUE

Versements de membres perpétuels.

Ont versé la somme de 200 francs dans les conditions prévues par la délibération du 8 avril 1891 et sont, en conséquence, devenus membres perpétuels de la Société d'archéologie lorraine :

MM.

Henri Cosserat, membre du Conseil du protectorat de l'Annam, à Hué (Annam) ;

Justin Favier, vice-président de la Société, conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque publique, 2, rue Jeanne-d'Arc.

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

LEGS

Par M. René Saint-Joire, avocat à la Cour d'appel, mort à Nancy, le 11 octobre 1922 :

Vierge assise en pierre polychromée (xviiie siècle) ; elle proviendrait de l'ancienne église Saint-Roch de Nancy.

Instrument d'arpentage portant l'inscription : *J'apartiens à Jean de St Joire architect du feu Roy de Pologne.*

DONS

Section I

Par M. Saint-Just Péquart : Quatre haches en pierre polie trouvées à Bezange (Moselle), Dommartin (Meurthe-et-Moselle) et à la ferme des Ervantes, commune de Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

— M. Théodule Havette, à Harville (Meuse), et l'intermédiaire de M. Charles Sadoul : Hipposandale en fer à deux crochets, trouvée à Pareid (Meuse).



SECTION II

Par M. SAINT-JUST PÉQUART : Quatre-vingt monnaies et jetons de divers pays.

— M. Paul LAPREVOTE : Pièces de 10 et 5 pfennig, Sarrebourg 1917, et pièce de 20 pfennig, Sarreguemines 1917.

— M. Charles SADOUL : Pièce de 50 pfennig en zinc, émise par la Ville de Sarrebourg en 1917.

SECTION III

Par M. Paul CARPE, antiquaire : Portrait du Frère Eustache, un des défenseurs de La Mothe (peinture à l'huile).

— M. Théodule HAVETTE : Montre avec boîtier en argent gravé, orné de colombes et d'instruments de musique (époque de Louis XVI).

— M. et Mme HEYMONET-QUINTARD : Neuf tableaux peints à l'huile et une aquarelle représentant des sites et monuments nancéiens ou lorrains ; œuvres de Lucien Quintard.

— M. Gaston LAURENT, sculpteur : Deux crochets en pierre (début du XVIe siècle), provenant de la basilique de Saint-Nicolas-de-Port.

— M. MARTIN, entrepreneur à Thillot-sous-les-Côtes, et l'intermédiaire de M. Théodule HAVETTE : Fer de pertuisane (XVIIe siècle) trouvé dans les fondations d'une maison de Thillot (canton de Fresnes, Meuse).

— M. Urbain NOIREL : Petite bague en bronze trouvée à Nancy.

Ancienne plaque de casque des pompiers de Custines.

— M. REMY, libraire : Petite Vierge en pierre trouvée autrefois à Nancy, près de la Croix-Gagnée (XVIIIe siècle).

— Mme Philippe DE ROUVRE, née Burnouf, à Paris : Plusieurs morceaux de dentelles anciennes, dont un très beau point d'Angleterre du XVIIe siècle, ayant, selon la tradition, appartenu à Mme de Maintenon.

— Sœur Marguerite SALLE, fille de la Charité, à Chantonnay (Vendée), en son nom et au nom de son frère feu le médecin inspecteur Georges SALLE : Plat à barbe fait d'une noix de coco cerclée d'argent.

— M. STAUB : Souvenirs (portrait, insignes, brassard, écharpe) intéressant François Leclerc, serrurier, né à Nancy le 1er dé-



cembre 1796, député de la Meurthe à l'Assemblée nationale de 1848.

— M. Léonce VOIRIN : Assiette en ancienne faïence autrichienne.

Lunettes en argent avec doubles verres.

Petit buste de femme avec bonnet porté dans le Barrois (terre cuite du XVIIIe siècle).

SECTION IV

Par M. Paul CARPE : Bible in-folio imprimée à Venise en 1557, avec reliure en maroquin aux armes de Paul de Gondi, cardinal de Retz, damoiseau de Commercy et prince d'Euville ; au dos, fer de l'abbaye de Saint-Mihiel.

— Sœur Marguerite SALLE, à Chantonnay : Différents carnets de croquis concernant Metz et ses environs, pendant et après la guerre de 1870.

— M. Léonce VOIRIN : Deux albums de gravures de J. Callot (copies) ; un album de gravures de Duplessis-Bertaux (épreuves modernes) ; un album de vues de Nancy (lithographies).

SECTION V

Par M. Ch. BLAISE, à Villers-sous-Pareid (Meuse), et l'intermédiaire de M. Théodule HAVETTE : Habit ou *rechat*, moquette rouge, ayant servi de vêtement de noce à un habitant d'Hennemont vers 1760.

— M. Paul CARPE : Tronc d'église, chêne sculpté.

Cire habillée ; crèche avec l'Enfant Jésus, la Vierge et saint Joseph. Trois cires habillées, de tailles diverses, représentant respectivement l'Enfant Jésus et deux saints indéterminés. Cire habillée représentant saint Dominique (XVIIIe siècle).

— M. COLIN, à Badonviller, et l'intermédiaire de M. L. SCHAUDEL : Girouette, tôle découpée, représentant un artilleur tirant le canon et tenant un drapeau sur lequel est inscrit : *27 juillet 1830*. Provient de la maison du capitaine Souhait, soldat de l'Empire, détruite en 1914 par les Allemands.

— Mlle DEBARGE, antiquaire : Petite cire habillée représentant saint Claude.

— M. Théodule HAVETTE : Écumoire fer et cuivre. Petit trépied d'âtre, fer forgé.



— M. et Mme HEYMONET-QUINTARD : Deux tableaux peints à l'huile représentant des vues de Liverdun (maison de vignerons et type de village lorrain) ; œuvres de Lucien Quintard.

— M. Paul LAPREVOTE : Bouton plaqué argent, gravé de deux cœurs enflammés.

— M. René LEBLANC : Gravure sur bois représentant Notre-Dame de Bonsecours.

— M. MATHIOT, serrurier : Une lampe de mineur et une paire de mouchettes, fer ouvragé.

— Mme Philippe de ROUVRE : Plat à rôti, tôle. Ancien parapluie à baleines. Petite ombrelle pliante, manche ivoire.

— M. Charles SADOUL : Lanterne en bois. Fers à repasser, tôle de fer ajourée.

DÉPOT

SECTION III

Par le MUSÉE DE PEINTURE DE LA VILLE DE NANCY :

Portrait de Claude Charles par lui-même.

Portrait de l'abbé Grégoire.

ACQUISITIONS

SECTION III

Plat en ancienne faïence des Islettes, décor polychrome : un garde forestier arrête deux maraudeurs (début du XIXe siècle).

Vingt-trois taques de foyer de provenance lorraine.

Pierre tombale de Louis-Joseph de Saint-Privé, seigneur de Tantimont, lieutenant aux Gardes de S. A. R. François, duc de Lorraine (marbre noir avec inscription dorée et armoiries peintes).

SECTION IV

« Le dévouement de Désilles » : rare gravure du XVIIIe siècle, par Julien le neveu.

Petit fer de reliure, avec son manche, aux armes accolées : Ossolinski et Jablonowski.

SECTION V

Cire habillée représentant saint Pierre Fourier et la Mère Alix Le Clerc.



TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des séances.

Mémoires.

Chronique.

Musée historique lorrain.

Planches et figures.

Pour la Commission de rédaction, le Président : Pierre BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. Humblot, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.







